



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

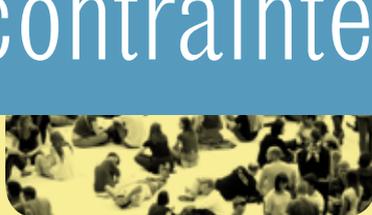


JOURNAL  
DE L'ALPHA

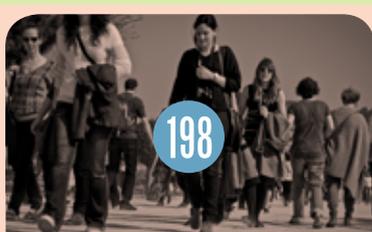
# Se former : liberté ? contrainte ?



Se former :  
liberté ?  
contrainte ?



3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2015  
PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL  
BUREAU DE DÉPÔT  
BRUXELLES X



N°D'AGRÉATION : P201024  
ÉDITEUR : LIRE ET ECRIRE  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
RUE CHARLES VI, 12  
1210 BRUXELLES



## ILLUSTRATIONS DE COUVERTURE

### Crédits photos

Avant (de gauche à droite, de haut en bas) : 1. MKFautoyère (licence CC BY-NC-ND 2.0) 2. Tina Mailhot-Roberge (licence CC BY-NC-ND 2.0) 3. Julien B. (licence CC BY-NC-SA 2.0) 4. Olivier Ortelpa (licence CC BY 2.0) 5. Lire et Ecrire Communauté française 6. CFS asbl 7. Damien Roué (licence CC BY-NC 2.0) 8. Alain Bachellier (licence CC BY-NC-SA 2.0) 9. pierr0 (licence CC BY-SA 2.0) 10. Alpha du centaure (licence CC BY 2.0) 11. Lire et Ecrire Communauté française 12. philippe leroyer (licence CC BY-NC-ND 2.0) 13. christof tof (licence CC BY-NC-ND 2.0) 14. Gustave Deghilage (licence CC BY-NC-ND 2.0) 15. philippe leroyer (licence CC BY-NC-ND 2.0) 16. philippe leroyer (licence CC BY-NC-ND 2.0) 17. boris dreneq (licence CC BY-NC-SA 2.0) 18. Simon (licence CC BY-NC-ND 2.0) 19. Sylvain Courant (licence CC BY-NC 2.0) 20. Archives de la Ville de Montréal (licence CC BY-NC-SA 2.0)

Arrière (de gauche à droite, de haut en bas) : 1. philippe leroyer (licence CC BY-NC-ND 2.0) 2. philippe leroyer (licence CC BY-NC-ND 2.0) 3. Amandine François-Rousseaux (licence CC BY-NC-ND 2.0) 4. Clément St (licence CC BY-NC-SA 2.0) 5. thierry ehrmann (licence CC BY 2.0) 6. mout1234 (licence CC BY-NC-ND 2.0) 7. pierr0 (licence CC BY-SA 2.0) 8. Gwenaél Piasser (licence CC BY-NC-SA 2.0) 9. Sergio Patiño (licence CC BY-NC-ND 2.0) 10. pierr0 (licence CC BY-SA 2.0) 11. Seb\* [aka\*] (licence CC BY-NC-SA 2.0) 12. Roberto Poveda (licence CC BY-NC-ND 2.0) 13. Gwenaél Piasser (licence CC BY-NC-SA 2.0) 14. Jean-Pierre Dalbéra (licence CC BY 2.0) 15. philippe leroyer (licence CC BY-NC-ND 2.0) 16. Melle Bé (licence CC BY-NC-SA 2.0) 17. Melle Bé (licence CC BY-NC-SA 2.0) 18. Gustave Deghilage (licence CC BY-NC-ND 2.0) 19. Melle Bé (licence CC BY-NC-SA 2.0) 20. Stéphane Pouyllau (licence CC BY-NC-SA 2.0) 21. © Françoise Robert

Se former :  
liberté ?  
contrainte ?  
Une question de choix



Le **JOURNAL DE L'ALPHA** est le périodique de Lire et Ecrire.

Créée en 1983 par les mouvements ouvriers, Lire et Ecrire agit au quotidien, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour :

- attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme, sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation, de participation et de changement social vers plus d'égalité.

Le Journal de l'alpha a pour objectif de produire et de diffuser réflexions, débats et pratiques de terrain sur des thèmes pédagogiques et politiques liés à l'alphabétisation des adultes.

**RÉDACTION** Lire et Ecrire Communauté française asbl

Rue Charles VI, 12 - 1210 Bruxelles - tél. 02 502 72 01

journal.alpha@lire-et-ecrire.be - www.lire-et-ecrire.be/journal.alpha

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION** Sylvie-Anne GOFFINET

**COMITÉ DE RÉDACTION** Els DE CLERCQ, Anne GODENIR, Catherine STERCQ

**COMITÉ DE LECTURE** Nadia BARAGIOLA, Catherine BASTYNS, Frédérique LEMAÎTRE, Cécilia LOCMANT, Véronique MARISSAL, Christian PIRLET

**ÉDITRICE RESPONSABLE** Sylvie PINCHART

**ABONNEMENTS** Belgique : 30 € - Étranger : 40 € (frais de port compris)

**COMMANDE AU NUMÉRO** Belgique : 10 € - Étranger : 12 € (frais de port compris)

À verser à Lire et Ecrire asbl - IBAN : BE59 0011 6266 4026 - BIC : GEBABEBB

**DÉPÔT LÉGAL** : D/2015/10901/07 - ISBN : 978-2-930654-39-3

Les textes publiés par le Journal de l'alpha n'engagent que leurs auteurs.

Sauf demande contraire de l'auteur, le Journal de l'alpha est écrit en nouvelle orthographe avec l'aide du logiciel *Recto-Verso* développé par le GENTAL/UCL ([www.uclouvain.be/recto-verso](http://www.uclouvain.be/recto-verso)) et de l'ouvrage *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée* (Chantal CONTANT, De Champlain S.F., 2009).

## Sommaire

### ÉDITO

**Cessons d'activer et réinvestissons dans la solidarité** 5

Sylvie PINCHART – Lire et Ecrire Communauté française

**Rendre compte de son comportement quand on est chômeur  
ou usager de CPAS** 10

*Assujettir au lieu d'émanciper*

Hugues ESTEVENY – Lire et Ecrire Bruxelles

**Un front associatif contre la traque aux 'fraudeurs'  
et la formation contrainte** 25

Anne GODENIR et Aurélie STORME – Lire et Ecrire en Wallonie

Hanife CATALKAYA, Isabelle DEMORTIER et Jacques DESTORDEUR –

Lire et Ecrire Verviers

**L'activation des CPAS** 38

Philippe DEFEYT, président du CPAS de Namur

**Derrière la contrainte, trouver de la liberté...** 46

Benoît LEMAIRE – Lire et Ecrire Luxembourg

**Des personnes sanctionnées pour leur analphabétisme** 53

*Où est passée la liberté de se former ?*

Sandrine FRANCOTTE – Collectif Alpha de Molenbeek

**Contrainte et liberté, des antonymes ?** 59

*En tout cas pas autant que le sont noir et blanc*

Adèle FOURNEAU et Pierre MERCIER – Lire et Ecrire Hainaut occidental

**De quelle liberté parle-t-on ?** 68

*Regards croisés sur les trajectoires de trois stagiaires en alpha-ISP*

Émilie BRÉBANT et Mathieu DANERO – Chôm'hier

<b>Politiques d'activation</b>	<b>80</b>
<i>Impacts sur la demande de formation et dérives</i>	
Pauline GILLARD et Anne GODENIR – Lire et Ecrire en Wallonie	
<b>Lire et Ecrire en campagne contre l'État social actif</b>	<b>93</b>
Cécilia LOCMANT – Lire et Ecrire Communauté française	
<b>Sélection bibliographique</b>	<b>103</b>
Eduardo CARNEVALE – Centre de documentation du Collectif Alpha	

PROCHAIN NUMÉRO  
**Pratiques  
coopératives et  
collaboratives**  
Travailler ensemble dans une  
perspective d'éducation  
populaire

ÉDITO

# Cessons d'activer et réinvestissons dans la solidarité

Par Sylvie PINCHART

;

**C**E JOURNAL DE L'ALPHA, intitulé *Se former : Liberté ? Contrainte ?*, clôture – momentanément – un cycle de quatre numéros de notre périodique<sup>1</sup> consacré aux effets de différentes politiques publiques d'activation sur le secteur de l'alpha : accompagnement des chômeurs, aide sociale, accueil des primoarrivants, code de la nationalité, principalement. Ces politiques visent 'l'activation' de différentes catégories de personnes identifiées en déficit d'insertion socioprofessionnelle. Elles ont en commun de conditionner l'exercice de droits acquis collectivement à un comportement que chaque personne concernée doit adopter, comportement individuel qui, au final, est censé répondre aux questions collectives du déficit d'emploi, des mouvements migratoires et de la répartition des richesses. À cette logique 'moralisatrice' qui n'est pas neuve se surajoute une mythologie managériale de subordination du travail social et pédagogique à des choix financiers, des flux de personnes et à des indicateurs quantitatifs de résultats. Cette critique sévère – et ici rapidement synthétisée – est partagée par un nombre croissant d'acteurs issus de la société civile, des organisations publiques, et bien sûr par le monde syndical. Comme le pointait Eric Buysens dans son éditto, en juin 2013 : « *C'est d'abord et avant tout la volonté de peser à la baisse sur la formation des salaires qui est en jeu. (...) Le but premier est de forcer le*

---

1 L'État social actif (n°189, mai-juin 2013), Parcours d'accueil des primoarrivants (n°193, 2<sup>e</sup> trimestre 2014), Maîtrise de la langue et intégration (n°196, 1<sup>er</sup> trimestre 2015) et le présent numéro.

*retour au travail à n'importe quelles conditions et d'abaisser le filet de protection (...).* »<sup>2</sup> Ce qui est en jeu est bien de l'ordre de la conflictualité sociale, et l'article sur le front associatif à Verviers l'illustre amplement.

Le secteur de l'alpha est plus particulièrement touché par les politiques de l'État social actif, et ce pour plusieurs raisons :

– Les personnes en difficulté de lecture, d'écriture et/ou d'expression en français sont peu prises en compte dans la mise en œuvre de ces politiques (prolifération de contraintes administratives écrites et complexes, marché de l'emploi très restrictif, augmentation des exigences,...). L'évaluation de l'impact de ces mesures sur les populations les moins scolarisées est – volontairement ? – inexistante.

– L'apprentissage ou le réapprentissage des compétences de base, dans sa langue maternelle ou combiné à l'apprentissage du français, nécessite par définition un temps de formation long<sup>3</sup>... et, si pas imprévisible, tout au moins très fluctuant selon les parcours des personnes et leur inclusion sociale et professionnelle. Dans une logique d'optimisation d'un rendement 'nombre d'heures de formation investi/insertion sur le marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante', l'alpha est loin d'être gagnante. Il faut donc une sérieuse dose de réalisme et de volonté politique pour prendre la mesure de l'enjeu de la réduction des écarts entre les compétences de base de la population<sup>4</sup> et les exigences du marché de l'emploi, qui plus est, pour persévérer à y voir un enjeu d'exercice de la citoyenneté<sup>5</sup>.

2 Voir n°189 sur l'État social actif, p. 10.

3 Rappelons qu'un enfant de 6 ans qui entre en 1<sup>re</sup> primaire, en maîtrisant les nombreux prérequis nécessaires, va bénéficier chaque année de 400 heures de cours centrés sur la lecture et l'écriture. Et qu'on considère que ce n'est qu'en fin de 6<sup>e</sup> primaire qu'il aura acquis l'ensemble des compétences en lecture-écriture telles que définies dans le référentiel *Socles de compétences* de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors qu'un adulte qui suit 4 heures de cours par semaine ne bénéficie, quant à lui, que de 160 heures annuelles de cours au maximum. S'il disposait des mêmes prérequis de départ et qu'il avançait au même rythme qu'un enfant dans son apprentissage, il lui faudrait alors 15 ans pour maîtriser également la lecture et l'écriture.

4 1 personne sur 10 en Fédération Wallonie-Bruxelles rencontre des difficultés de lecture-écriture.

5 Un Accord de coopération sur l'alphabétisation des adultes a été conclu le 2 février 2005 entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF (Région de Bruxelles-Capitale). Téléchargeable à la page : [www.alpha-fle.be/index.php?id=1055](http://www.alpha-fle.be/index.php?id=1055)

– L'imprégnation du modèle scolaire dans le fonctionnement des organisations en charge de l'insertion et de l'emploi entretient la confusion permanente entre maîtrise des compétences de base et qualification professionnelle.

Voilà pour l'analyse politique des enjeux identifiés par Lire et Ecrire pour l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais qu'en est-il sur le terrain ? Comment se conjuguent au quotidien l'alphabétisation populaire<sup>6</sup> et les logiques de contraintes de l'État social actif ?

Les diverses contributions publiées dans ce *Journal de l'alpha* – qui décrivent et analysent des situations individuelles variées et relevant de législations et règlements souvent très complexes – ont en commun de poser des constats sur les effets des politiques d'activation et de contrôle. Elles pointent des impasses, des inquiétudes, des incompréhensions... et parfois de la souffrance. Elles montrent, sur différents terrains, les difficultés que ces politiques posent au niveau des pratiques pédagogiques, du rapport des apprenants à la formation et à l'apprentissage, des valeurs, des chemins de la militance, du fonctionnement des associations et institutions...

Ces contributions dégagent aussi des pistes sur comment prendre en compte et travailler ces nouvelles contraintes afin de redéfinir du sens et de se réapproprié du pouvoir d'agir, individuellement et/ou collectivement. N'est-ce pas là un petit gout de liberté ? La contrainte d'entrée en formation peut devenir motivation des personnes qui, jusque-là, n'osaient pas franchir le pas vers l'alphabétisation, le tentent et y trouvent un espace de construction d'un projet d'avenir, professionnel ou autre. Les contrôles d'assiduité deviennent, dans une démarche de réappropriation/contournement initiée par Lire et Ecrire et à laquelle se joignent d'autres associations, un outil d'interpellation... Assez paradoxalement, c'est au moment où le modèle de l'alphabétisation populaire est le plus contesté qu'il s'avère le plus pertinent !

---

<sup>6</sup> Pour les tenants de l'alphabétisation populaire, la langue, dite, lue ou écrite, est un outil au service de l'émancipation individuelle et collective des personnes impliquées dans un processus d'alphabétisation.

À la veille des élections de mai 2014, Lire et Ecrire demandait une sortie du modèle de l'État social actif<sup>7</sup>. Nous pensons que cette sortie ne serait pas un retour en arrière, mais une sortie 'vers le haut'. C'est-à-dire qu'elle permettrait de prendre acte que ces politiques d'activation ont un effet positif, celui de mettre en évidence la nécessaire prise en compte des besoins d'accompagnement à l'emploi, de formation des personnes peu scolarisées, d'accueil des personnes étrangères... Qu'un pas supplémentaire à franchir serait l'abandon définitif de l'idée que le contrôle aveugle et l'exclusion des personnes les plus touchées par les mutations socioéconomiques sont de nature à résoudre quoi que ce soit. Un autre pas supplémentaire serait de réinvestir ces moyens publics dans des politiques sociales, de formation et d'accompagnement au plus proche des personnes et des enjeux sociaux de solidarité.

**Sylvie PINCHART, directrice**  
Lire et Ecrire Communauté française

---

<sup>7</sup> Voir : [www.lire-et-ecrire.be/Cahier-de-revendications-2014](http://www.lire-et-ecrire.be/Cahier-de-revendications-2014)



Photo : pierr0 (licence CC BY-SA 2.0)

1<sup>er</sup> arrêt sur image – Liberté ? Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

# Rendre compte de son comportement quand on est chômeur ou usager de CPAS

## Assujettir au lieu d'émanciper



Chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale doivent rendre compte de leur comportement. Les organismes publics dont ils relèvent multiplient les exigences à leur égard et se donnent les moyens de contrôler leur promptitude à les satisfaire. Les associations dans lesquelles ils se forment ou qui les aident dans leur recherche d'emploi sont enrôlées bien malgré elles dans cette dynamique infernale. On leur demande d'attester si ces publics adoptent effectivement les comportements attendus...

Par Hugues ESTEVENY

**TOUTES CES EXIGENCES SONT-ELLES VRAIMENT LÉGITIMES** au regard des raisons qui ont justifié, après la seconde guerre mondiale, la généralisation de l'obligation pour tous les salariés de cotiser à la sécurité sociale ? D'ores et déjà, des associations se refusent à devenir des contrôleurs de leurs propres publics. Parmi elles, Lire et Ecrire Bruxelles qui, par le biais d'une attestation type, signifie aux administrations en question combien leur politique suspicieuse à l'égard de ces populations fragilisées est néfaste.

## Assurance chômage et chômage de masse

Ni l'aide sociale délivrée par les CPAS ni les allocations de chômage ne sont, en principe, attribuées sans condition. Le bénéficiaire d'un revenu provenant du CPAS doit être en situation de pauvreté et, s'il est en âge et en état de travailler, il doit chercher à sortir de sa situation de dépendance. Le chômeur doit être reconnu comme chômeur involontaire et être disponible sur le marché de l'emploi.

Des auteurs, comme Paul Palsterman, évoquent certaines règles qui prévalent dans les contrats d'assurance pour justifier le fait que les chômeurs, en tant qu'assurés, doivent «faire toute diligence pour prévenir ou atténuer le dommage»<sup>1</sup>. Appliquer une telle règle dans le domaine de l'assurance chômage est de nature à faire porter, à plus ou moins brève échéance, la responsabilité de la situation du chômage sur les épaules des chômeurs eux-mêmes et à pousser toujours plus loin l'administration à faire le tri entre 'vrais' chômeurs (involontaires) et 'faux' chômeurs (volontaires) en vue de faire sortir ces derniers du système d'indemnisation.

---

<sup>1</sup> Paul PALSTERMAN, *Contrôle des chômeurs : chasse aux sorcières ou débats de société ?*, in *La Revue nouvelle*, n°2/février 1999, p. 38. Dans ce texte, P. Palsterman se réfère explicitement (en note de bas de page) à la loi belge sur le contrat d'assurance (articles 16 et 17 du titre X du Code de commerce). En réaction à cet impératif alors posé par P. Palsterman, nous pensons, avec d'autres, que l'assurance chômage participe d'une conception de la société qui reconnaît que le chômage a une dimension collective et qu'il lui revient d'intervenir afin d'en atténuer les effets délétères pour les individus directement concernés et pour la société elle-même. L'intervention de l'assurance chômage relève donc aussi, en période de chômage de masse, de l'intérêt général. Il existe ainsi une profonde différence entre l'assurance chômage et les assurances de type commercial. Les activités de ces dernières visent à faire du profit et l'intérêt général ne fait pas partie de leurs préoccupations.

Contrairement aux assurances privées qui insistent sur la responsabilité de l'assuré, appréhendé comme un être rationnel et responsable, les différents régimes de sécurité sociale qui ont vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale percevaient l'individu « *comme un être de bonne volonté, peu prévoyant, myope, peu planificateur, courant des risques collectifs, et donc susceptible de devenir une victime. Cette définition de l'acteur social* », nous disent Patrick Feltesse et Pierre Reman, « *justifie des règles obligatoires visant à le protéger contre lui-même, et une protection sociale lui permettant d'affronter sereinement les risques de l'existence (...)* »<sup>2</sup>. Aujourd'hui, le chômeur et le bénéficiaire de l'aide sociale n'ont même plus droit à un semblant de sérénité (la vraie sérénité leur a toujours été inaccessible) ni à leur part d'irrationalité ; ils doivent se comporter comme des êtres rationnels cherchant constamment à s'insérer selon les modalités prescrites, à tout faire pour 'prévenir ou atténuer le dommage' qu'ils causent à la société en restant au chômage ou à charge du CPAS (très vite, ils ne sont plus considérés comme des victimes).

## Plus personne n'échappe au contrôle

Pour contenir les dépenses en matière de chômage, les gouvernements qui se sont succédé de la fin des années 70 au début des années 90 ont introduit le statut de cohabitant. Ils ont durci les conditions d'accès aux allocations de chômage et ont exclu quantité de personnes cohabitantes, demandeuses d'emploi de longue durée pour chômage anormalement long (mesure portant le nom d'**Article 80**)<sup>3</sup>. Mais, de manière générale, une fois les allocations octroyées, « *le caractère involontaire du chômage n'était plus guère vérifié* »<sup>4</sup>. Même si ce système n'était pas juste, la suspicion de ne pas être un chômeur volontaire ne pesait pas sur la majorité des chômeurs (ou du moins l'ONEM

2 Patrick FELTESSE et Pierre REMAN, **Comprendre la sécurité sociale pour la défendre**, Éditions FEC / Couleurs Livres / Fondation Travail Université, 2006, p. 38.

3 Était frappé indistinctement par l'article 80, tout chômeur cohabitant (vivant avec quelqu'un disposant d'un revenu égal ou supérieur à un certain montant), dont le temps de chômage dépassait une fois et demie la moyenne régionale. Dans les faits, la grande majorité des personnes sanctionnées sur base de l'article 80 étaient des femmes.

4 Paul PALSTERMAN, *op. cit.*, p. 41.

n'avait sans doute pas les moyens de vérifier le caractère involontaire du chômage de toutes les personnes indemnisées).

Le système<sup>5</sup> a, de fait, fini par renoncer aux exclusions automatiques des cohabitants pour chômage de longue durée. Il contrôle par contre systématiquement le caractère involontaire du chômage de la grande majorité des assurés<sup>6</sup>. Désormais, le risque d'exclusion touche la plupart des chômeurs, quel que soit leur statut familial : chef de ménage, isolé ou cohabitant. Pour tous ceux qui parviennent à toucher les allocations d'insertion et qui n'arrivent pas, après trois ans de recherche, à accéder au droit aux allocations sur base de leurs prestations de travail, l'exclusion de l'assurance chômage est déjà programmée (il existe quelques possibilités pour reculer un peu la date de l'exclusion pour certains).

## Accès au statut et critères d'appréciation

Si, depuis toujours, l'octroi d'allocations de chômage ou de l'aide du CPAS est assorti d'une dimension de contrôle, nous devons constater que, depuis les années 1990, cette dimension occupe une place toujours plus grande dans la gestion des forces de travail inemployées et qu'elle est devenue, de façon plus générale, un élément-clé des politiques de l'emploi.

Le sociologue Vincent Dubois souligne qu'en ce qui concerne les demandeurs d'emploi, le contrôle constitue bien davantage « *qu'un simple examen*

<sup>5</sup> Nous disons 'système' parce que le ministre Vandenberghe avait conditionné le retrait définitif de cette disposition aux résultats qu'allait donner dans la pratique la mise en œuvre de son plan d'activation des chômeurs (voir p. 16), l'article 80 n'ayant pas d'autre fonction que d'exclure. L'efficacité du nouveau plan, dans sa capacité à exclure, ayant fait ses preuves, il n'était plus nécessaire de maintenir l'article 80. Ce dernier fut progressivement retiré à partir de 2004 et définitivement en 2007. L'utilisation du terme 'système' ne vise donc pas à atténuer les responsabilités qui incombent nécessairement aux responsables politiques et administratifs qui organisent le système et le font fonctionner.

<sup>6</sup> Paul PALSTERMAN nous rappelle que la notion de chômage involontaire qualifie depuis 1945 « *la situation des personnes en âge de travailler (par opposition aux jeunes en âge scolaire et aux retraités), sans emploi, mais aptes au travail (par opposition aux invalides) et désireux de travailler (par opposition aux rentiers, aux femmes au foyer, etc.)* ». Il précise cependant plus loin que, depuis 2004, le gouvernement a introduit dans la réglementation du chômage « *une obligation nouvelle : celle de 'faire des efforts' en vue de sa réinsertion. Par opposition à l'obligation d'être 'disponible' (...), il s'agit ici de se mobiliser personnellement sans attendre* » de recevoir des offres venant d'employeurs ou du service de placement. (Paul PASTERMAN, *Contrôle des chômeurs : chasse aux sorcières ou réforme nécessaire ?*, in *La Revue nouvelle*, n°4/avril 2004, pp. 6 et 12).

bureaucratique de la conformité des dossiers» ou qu'une «vérification gestionnaire des versements». Désormais, «le contrôle a de fait été érigé en moyen d'agir sur les comportements individuels des chômeurs, désormais réputés constituer l'une des causes majeures du chômage»<sup>7</sup>. Le même auteur constate qu'en matière de politiques sociales, «de plus en plus de critères de faits (soumis à appréciation) priment sur les critères de droit (liés à un statut), rendant plus 'sensible' le travail de qualification juridique des situations individuelles». Et pour les bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale octroyé par les CPAS), valides et en âge de travailler, «la relation d'aide tend à se structurer autour de la suspicion des agents institutionnels à l'égard des justifications apportées par les demandeurs»<sup>8</sup>. L'accès au statut de chômeur ou d'ayant droit à l'aide sociale, ainsi que la conservation de ce statut sont devenus beaucoup plus aléatoires.

## Exister positivement comme individu à l'heure de l'État social actif

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, exister en tant que personne n'était l'apanage que d'individus disposant de biens économiques importants. Être propriétaire permettait au bourgeois d'exister en tant que personne à part entière. N'étant pas soumis à la nécessité de devoir chaque jour assurer sa subsistance, il lui était possible de vivre et de faire des choix qui n'étaient pas marqués du sceau de la nécessité vitale. Les travailleurs salariés, qui ne pouvaient accéder à la propriété et qui ne possédaient aucun capital économique, se trouvaient en situation de devoir assurer au jour le jour leur existence et celle de leur famille. Dans ces conditions, il leur était difficile d'exister en tant que personne. «*Exister positivement comme individu*», nous dit Robert Castel, «*c'est, me semble-t-il, avoir la capacité de développer des stratégies*

7 Vincent DUBOIS, *État social actif et contrôle des chômeurs : un tournant rigoriste entre tendances européennes et logiques nationales*, in Didier CHABANET et Jean FANIEL (sous la dir. de), *L'Europe du chômage*, Éditions L'Harmattan, Collection Politiques européennes, n°21, hiver 2007, pp. 73-95.

8 Vincent DUBOIS, *Le gulchet des organismes sociaux ou l'institution des pauvres*, in Jacques ION (sous la dir. de), *Le travail social en débat(s)*, Éditions La Découverte, Collection Alternatives sociales, 2005, pp. 205-218.

*personnelles, disposer d'une certaine liberté de choix dans la conduite de sa vie parce que l'on n'est pas dans la dépendance d'autrui.*»<sup>9</sup>

Faute de pouvoir détenir en propre les moyens de leur indépendance, la grande masse des travailleurs avaient du mal à vivre positivement leur individualité. Pour rendre cela possible, pour que ces individus acquièrent de la « *consistance* » et existent en propre en tant que « *propriétaire d'eux-mêmes* », il a fallu qu'émergent des supports collectifs sur lesquels ils ont pu prendre appui. Pour ces individus, « *l'accès à la propriété de soi a été rendu possible par leur inscription dans des collectifs qui les ont faits sujets de droits et bénéficiaires d'assurances générales* »<sup>10</sup>. Grâce à ces assurances, la plupart des non-propriétaires ont pu vivre une forme de « *réhabilitation sociale* » en permettant à chacun « *de disposer de protections et de ressources minimales pour continuer à être intégré à la société* »<sup>11</sup>. Robert Castel range notamment sous le vocable de 'propriété sociale' l'ensemble de ces assurances mais aussi les logements sociaux et l'aide sociale. C'est parce qu'il existe cette propriété sociale que l'individu propriétaire de lui-même est devenu « *ordinaire* ». Avant, ce n'était l'apanage que des riches propriétaires.

Aujourd'hui, avec l'instauration de l'État social actif, le chômeur ou l'usager de CPAS fait l'objet d'un contrôle renforcé et ses comportements sont de plus en plus déterminés par l'administration dont il dépend. L'allocation ou l'aide financière versée par la collectivité est de « *moins en moins perçue comme une indemnisation* » ou un revenu lié à un statut, mais de « *plus en plus comme la rétribution d'un effort – ne serait-ce que l'effort pour se réinsérer* »<sup>12</sup>. Non seulement, il faut prouver que l'on est méritant mais, en plus, il faut le faire à partir des critères d'appréciation de l'administration. Si les chômeurs avaient acquis, grâce à la propriété sociale une certaine autonomie, ils risquent de la perdre avec le développement de l'État social actif tel qu'il a été pensé en Belgique.

<sup>9</sup> Robert CASTEL et Claudine HAROCHE, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Éditions Fayard, 2001, p. 48.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>12</sup> Dominique GIRARDOT, *La société du mérite. Idéologie méritocratique & violence néolibérale*, Éditions Le Bord de l'eau, Collection Les voies du politique, p. 67.

## Chômeurs sous contrôle rapproché

Au fur et à mesure de son déploiement, l'État social actif a multiplié, diversifié et étendu ses moyens de contrôle. L'informatisation des services de l'ONEM et les avancées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont permis de croiser des données concernant chaque demandeur d'emploi et provenant de différentes administrations (contributions, ONSS, etc.), et de contrôler à distance l'exactitude d'un certain nombre de ses déclarations. Par ailleurs, avec l'informatisation de ses services, l'ONEM est en mesure de gérer le suivi rapproché et simultané d'une grande masse de chômeurs indemnisés (ou qui ont été indemnisés par le passé). Les possibilités de contrôler les demandeurs d'emploi, introduites en 2004 via le **plan Vandendroucke d'activation des chômeurs**<sup>13</sup>, ne sont pas venues remplacer celles existantes mais s'y ajouter (à l'exception de la suppression du pointage mensuel<sup>14</sup> et de l'abandon de l'article 80, *voir ci-dessus p. 12*). Conséquence : alors que le nombre de sanctions et d'exclusions était d'environ 40.000 en 2004, il avoisine chaque année les 100.000 depuis 2007<sup>15</sup>.

Les CPAS, qui avaient accueilli avec enthousiasme la réforme du minimex de 2002, ont déchanté peu après l'entrée en vigueur du plan Vandendroucke car, parmi les exclus du chômage, un nombre appréciable d'entre eux sont venus frapper à leur porte pour solliciter de l'aide. Soulignons que les CPAS ont également adopté, de façon différenciée, les préceptes de l'État social

<sup>13</sup> Frank Vandendroucke est alors ministre des Affaires sociales et des Pensions. Son plan porte officiellement le nom de 'Plan d'activation du comportement de recherche d'emploi'. Celui-ci conditionne l'octroi d'allocations à l'adoption par les chômeurs d'un comportement de recherche active d'emploi et dote l'ONEM de moyens conséquents pour vérifier l'effectivité de cette activation. Pour la manière concrète dont celle-ci se déroule, voir : Catherine BASTYNS, *Le passif de l'État actif, vu à travers la politique d'activation des chômeurs*, in *Journal de l'alpha*, n°189, mai-juin 2013, encadré p. 50 (en ligne : [www.journal.alpha.be/ja189](http://www.journal.alpha.be/ja189)).

<sup>14</sup> Une fois par mois, le demandeur d'emploi devait se rendre au bureau de chômage de sa commune de résidence où un agent de l'ONEM attestait de son passage en apposant un cachet sur sa carte de pointage.

<sup>15</sup> Yves MARTENS, *Un million de sanctions et exclusions ?*, in *Ensemble ! (pour la solidarité, contre l'exclusion)*, n°82, mars 2014, pp. 14-16 (en ligne : [www.asbl-csce.be/journal/Ensemble82.pdf](http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble82.pdf)).

actif promu par le gouvernement fédéral. Eux aussi allaient attendre du pauvre qu'il se montre méritant<sup>16</sup>.

## Les organismes d'accompagnement participent au contrôle des demandeurs d'emploi

Les organismes régionaux de placement et d'accompagnement des chômeurs (FOREM, Actiris, VDAB) sont tenus de communiquer à l'ONEM tous les manquements des demandeurs d'emploi par rapport aux efforts qu'ils sont censés produire en vue de s'insérer sur le marché du travail. Un accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés précise la nature des informations à échanger entre ces différents organismes. Dans les faits, la dimension de contrôle de l'assurance chômage portée par l'ONEM a fini par s'imposer aux organismes régionaux.

Pour illustrer ce propos, nous pouvons nous référer à l'évolution qu'a connu le Contrat de Projet Professionnel (CPP) initié par l'ORBEM (actuellement Actiris). À l'origine, en 2004, le premier CPP était un pur produit de l'ORBEM. Il ne visait que les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et n'avait pas de caractère obligatoire. Il appartenait au conseiller emploi de l'ORBEM de présenter à l'intéressé ce nouvel outil, et libre à celui-ci de souscrire alors un contrat de projet professionnel ou non. Ce premier CPP s'inscrivait dans une démarche relativement ouverte par rapport au demandeur d'emploi. Celui qui signait un CPP n'était pas soumis au contrôle de l'ONEM pendant la période couverte par le contrat. Dans les faits, il n'en fut rien, les signataires du CPP étaient convoqués par l'ONEM dans le cadre des mesures d'activation, sans tenir compte du contrat qu'ils avaient passé avec l'ORBEM. Au fil du temps, le contenu des contrats CPP a fini par ressembler trait pour trait au contrat que l'ONEM fait signer aux demandeurs d'emploi contrôlés négativement.<sup>17</sup>

<sup>16</sup> Voir : Catherine BASTYNS, *L'activation au sein des CPAS. Un bref aperçu replacé dans son contexte historique*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 110-115.

<sup>17</sup> Aujourd'hui, le mot 'contrat' a disparu pour laisser place à celui de 'construction'. Il faut donc désormais entendre par CPP la 'Construction d'un Projet Professionnel' dont le caractère obligatoire s'applique aux moins de 25 ans et est susceptible de s'étendre aux demandeurs d'emploi plus âgés.

## Réaction associative contre les demandes d'attestations

Les chômeurs et usagers de CPAS aptes au travail sont très souvent orientés vers des associations qui dispensent des formations ou proposent des activités susceptibles de les aider à s'insérer sur le plan professionnel. Ces associations sont amenées à participer, bien malgré elles, au contrôle des demandeurs d'emploi et/ou usagers de CPAS par le biais des attestations qu'elles délivrent à ces derniers pour garantir aux organismes publics qui les activent (CPAS, Actiris, FOREM, ONEM) qu'ils se sont bien inscrits en formation et qu'ils suivent les cours avec assiduité<sup>18</sup>.

Le malaise est grand dans de nombreuses associations qui se conçoivent comme des structures de proximité par rapport à leur public et où l'établissement de relations de confiance constitue une dimension essentielle de leur travail. Être associé au contrôle des personnes activées par le biais de la délivrance d'attestations est de nature à nuire à cette relation et à détourner les associations de leurs finalités.

L'association Lire et Ecrire Bruxelles, en mai 2014, déclarait dans le *Cahier de revendications* (du mouvement Lire et Ecrire, partie bruxelloise) que, si elle allait continuer « à fournir aux CPAS les documents attestant de l'inscription effective des apprenants dans les formations qu'elle dispense », elle n'entendait plus, en revanche, « délivrer des attestations relatives à leur assiduité aux cours. Ces demandes d'attestations de la part des CPAS s'inscrivent souvent dans une démarche visant à contrôler les efforts produits par les 'pauvres' pour sortir de leur situation. Cette approche vise, en somme, à faire la distinction entre 'pauvres méritants' et 'non méritants'. Distinction qui fait essentiellement reposer sur l'individu la responsabilité de sa situation. Lire et Ecrire Bruxelles tient à rappeler que les montants alloués aux personnes en situation de pauvreté se situent en dessous du seuil de pauvreté. Sachant que

---

<sup>18</sup> Voir : Magali JOSEPH, *Impact des politiques d'activation sur le secteur de l'alphabétisation. La problématique des attestations d'inscription et de fréquentation exigées par les CPAS, l'ONEM et Actiris*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 116-128.

*les attestations demandées pourront servir à justifier la suspension temporaire des aides allouées aux personnes jugées non méritantes et, mesurant les conséquences de telles décisions pour les apprenants, Lire et Ecrire Bruxelles se refuse à prendre part d'une manière ou d'une autre à une telle démarche.»<sup>19</sup>*

En octobre 2014, Lire et Ecrire Bruxelles commençait à délivrer aux personnes activées par les CPAS, Actiris ou l'ONEM une **attestation type** dans laquelle elle exprime notamment son refus de les renseigner sur le comportement des chômeurs ou bénéficiaires de l'aide sociale (voir la reproduction de la lettre en pages suivantes). De plus, en janvier 2015, elle adressait un courrier électronique à l'ensemble de ses partenaires associatifs actifs dans le domaine de l'alpha pour leur proposer de les rencontrer sur cette problématique, l'objectif étant d'envisager avec eux la possibilité qu'ils s'approprient le modèle d'attestation (quitte à le modifier quelque peu) et, ce faisant, qu'ils participent à l'action entamée par Lire et Ecrire Bruxelles.

---

<sup>19</sup> Cahier de revendications pour la prise en compte des personnes illettrées et le droit à l'alphabétisation en vue des élections du 25 mai 2014, Lire et Ecrire, mai 2014, p. 19 ([www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/20140525\\_cahier\\_revendications\\_bxl.pdf](http://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/20140525_cahier_revendications_bxl.pdf)).

# ATTESTATION

Vous avez demandé à la personne ci-dessous de nous contacter en vue d'obtenir de notre part :

- une attestation d'inscription à l'un des cours que nous proposons ;
- une attestation d'assiduité aux cours ;
- une attestation comme preuve de son passage chez nous.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- ➔ Ces demandes d'attestations relèvent de **politiques d'activation** qui, malgré votre volonté d'aider les demandeurs d'emploi, ne visent le plus souvent qu'à les contrôler et à sanctionner ceux qui sont jugés non méritants (voir verso la position du front commun syndical à laquelle Lire et Ecrire Bruxelles souscrit pleinement).
- ➔ Qu'il y a un **manque général de places en alphabétisation** à Bruxelles, et plus particulièrement de cours intensifs de minimum 20 heures par semaine : **seulement 12% de l'offre à Bruxelles répond à cette exigence de cours intensifs.**
- ➔ Qu'il y a pénurie d'emplois accessibles aux personnes les moins qualifiées : **les personnes analphabètes sont dès lors, de fait, de plus en plus fragilisées par ces politiques d'activation.**

**Nous savons que vous aussi, en tant que travailleurs d'un service public (ONEM, ACTIRIS, CPAS), vous subissez les pressions de ces politiques d'activation et que, par maints aspects, vous en voyez, vous aussi, le caractère absurde !**

**Nous vous invitons à vous solidariser avec notre démarche et à refuser de reporter ces pressions sur les demandeurs d'emploi et les 'bénéficiaires' du revenu d'intégration sociale, plus particulièrement, sur les plus fragiles d'entre eux, les personnes analphabètes.**

C'est dans ce contexte que nous délivrons l'attestation ci-dessous, à la demande de la personne concernée.

Par la présente, nous attestons que M/Me :.....

S'est présenté(e) ce jour en nos bureaux et a pu :

- s'inscrire dans l'une de nos formations en date du : .....
- s'inscrire sur une liste d'attente
- bénéficier d'une réorientation

Les attestations de fréquentation ne sont délivrées que pour les salarié(e)s du secteur privé ou public qui se forment sur leur temps de travail (sous contrat article 60 ou autres).

Suit régulièrement les cours que nous organisons.



Lire et Ecrire  
Bruxelles

## Pourquoi le public ? Alors que ...

### Il n'y a pas assez de places en alpha !

Depuis le Plan d'Accompagnement et de Suivi actif des chômeurs (euses), les demandeurs(euses) d'emploi sont accompagné(e)s et contrôlé(e)s de manière plus soutenue, ce qui n'est pas sans répercussion sur notre secteur. En effet, en 2010, les apprenant(e)s concerné(e)s par ces mesures d'activation représentaient **33% du public** des associations bruxelloises d'alphabetisation, soit quelques 2740 apprenant(e)s.

Depuis quelques années, nous avons pu constater une très nette augmentation des demandes d'attestations d'inscription aux formations et une pression plus forte de la (plu)part des services publics afin d'obtenir **des renseignements sur la régularité de leurs bénéficiaires en formation (attestations de «fréquentation»)**. Sur l'année 2011-2012, les 6 Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles, à eux seuls, ont envoyé quelques 850 attestations à divers services publics (ONEm, Actiris et CPAS).

Outre la surcharge administrative, nous devons gérer des situations très difficiles humainement puisque, si ces attestations ne sont pas fournies, la personne risque d'être exclue du chômage ou sanctionnée d'une manière ou d'une autre par le CPAS selon le cas. Et ce, alors que notre association n'est pas en mesure de répondre à la demande de 20 heures par semaine exigée par l'ONEm pour être dispensé(e) de recherche active d'emploi. Nous ne sommes en effet pas financés dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle.

A ce jour, **seule la Promotion sociale et une dizaine d'associations d'alphabetisation bruxelloises**, majoritairement ISP, sont en mesure de satisfaire cette exigence. Or, ensemble, elles ne représentent que 12% de l'offre à Bruxelles.

Dès lors, de très nombreux demandeurs(euses) d'emploi indemnisé(e)s ne trouvent pas de place en ISP-Alpha et, pressé(e)s par certains services, se dirigent chez nous ou vers d'autres associations de cohésion sociale ou d'éducation permanente qui les accueillent bien volontiers mais ne peuvent, pour la grande majorité, offrir plus de 10 heures de formation/semaine.

Les analphabètes, premières victimes du PAC !

Cette responsabilité nous semble d'autant plus difficile à porter que l'analyse des chiffres émanant des rapports ONEm indique que notre public est l'une des premières victimes de ce plan d'activation. En effet, les sanctions s'exercent davantage sur les demandeurs(euse) d'emploi peu qualifié(e)s (au maximum, diplôme du secondaire inférieur).

Pas d'emplois pour les moins qualifié(e)s !

D'une manière générale, nous constatons que la politique d'activation marque un tournant vers la responsabilisation individuelle et nous estimons que l'on ne peut continuer à responsabiliser, activer et contrôler les demandeurs(euses) d'emploi dans un contexte bruxellois caractérisé par une pénurie d'emploi qui touche surtout les personnes les moins qualifiées. De fait, à Bruxelles, il y avait en septembre 2011 108.629 chômeurs(euses)\* pour 3000 offres d'emploi et 1.700 offres d'emploi susceptibles de correspondre au profil de 93.000 demandeurs(euses) d'emploi peu qualifié(e)s. (Le Soir du 26 octobre 2011).

C'est pourquoi, dans ce contexte et dans le respect de sa Charte, Lire et Ecrire Bruxelles appelle à limiter très strictement les demandes d'attestations, tant en nombre qu'en termes de contenu.

\* En juillet, 2014 on comptabilisait à Bruxelles 111.435 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)

## Stop aux dérives de l'Etat social actif

### Déclaration du front commun syndical bruxellois

Depuis une quinzaine d'années, la Belgique, comme la plupart des pays européens, se revendique de l'«Etat social actif». Si les contours exacts de ce projet politique sont relativement imprécis, les politiques d'activation du marché de l'emploi menées en son nom ont des conséquences très concrètes sur les travailleurs avec ou sans emploi.

La Belgique a mis en place deux dispositifs d'activation du comportement de recherche d'emploi fort similaires: l'un à l'adresse des bénéficiaires de l'aide des CPAS (en 2001) et l'autre, à plus grande échelle, à l'adresse des chômeurs, via l'ONEm (2004). Tous deux poursuivent le même objectif : accroître les efforts individuels des travailleurs sans emploi, pour se former et rechercher activement un emploi, avec une lourde menace de sanction.

Dès le début, les organisations syndicales se sont mobilisées aux côtés des demandeurs d'emploi, pour évaluer le dispositif ONEm et assister les chômeurs visés, par crainte qu'il ne débouche sur une véritable chasse aux chômeurs.

Et les constats tirés du terrain sont négatifs: sanctions touchant principalement les personnes plus précarisées et les moins qualifiées, absence d'objectivité dans l'évaluation des efforts de recherche d'emploi, reports de charges sur les finances des CPAS et donc des Communes...

Les travailleurs sociaux chargés d'aider les travailleurs sans emploi dans leur recherche d'emploi (Actiris, Missions locales...) dénoncent également une évolution globalement négative de leur travail, en raison de l'engorgement croissant des structures d'accueil, incapables de répondre à l'explosion des demandes d'aide et d'accompagnement. Les travailleurs sans emploi sont, quant à eux, confrontés à une incroyable complexification des procédures administratives dans leur parcours de recherche d'emploi. Face à l'absurdité du système mis en œuvre, ils sont nombreux, aujourd'hui, à devoir consacrer plus d'énergie à la recherche des attestations qui leur permettront d'échapper à une sanction de l'ONEm ou du CPAS...qu'à leur recherche d'emploi! Cela n'est ni raisonnable, ni acceptable.

Depuis le début de l'année 2013, malgré les destructions massives d'emplois liées au crash des banques de 2008, les contrôles de l'ONEm se sont intensifiés. Les mesures d'activation sont étendues à de nouvelles catégories de chômeurs: les chômeurs âgés (55 ans en 2013 et 58 ans en 2018), travailleurs à temps partiel, chômeurs en incapacité de travail (33% et plus). Et ce alors que, dans le même temps, les pouvoirs publics régionaux chargés de l'accompagnement et de la formation n'ont les moyens suffisants ni pour offrir un accompagnement de qualité à chaque demandeur d'emploi ni pour leur offrir des formations adéquates!

Pour les organisations syndicales, il est totalement inacceptable de sanctionner les chômeurs alors que l'emploi lui, est...de moins en moins disponible. Au nom du principe «sans exclusion», elles demandent qu'aucune sanction ne puisse être prise à l'égard d'un chômeur qui ne se serait pas vu proposer un emploi ou un accompagnement de qualité. Elles revendiquent, à cet effet, une augmentation des moyens financiers destinés à l'accompagnement et à la formation, afin de permettre aux opérateurs d'emploi et de formation professionnelle de proposer des dispositifs adaptés à chaque demandeur d'emploi. Enfin, pour les organisations syndicales, si l'accompagnement des travailleurs sans emploi est indispensable, il doit surtout viser l'insertion dans un emploi de qualité!

## Les droits des populations précaires doivent être défendus par les associations et les travailleurs sociaux

Sans misérabilisme, nous tenons à souligner combien la situation des demandeurs d'emploi est loin d'être facile et combien il est important que les travailleurs du social et de l'associatif les aident à accéder à leurs droits sans porter atteinte à leur libre arbitre, et leur accordent le crédit que la société leur refuse (quand elle ne cherche pas à les discréditer). Après avoir défendu une conception de la sécurité sociale qui permet à l'individu d'exister 'positivement', pour reprendre les mots de Robert Castel, évoquons brièvement le sort fait aux populations fortement marquées par le chômage, la pauvreté et soumises aux procédures de contrôle mises en œuvre par les CPAS, les organismes régionaux de placement et l'ONEM.

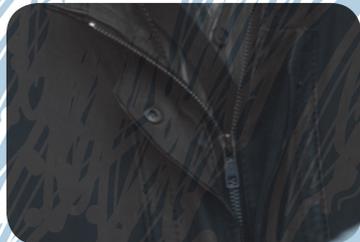
Le travailleur peu qualifié qui vit l'expérience de la précarité est très souvent exposé à l'insécurité économique mais aussi morale et matérielle. Les emplois qu'il occupe sont très souvent précaires et il est très fortement soumis à la concurrence d'autres travailleurs précaires. Peu à même de saisir la complexité des règles qui déterminent ses conditions d'emploi et de travail (ou des règles d'évaluation de sa recherche d'emploi) et peu en contact avec les organisations syndicales, il est, dans bien des cas, livré à lui-même. Le sentiment d'abandon et de manque de reconnaissance l'habite plus souvent qu'à son tour. À la démarche collective pour sortir de la précarité, il privilégie davantage la démarche individuelle. S'inscrire dans une formation sollicite en lui différents niveaux de confiance : confiance en soi, dans l'opérateur de formation, dans le contenu de la formation (au regard de son accessibilité et des attentes qu'il y met).

L'alternance des périodes de travail et de chômage occasionne souvent des pertes de revenus pour les intéressés, car il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir enchaîner sans aucun dommage les passages d'un statut à un autre. Par ailleurs, les critères d'évaluation du comportement de recherche d'emploi ont connu des modifications importantes au niveau de l'ONEM et les risques d'être sanctionné (avec perte de revenus) ont augmenté.

Vivant une situation précaire au quotidien, confronté à un contexte socio-économique défavorable et à un ordre règlementaire changeant, opaque et insécurisant, les populations concernées doivent pouvoir trouver auprès des acteurs associatifs et des travailleurs sociaux de quoi reprendre confiance en elles et dans leur environnement (ce qui passe notamment et nécessairement par la reconnaissance de leurs droits). Cela implique pour ces acteurs de refuser de devenir des agents de contrôle de leur propre public pour le compte de l'administration. Avec son attestation type, Lire et Ecrire Bruxelles s'inscrit bel et bien et ouvertement dans ce refus. À quand le passage à l'action collective ?

Hugues ESTEVENY  
Lire et Ecrire Bruxelles

Photo : Melle Bé (licence CC BY-NC-SA 2.0)



2<sup>e</sup> arrêt sur image – Liberté-? Contrainte ? Une réalité aux multiples visages..

# Un front associatif contre la traque aux 'fraudeurs' et la formation contrainte



D'une logique d'accueil et d'accompagnement individuel à une logique de suspicion, de stigmatisation et de contrôle des personnes en recherche d'emploi et en formation... C'est le glissement qu'on observe ces dernières années, notamment à Verviers, et qui touche au premier chef les personnes étrangères et d'origine étrangère dans un contexte de méfiance généralisée, attisée par les événements de janvier 2015<sup>1</sup>. Cet article considère les tenants et aboutissants de cette tendance forte à l'activation à tout prix, et présente le mouvement associatif qui s'est mis en branle, à Verviers, pour redonner la priorité au droit à la formation, dans le respect de la dignité des personnes.

Par Anne GODENIR et Aurélie STORME

Hanife CATALKAYA, Isabelle DEMORTIER et Jacques DESTORDEUR

---

<sup>1</sup> Le 16 janvier 2015, une opération antiterroriste de grande ampleur a été menée en Belgique en raison de soupçons d'attentats d'envergure imminents contre les forces de l'ordre. Deux djihadistes ont été abattus à Verviers.

**A**NCIEN CENTRE DE PRODUCTION LAINIÈRE, Verviers se caractérise par une forte diversité culturelle et des situations économiques variées mais territorialement polarisées : d'une part des quartiers socioéconomiquement fragilisés accueillant une importante population d'origine étrangère au centre-ville, d'autre part une périphérie plus aisée principalement habitée par une population d'origine belge<sup>2</sup>.

La grande concentration dans le centre-ville de personnes d'origine étrangère, dont une grande partie est sans emploi, suscite de plus en plus la désertion de ce centre par les personnes belges et par les commerçants. Une réticence croissante face aux immigrés s'est installée dans une partie de la population, se traduisant notamment par le succès, lors des dernières élections communales de 2012, de personnalités et mouvements politiques ayant axé leur campagne sur l'immigration et les moyens de la limiter.

Dans un contexte politique local méfiant et dur envers le public d'origine étrangère, l'action des opérateurs de formation, qui s'adressent notamment à ce public, est loin de se limiter à la dimension pédagogique. Elle est fondamentalement politique, dans le sens où elle vise à rappeler et revendiquer le droit de ces personnes à la formation mais aussi leur droit au respect de leurs libertés et de leur dignité.

## Les faits

Suite à la mise en place d'une nouvelle majorité politique à la Ville de Verviers, en janvier 2013, le nouveau président du CPAS (MR), également échevin du budget, a exprimé sa volonté de mener une politique visant prioritairement la traque aux 'fraudeurs'<sup>3</sup>, parmi les personnes étrangères et

<sup>2</sup> Jérémy MANDIN et Sonia GSIR, *L'intégration et la cohésion sociale dans la ville de Verviers. Un état des lieux*, Centre d'études de l'ethnicité et des migrations, Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège, mai 2012, pp. 28-33 (en ligne : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/147638/1/Rapport%20Verviers%20fin.pdf>).

<sup>3</sup> Voici un extrait de la déclaration du président lors de son entrée en fonction : « *Parce qu'être social c'est d'abord et avant tout être juste, une des premières actions du nouveau président sera la mise en place d'une véritable 'task force' qui réfléchira en permanence et agira en profondeur de manière à lutter efficacement contre la fraude sociale et la surconsommation d'aides sociales* ».

d'origine étrangère, traque assortie de sanctions financières. Dans la lignée d'une campagne axée sur la limitation et la gestion de l'immigration en région verviétoise, il a fait part de sa volonté que les associations actives dans la formation en alphabétisation et français langue étrangère (FLE) participent à **la dénonciation des personnes peu régulières en formation**, via de nouveaux modèles d'attestation de fréquentation à rentrer au CPAS, permettant d'identifier les éventuelles absences en formation et de les sanctionner<sup>4</sup>.

Il s'agissait donc d'aller au-delà des attestations déjà fournies depuis de nombreuses années, qui témoignaient simplement de l'inscription ou non en formation et du suivi régulier de la formation, sans autre précision. Ces attestations sont fournies aux apprenants et jamais directement transmises aux travailleurs sociaux.

Lire et Ecrire Verviers, avec la majorité des opérateurs de formation en français, a immédiatement réagi en dénonçant et refusant les dérives d'une telle pratique. Un front associatif plus large s'est organisé pour interpeler la Ville et le CPAS.

Un courrier a donc été envoyé par Lire et Ecrire Verviers au président nouvellement élu du CPAS, l'invitant à une rencontre pour évoquer sa demande de communiquer les présences journalières des personnes en formation, bénéficiaires d'un revenu octroyé par le CPAS. Dans ce courrier, Lire et Ecrire Verviers refusait de jouer un rôle de contrôle et insistait sur l'importance que les formations soient suivies sur base volontaire, et non sous la contrainte. C'est par voie de presse que le président du CPAS a répondu, le 14 janvier 2013, à ce courrier menaçant de sanctions financières les associations ne respectant pas les nouvelles règles.

Le débat s'est poursuivi dans les médias tout au long de la semaine avec, au cœur des points de vue mis en lumière, **la question du conditionnement du Revenu d'intégration sociale à l'apprentissage de la langue**.

---

<sup>4</sup> L'exigence d'attestations de suivi de formation vis-à-vis des allocataires du CPAS avait déjà été introduite par le précédent président de CPAS. Lire et Ecrire Verviers y avait alors répondu, deux ans plus tôt, par un courrier au CPAS de la ville, dénonçant la logique de méfiance généralisée vis-à-vis des personnes étrangères et d'origine étrangère.

Des acteurs locaux, mais également régionaux, ont pris position en faveur des arguments de Lire et Ecrire Verviers<sup>5</sup>. La coordination wallonne de Lire et Ecrire, ainsi que le MOC et la FGTB, ont par ailleurs diffusé ensemble un communiqué de presse, dans lequel ils rappelaient quelques-uns des principes et valeurs qui fondent le projet de Lire et Ecrire, en réaction à la position adoptée par le CPAS. La position de principe de Lire et Ecrire consiste à défendre la liberté individuelle et à contester l'idée de rendre le suivi d'une formation obligatoire<sup>6</sup>.

Mettant ses menaces à exécution, le président du CPAS n'a pas reconduit un poste 'article 60' qui était attribué de longue date à Lire et Ecrire Verviers pour assurer l'aide scolaire aux enfants dans le cadre de l'école de devoirs organisée par l'association. Ce poste a été réattribué un an plus tard, suite à la demande répétée de plusieurs conseillers de l'aide sociale que soient fixés des critères clairs pour l'attribution des articles 60, devenue le 'fait du prince' du président.

Faisant le constat du ralliement de nombreux acteurs associatifs à sa position, Lire et Ecrire Verviers, en collaboration avec les syndicats et le CRVI (Centre régional verviétois pour l'intégration des personnes étrangères), a organisé une manifestation devant l'hôtel de ville, lors d'un conseil communal, pour dénoncer la tendance grandissante, dans le discours mais aussi dans la pratique, au contrôle et à la méfiance vis-à-vis des personnes d'origine étrangère sans travail, et le risque d'une atteinte à la dignité humaine à travers les différents mécanismes de traque de ces personnes. Dans la pratique, la pression d'un tel contrôle se traduit notamment par la menace d'une suspension des allocations en cas de non-présentation d'une preuve d'inscription dans un centre de formation, ou encore par le fait de ne pas avertir les personnes de la fin imminente de la convention qui immunise les indemnités liées au contrat

<sup>5</sup> Ce fut notamment le cas de la ministre de l'Action sociale, Eliane Tillieux, et de la Ministre de la Culture, Fadila Laanan.

<sup>6</sup> Cette position de principe trouve par ailleurs sa légitimité dans des exemples concrets où des personnes contraintes de suivre une formation l'ont suivie, mais sans y participer activement, parce que leur inscription n'était pas basée sur une réelle motivation personnelle. Il faut toutefois prendre en compte les témoignages de certains apprenants qui estiment que, pour eux, l'obligation de formation a été une opportunité d'entrer dans une démarche dans laquelle ils n'auraient pas pensé ou pas osé se lancer d'initiative.

F70 bis<sup>7</sup>. La fin de cette convention entraîne une perte d'allocations du jour au lendemain, d'autant plus difficile à vivre que les personnes ne sont pas au courant de cette règle, notamment parce qu'elles ne maîtrisent pas la langue, orale ou écrite.

À la suite de la manifestation, qui a suscité une grande mobilisation, de la part d'opérateurs de formation mais aussi d'acteurs syndicaux et d'acteurs associatifs<sup>8</sup>, Lire et Ecrire Verviers et le CRVI ont concentré leurs efforts sur le maintien de la mobilisation et la constitution d'un front associatif.

Ce front associatif a alors pris la décision de **ne plus délivrer les attestations de présence requises par le CPAS**, en signe de protestation et pour défendre les principes suivants :

- Une formation suivie sous la contrainte n'a pas de sens et n'est pas efficace.
- De nombreuses personnes sont en demande de formation mais sont inscrites sur une liste d'attente par manque de places – l'état des lieux mené dans le cadre du Plan local d'intégration a en effet objectivé ce constat, estimant que seules 6 demandes d'inscription sur 10 obtenaient une réponse positive<sup>9</sup>. Face à cette situation, la logique de sanction n'a pas de sens.
- Le droit à l'aide sociale ne peut être conditionné au suivi d'une formation, qui relève de la liberté de chacun.

---

7 Le CPAS propose en effet aux personnes de signer une convention (article 35) qui immunise les indemnités reçues dans le cadre du contrat de formation F70 bis (un euro brut de l'heure de formation, le remboursement des frais de déplacement et de garde d'enfants) pendant 3 ans. Pendant cette période, les personnes reçoivent ces indemnités en plus du Revenu d'intégration sociale (RIS). À l'issue de cette période, le CPAS, sur la base d'une fiche d'indemnités fournie par le FOREM à la demande de l'apprenant, diminue le montant du RIS à hauteur du montant reçu du FOREM, incluant les frais de déplacement et les frais de garde. Si les personnes ne rentrent pas cette fiche d'indemnités, le CPAS bloque l'attribution du RIS. Il arrive aussi que le montant du RIS ne soit pas immédiatement adapté et que le bénéficiaire se voie ensuite réclamer le remboursement des montants trop perçus.

8 Comme la maison médicale, une AMO (*Le terrain d'aventures*), des EFT.

9 Un travail d'état des lieux des services existants et des manques en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère sur l'arrondissement de Verviers, mené en 2011-2012 par le CRVI et ses partenaires dans le cadre du Plan local d'intégration, a permis d'établir ce constat d'un manque d'offre de formation en français, y compris en alpha et alpha-FLE, par rapport à la demande.

– En référence à la charte associative<sup>10</sup>, si le pouvoir public et l'associatif ont besoin l'un de l'autre pour travailler efficacement, le politique n'a pas à s'immiscer dans le travail des associations, ni à exiger d'elles d'être agents de contrôle du respect de règlements publics.

Cette position a été réitérée lors d'une réunion finalement fixée avec le CPAS, ainsi que dans un document signé par une bonne partie des partenaires et adressé à la Ville. Trois réunions ont par ailleurs eu lieu en novembre et décembre 2013 avec les conseillers communaux, à propos des moyens et actions à mettre en place pour soutenir l'alphabétisation. Enfin, le directeur de Lire et Ecrire Verviers a présenté les arguments défendus par l'association lors d'une émission télévisée portant sur la question de l'importance de l'apprentissage du français dans une perspective d'intégration. Une seconde émission-débat a mis en présence autour du même thème le président du CPAS, d'autres représentants politiques, un représentant du CRVI et un représentant de la FGTB<sup>11</sup>.

Dans la continuité de la réflexion menée dans le cadre du Plan local d'intégration, Lire et Ecrire Verviers et le CRVI ont précisé différents axes de travail<sup>12</sup>, notamment relatifs à la formation en français, pour améliorer l'offre de services en vue de l'intégration des personnes d'origine étrangère présentes dans l'arrondissement de Verviers, et ils ont commencé à mettre en œuvre les pistes d'actions identifiées.

Bien qu'ayant été importante à des moments clés, la mobilisation des acteurs associatifs autour de la controverse a surtout été ponctuelle et s'est rapidement essoufflée, réduisant la force du pouvoir d'opposition à la politique du CPAS, et à la tendance générale à souscrire aux principes de l'État social actif et à accepter ses dérives. Plusieurs associations ont par ailleurs tenu à affirmer leur soutien à la politique du président du CPAS et refusé qu'il soit question de front associatif.

---

<sup>10</sup> Adoptée le 12 février 2009 par les gouvernements conjoints de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Voir : [www.levolontariat.be/enjeux/charte-associative](http://www.levolontariat.be/enjeux/charte-associative)

<sup>11</sup> [www.televesdre.eu/www/\\_contrechamp\\_jacques\\_destordeur\\_directeur\\_de\\_l\\_asbl\\_lire\\_ecrire\\_de\\_verviers\\_-81194-999-221.html](http://www.televesdre.eu/www/_contrechamp_jacques_destordeur_directeur_de_l_asbl_lire_ecrire_de_verviers_-81194-999-221.html)

<sup>12</sup> Coordination de l'offre de formation, état des lieux des besoins, coordination des projets FSE.

Lire et Ecrire Verviers et le CRVI entendent toutefois maintenir leur action pour redonner priorité au droit à la formation et au respect de la dignité humaine. Le directeur du CRVI a dans ce sens publié, en mai 2014, une carte blanche dénonçant la montée de l'extrême droite et du racisme, significative lors des dernières élections.

Plus récemment, en 2014-2015, la dénonciation des logiques de traque des personnes bénéficiaires d'allocations et d'instrumentalisation des associations a pris une nouvelle forme. Lire et Ecrire Bruxelles utilise désormais un format d'attestation qui inclut un texte signé par les mouvements ouvriers porteurs de Lire et Ecrire dénonçant les politiques d'activation<sup>13</sup>. Cette attestation a été adaptée au contexte wallon sous la forme d'une lettre qui pourra être transmise par les régionales de Lire et Ecrire aux travailleurs sociaux exigeant des attestations de fréquentation, afin de réaffirmer leur volonté de garantir le droit des personnes à la formation et le respect de la dignité. Cette lettre dénonce plus largement la tendance à l'activation à tout prix dans un contexte où le marché de l'emploi est saturé et où l'on observe un manque de places en alphabétisation, et dans l'offre de formation de manière générale.

## Quand intégration et activation se rejoignent au détriment de la liberté et du droit à la dignité

Derrière la politique du CPAS de Verviers vis-à-vis des personnes étrangères, Lire et Ecrire Verviers identifie la même logique que celle qui fonde le concept d'État social actif... et dès lors aussi les risques inhérents à cette logique.

On retrouve le principe de la responsabilisation des personnes, qui tend vers leur culpabilisation, au point d'exiger d'elles qu'elles fournissent des efforts spécifiques (en l'occurrence en termes de suivi de formation), afin de 'mériter' leurs allocations, cela alors que le droit au travail est bafoué, l'emploi faisant largement défaut. En cas d'efforts jugés insuffisants, des sanctions sont à la clé.

---

<sup>13</sup> Voir article de Hugues Esteveny, pp. 18-21 de ce numéro.

La pression exercée sur les bénéficiaires touche également les acteurs associatifs qui, s'ils n'acceptent pas de contribuer activement à cette logique de contrôle, sont eux-mêmes menacés de sanctions.

Le contexte politique en lien avec les questions d'immigration, que ce soit au niveau local mais aussi aux niveaux régional et fédéral, a contribué, à Verviers, à légitimer ces principes aux yeux d'une partie de la population, et donc à favoriser leur essor. Le traitement médiatique particulier réservé aux différents événements énoncés plus haut et l'absence de consensus au sein du tissu associatif, quant à la position à adopter, ont également renforcé les orientations politiques prises par les pouvoirs locaux.

### Un contexte politique global de méfiance vis-à-vis de l'immigration

À Verviers, la priorité aux droits à la formation et au respect de la dignité des personnes étrangères est de moins en moins facile à défendre. Une partie grandissante de la population exprime une crainte, voire une opposition vis-à-vis du grand nombre de personnes immigrées établies à Verviers.

Plusieurs acteurs observent par ailleurs une montée en puissance d'un discours simpliste, concernant les questions d'immigration – par exemple l'idée qu'il est anormal que certaines personnes présentes depuis de nombreuses années en Belgique parlent à peine ou pas le français, et que cette situation est forcément due à un manque d'efforts de leur part. Face à cela, des propos plus nuancés, tels que ceux véhiculés par Lire et Ecrire, et qui visent à considérer l'ensemble des paramètres de la situation des personnes et à donner priorité au respect du droit à la dignité, sont difficiles à faire entendre.

Enfin, divers événements ont parallèlement contribué, en 2013, à alimenter la controverse. Ainsi, au niveau de la Ville de Verviers, le collège communal a pris l'initiative d'appliquer une circulaire visant l'expulsion des sans-papiers, et a diffusé cette décision via communiqué de presse, renforçant la stigmatisation déjà prégnante des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants en général.

Les tensions concernant les questions d'immigration et de multiculturalité se sont également fait ressentir dans des événements grands publics tels que la célébration des 50 ans de l'immigration turque et marocaine, dont les préparatifs coordonnés par l'asbl SIMA ont eu lieu en 2013. Dans ce cadre, la proposition de certaines associations d'organiser une pétition pour que l'histoire de l'immigration soit présente dans les manuels scolaires a été évincée, et la Ville a exigé de nommer l'évènement autrement que *Bienvenue en Belgique*, de peur que soit véhiculée l'idée impopulaire d'une immigration ouverte sans conditions. Similairement, il a été décidé que la fête annuelle de la Ville, jusqu'ici connue sous le nom de *Verviers en couleurs*, serait renommée, dans son édition 2014, *Verviers en fête*, vraisemblablement dans l'optique de ne plus mettre l'accent sur le caractère multiculturel de la ville, auparavant souligné avec fierté. D'autres décisions allant dans le même sens ont été prises par la Ville : retrait d'une partie des bâches disséminées dans la ville, montrant des visages de citoyens sous le titre *Fiers de nos couleurs*, interdiction du port du voile dans les écoles primaires communales...

L'espace pour un véritable débat de fond sur les questions d'organisation de la mixité culturelle et sociale n'est pas suffisamment ouvert, notamment vu l'absence d'un discours politique fort, s'inscrivant en opposition par rapport au discours majoritaire, porté principalement par la droite.

Des mesures régionales et fédérales vont par ailleurs dans le sens des orientations prises par la Ville de Verviers : au niveau régional, les débats autour du projet de nouveau décret sur l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, et en particulier sur la question du parcours d'accueil des primoarrivants, ont en grande partie tourné autour de la question de l'obligation que beaucoup souhaitaient applicable pour l'ensemble du parcours d'accueil, toujours selon la logique de contrôle évoquée plus haut. Au niveau fédéral, le nouveau code de la nationalité va dans le sens d'une restriction plus grande des moyens d'accès à la nationalité belge<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Voir : Sylvie-Anne GOFFINET, *Le Code de la nationalité de 2012 : une politique qui rend l'accès à la nationalité impossible pour les personnes analphabètes* ([www.lire-et-ecrire.be/code2012-1](http://www.lire-et-ecrire.be/code2012-1)) et *Le Code de la nationalité de 2012 : une politique de l'État social actif* ([www.lire-et-ecrire.be/code2012-2](http://www.lire-et-ecrire.be/code2012-2)).

## Un traitement médiatique des évènements focalisé sur le conflit de personnes

Si la médiatisation de la position du président du CPAS et des réactions des différents acteurs a permis de visibiliser une problématique d'importance, elle a toutefois mis l'accent sur ce qui a été présenté comme un conflit de personnes, au détriment d'une attention approfondie sur le débat de fond et sur les arguments qui contredisent le discours dominant. Lire et Ecrire Verviers déplore que le président du CPAS ait renforcé cette situation en répondant à son courrier par voie de presse, avivant publiquement la polémique, avant d'avoir entamé une discussion de fond avec l'association.

## Des hésitations de la part de certaines associations sur la position à adopter

Si de nombreux partenaires ont adopté une position commune en réaction à la nouvelle politique du CPAS, l'ensemble des acteurs associatifs, et notamment certains opérateurs d'alphabétisation, ont refusé d'adhérer à cette position du front associatif. Globalement, on pourrait classer les associations en trois catégories, selon la position qu'elles ont adoptée :

- les acteurs associatifs opposés à la politique du CPAS, qui la dénoncent et refusent de s'y plier – Lire et Ecrire en fait bien sûr partie ;
- les acteurs associatifs (opérateurs de formation) qui ne voient pas de raison de s'opposer à l'exigence d'attestations de présence du CPAS – certains y adhèrent explicitement jugeant nécessaire de rendre obligatoire la formation, d'autres sont simplement déjà habitués à délivrer des attestations de présence et ne questionnent pas la logique qui sous-tend cette exigence ;
- les acteurs associatifs opposés à la politique du CPAS, mais qui ne le clament pas formellement, refusant de s'afficher en opposition à la Ville, de peur de perdre les financements qu'ils en reçoivent via le CPAS, les PCS (Plans de cohésion sociale des villes et communes)..., dont leur action dépend largement – cette position a été renforcée par les menaces de sanctions adressées aux associations qui ne respecteraient pas les règles.

Si Lire et Ecrire Verviers peut mener des actions pédagogiques ou de sensibilisation en partenariat avec les acteurs de chacune de ces trois catégories,

cette situation démontre que le secteur associatif est toutefois morcelé, sur le plan des valeurs mais aussi en termes de moyens financiers permettant ou non l'adoption d'une position de résistance.

### Des partenariats solides fondés sur des valeurs communes

Une série de forces ont toutefois permis à Lire et Ecrire Verviers et aux associations partageant sa position d'assoier et légitimer leurs arguments en faveur du droit à la formation et du respect de la dignité des personnes.

On l'a vu, il n'y a pas unanimité au sein du secteur associatif sur la question des attestations de présence exigées des personnes en formation, en contrepartie des allocations sociales. Lire et Ecrire Verviers a tout de même retrouvé à ses côtés, dans sa mobilisation contre cette politique, un nombre non négligeable d'acteurs et associations avec lesquels la régionale a noué des partenariats forts, basés sur une adhésion commune à des valeurs soutenues par le mouvement Lire et Ecrire.

L'implication de Lire et Ecrire Verviers dans le Plan de cohésion sociale de la Ville, le soutien de sa cheffe de projet et la pleine reconnaissance de la légitimité de l'association dans ce cadre ont aussi été précieux dans les discussions menées avec les représentants de la Ville. Enfin, la reconnaissance générale de l'expérience pédagogique de l'association, y compris au sein du personnel du CPAS, a aussi constitué une force pour légitimer la position de la régionale.

### Une forte mobilisation des partenaires en réaction aux 'sorties politiques' controversées

La sortie très médiatisée du nouveau président du CPAS a constitué une opportunité à certains égards. Des associations dont Lire et Ecrire Verviers et le CRVI ont en effet pu rebondir sur cet évènement pour susciter un débat public sur une problématique importante pour la ville, celle de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, dans le respect de leurs droits et de leur dignité. La manifestation organisée par Lire et Ecrire a mobilisé de très nombreux partenaires, y compris des acteurs associatifs qui ne font pas de la formation. Une mobilisation similaire a également été

observée lors de la décision du collège communal en faveur de l'expulsion des sans-papiers, avec la signature d'une carte blanche par 22 associations. Que de nombreuses voix se soient élevées à ces moments-clés a été important pour légitimer et renforcer les positions s'opposant aux mesures du CPAS.

### Des données objectives pour soutenir les arguments

Lire et Ecrire et ses partenaires ont pu s'appuyer, grâce au travail réalisé dans le cadre du Plan local d'intégration, sur des données objectives fiables pour défendre leurs arguments, notamment quant au manque d'offre de formation et aux listes d'attente. De tels chiffres étaient nécessaires pour réfuter certaines idées fausses, rapidement relayées dans l'espace public.

## Conclusions

Dans un contexte politique global d'État social actif où les devoirs tendent à prendre le pas sur les droits, contexte par ailleurs défavorable aux personnes d'origine étrangère, où la xénophobie est attisée par certains représentants politiques, le positionnement du secteur associatif est crucial pour défendre les droits fondamentaux des personnes.

Malgré les hésitations de certaines structures, le front associatif qui s'est constitué à Verviers, en réaction aux menaces du président du CPAS de mettre en œuvre un système de dénonciation des personnes peu régulières en formation, assorti de sanctions financières, a permis de faire reculer les lignes. Le refus clair et significatif à tous de délivrer des attestations de fréquentation détaillant les heures de présence a été le résultat concret de ce combat pour la dignité des personnes et des associations. Un combat qui est loin d'être terminé, à Verviers comme ailleurs.

**Anne GODENIR et Aurélie STORME**

Lire et Ecrire en Wallonie

**Hanife CATALKAYA, Isabelle DEMORTIER et Jacques DESTORDEUR**

Lire et Ecrire Verviers

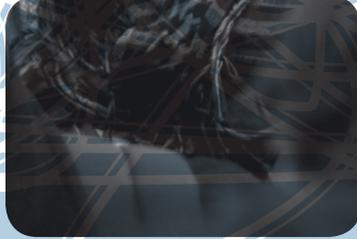


Photo : philippe.levoyer (licence CC BY-NC-ND 2.0)

3<sup>e</sup> arrêt sur image – Liberté – Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

# L'activation des CPAS



On l'oublie trop souvent mais les CPAS ont été les premiers acteurs sociaux à (devoir) appliquer les orientations et recommandations de l'État social actif, et ce dès la loi du 26 mai 2002 sur le Droit à l'intégration sociale. Une mission lourde de conséquences...

Par Philippe DEFEYT

**LES ARTICLES 2 ET 3 DE LA LOI** sur le Droit à l'intégration sociale (DIS)<sup>1</sup> sont sans ambiguïté quant à la volonté du législateur d'en faire un des dispositifs d'une politique d'activation :

« **Article 2**

*Toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut, dans les conditions fixées par la présente loi, prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale. Les centres publics d'aide sociale ont pour mission d'assurer ce droit.*

**Article 3**

*Pour pouvoir bénéficier du droit à l'intégration sociale, la personne doit simultanément et sans préjudice des conditions spécifiques prévues par cette loi :*

(...)

*5° être disposée à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent. »*

Au vu de ce prescrit légal, je m'étonne toujours de voir le nombre de personnes qui pensent encore que les bénéficiaires du DIS ne sont pas « obligés de travailler ». C'est pourtant bien le cas. Et ils sont même en principe obligés de s'inscrire comme demandeur d'emploi libre inoccupé auprès du FOREM ou d'ACTIRIS.

Cette orientation voulue par le législateur, fortement poussé dans le dos par le Parti socialiste flamand qui, à l'époque, portait très fort les recommandations prônées par Frank Vandenbroucke, spécialiste de l'État social actif, est d'application tous les jours dans nos CPAS.

## Voici quelques commentaires inspirés par mon expérience de terrain :

– Cette volonté d'assurer l'insertion d'abord bute bien sûr comme toutes les politiques d'activation sur le manque d'emplois. Et plus encore des emplois de qualité (conditions de travail correctes, salaire mensuel suffisant). Difficile de parler d'une insertion socioprofessionnelle à la hauteur des ambitions du

---

1 Pour plus d'infos, voir : [www.mi-is.be/be-fr/cpas/droit-a-lintegration-sociale](http://www.mi-is.be/be-fr/cpas/droit-a-lintegration-sociale)

législateur quand, par exemple – cela se rencontre – l'emploi proposé à un bénéficiaire du DIS est un emploi à 1/3 temps payé au salaire minimum garanti... Difficile, parce que non politiquement correct, de rappeler que même s'il y avait davantage d'emplois disponibles, tous les bénéficiaires du DIS ne pourraient pas y accéder pour diverses raisons (problèmes de santé, accumulation de problèmes comme l'endettement ou des assuétudes, absence d'un moyen de transport motorisé, discriminations ou réticences de la part de certains employeurs, etc.).

– Certes, dans un monde idéal, un empathique, important et patient accompagnement des bénéficiaires du DIS (activités d'insertion sociale, démarches de motivation, résolution des divers problèmes qui freinent ou rendent impossible l'exercice d'un emploi, formations, aides matérielles, places en crèche...) pourrait amener plus de personnes à être en capacité d'accepter un emploi. Dans le monde réel, les moyens humains et financiers manquent. C'est par exemple le cas quand des formations fort prisées organisées par le FOREM (typiquement : chauffeur poids lourds) sont *de facto* rationnées (le nombre de place y est limité) et que les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ont statistiquement moins de chances que d'autres demandeurs d'emploi de réussir les tests pour accéder à ces formations.

– Malgré de nombreuses difficultés de toutes natures et l'existence de pièges financiers, à savoir des situations où l'acceptation d'un emploi appauvrit le bénéficiaire du RIS – parce que le salaire n'inclut pas les frais liés à l'emploi et qu'un euro de salaire en plus signifie un euro du RIS en moins –, il y a de nombreux bénéficiaires du RIS qui travaillent à temps partiel. Notamment celles et ceux qui travaillaient déjà sous ce statut avant de devoir, pour diverses raisons, recourir à l'aide d'un CPAS. Mais surtout parce que beaucoup d'emplois (titres-services, activités d'intérim, Horeca...) accessibles aux personnes concernées sont des emplois à temps partiel et faiblement payés.

– L'activation demandée au bénéficiaire du RIS peut, dans un premier temps – et c'est très bien ainsi – prendre la forme d'activités d'insertion sociale, de formations, voire d'études. Cela est même dit explicitement dans

l'article 6 de la loi sur le DIS pour les moins de 25 ans :

« **Article 6**

§ 1<sup>er</sup> Toute personne majeure âgée de moins de 25 ans a droit à l'intégration sociale par l'emploi adapté à sa situation personnelle et à ses capacités dans les trois mois de sa demande lorsqu'elle remplit les conditions prévues aux articles 3 et 4.

§ 2 Le droit à l'intégration sociale par l'emploi peut faire l'objet soit d'un contrat de travail soit d'un projet individualisé d'intégration sociale menant, dans une période déterminée, à un contrat de travail. »

– Les CPAS disposent de deux dispositifs privilégiés pour l'insertion socio-professionnelle :

- le dispositif dit *Article 60*<sup>2</sup> : un bénéficiaire du DIS obtient un (vrai) contrat de travail et est 'mis à disposition' d'un 'employeur' (le CPAS lui-même, la commune, une association...) qui va, en principe, lui permettre d'apprendre un métier et un savoir-être, le temps nécessaire pour recouvrer ses droits à une allocation de chômage ;
- le dispositif dit *Article 61*<sup>3</sup>, où le contrat est passé avec un (vrai) employeur financièrement aidé par le CPAS, les objectifs de ce dispositif et sa durée étant identiques à ceux de l'*Article 60*.

Mais si ces deux dispositifs semblent – il n'y a pas d'étude récente et globale sur l'insertion à moyen/long terme des personnes qui en ont bénéficié – plus efficaces ou au moins aussi efficaces que d'autres dispositifs de mise à l'emploi, j'y vois au moins trois problèmes :

- dans certain cas (en nombre croissant ?), ces emplois remplacent d'autres emplois ; c'est très clair par exemple quand une commune (voire un CPAS lui-même) supplée au non-remplacement de travailleurs qui s'en vont par des personnes sous contrat *Article 60* ; il s'agit là de l'utilisation (très limitée d'une main-d'œuvre 'bon marché' ;
- les CPAS demandent à certains employeurs une contribution financière (par exemple, au CPAS de Namur, 300 € par mois pour une personne sous *Article 60* mise à disposition de l'hôpital public) ; la hauteur de cette

---

2 D'après l'article de la loi organique sur les CPAS qui prévoit ce dispositif.

3 Idem.

contribution étant variable d'un CPAS à l'autre, on a pu voir des formes de 'shopping' pratiquées par certains employeurs potentiels pour obtenir une personne sous *Article 60* au moindre cout ;

- enfin, le cout brut (hors éventuelle contribution de l'employeur) pour un CPAS d'un *Article 60* (sauf cas particuliers) est très élevé, de l'ordre de 10.000 € par an si on tient compte des dépenses liées à la formation et à l'accompagnement ; or les moyens manquent.

– Devant faire face à des difficultés budgétaires croissantes, les CPAS wallons ont réduit la voilure en matière d'insertion socioprofessionnelle via les *Articles 60* et *61*, comme le montre le graphique suivant. Ce constat est d'autant plus inquiétant que ces évolutions sont intervenues avant l'arrivée dans les CPAS wallons de milliers de bénéficiaires potentiels suite à la perte de leur allocation d'insertion<sup>4</sup>.

Bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et mises à l'emploi par les CPAS  
Wallonie - Tendances<sup>5</sup> - Indices janvier 2010 = 100



Source : SPP Intégration sociale

<sup>4</sup> Suite à une décision du gouvernement précédent, en janvier 2015, 18.432 personnes, dont 12.266 en Wallonie, ont perdu leurs allocations d'insertion (le droit est actuellement limité à 3 ans maximum, certaines catégories de personnes – chefs de ménage, isolés,... – bénéficiant néanmoins d'un sursis).

<sup>5</sup> Moyennes mobiles sur 12 mois centrées sur le dernier mois. La moyenne mobile est un outil statistique utilisé pour analyser par exemple des séries temporelles, en supprimant les fluctuations saisonnières de façon à en souligner les tendances conjoncturelles et de moyen terme.

- Ce sont aussi les difficultés budgétaires qui expliquent (en partie au moins) les inégalités en matière d’insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du DIS suivant le CPAS dont ils dépendent. En effet, certains CPAS mobilisent plus de moyens pour l’insertion socioprofessionnelle que d’autres, certains CPAS autorisent plus facilement un jeune à entamer ou à poursuivre des études que d’autres<sup>6</sup>.
- Enfin, on doit s’interroger aujourd’hui sur le partage des rôles et responsabilités entre le FOREM et les CPAS. Le FOREM, en tant qu’opérateur public en matière d’emploi, devrait en principe s’occuper de manière égale de l’insertion socioprofessionnelle de tous les demandeurs d’emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès de ses services. Et les bénéficiaires du DIS en capacité de travailler sont censés l’être. Dans la réalité, on sait que tous les DEI ne sont pas traités de la même manière et ne bénéficient pas nécessairement (tout à fait) des mêmes aides à l’emploi.

## De ces constats, globalement peu réjouissants, découlent trois revendications majeures :

- Donner des moyens suffisants au FOREM et aux CPAS pour mener une politique d’insertion sociale et socioprofessionnelle profitant à un plus grand nombre de bénéficiaires du DIS qu’aujourd’hui. Ces moyens accrus doivent s’accompagner d’un dialogue équilibré entre ces deux acteurs majeurs de l’insertion.
- Mettre en place des mécanismes qui rapprochent les politiques d’insertion et les efforts des CPAS, afin de diminuer les inégalités entre bénéficiaires du DIS. Ceci passe notamment par une augmentation des moyens du Fonds spécial de l’action sociale<sup>7</sup> pour réduire les écarts entre CPAS riches et CPAS pauvres.

---

<sup>6</sup> Voir : Philippe DEFEYT, *Le point sur les jeunes qui bénéficient d’un revenu d’intégration ‘étudiant’*, Institut pour un Développement Durable, octobre 2012 ([www.iddweb.eu/docs/etudiants.pdf](http://www.iddweb.eu/docs/etudiants.pdf)).

<sup>7</sup> L’équivalent du Fonds des communes pour les CPAS.

– Réduire les pièges financiers dont sont victimes les bénéficiaires du RIS qui trouvent ou retrouvent un emploi.

Mais n'éluons pas la question centrale, trop souvent occultée dans les débats : tous les efforts des CPAS et du FOREM laisseront toujours un nombre (très) important de bénéficiaires du RIS hors emploi, en tout cas pour des périodes plus ou moins longues. Et ceci pour diverses raisons, qui tiennent soit au marché du travail (discriminations éventuelles y compris), soit aux caractéristiques et parcours de nombreux bénéficiaires du RIS. La question de ce qu'ils peuvent malgré tout apporter à la société reste ouverte...

**Philippe DEFEYT**  
Président du CPAS de Namur



Photo : christof tot (licence CC BY-NC-ND 2.0)

4<sup>e</sup> arrêt sur image – Liberté – Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

# Derrière la contrainte, trouver de la liberté...



Trouver la liberté derrière la contrainte, c'est ce qui est arrivé à Michel (prénom d'emprunt) pour qui l'école et les apprentissages de base n'avaient pas été une réussite jusque-là. À la suite d'une série de facteurs externes, dont la pression de l'assistant social du CPAS qui lui avait octroyé un revenu d'intégration (RIS)<sup>1</sup>, mais aussi personnels, Michel a fini par s'inscrire en formation d'alphabétisation, à y rester, à progresser... Derrière la contrainte – plutôt bienveillante dans le cas de Michel – s'ouvre donc pour certains un espace de réorientation, de reprise en main d'un parcours de vie...

Par Benoît LEMAIRE

---

<sup>1</sup> En vertu de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, le RIS est un des outils dont disposent les CPAS pour assurer cette intégration. La disposition au travail via la recherche d'emploi ou le suivi d'une formation menant à l'emploi est une condition d'octroi du RIS.

**P**OUR BON NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME, le temps de la décision et de l'entrée en formation en alphabétisation est vécu comme un passage sensible, un moment critique qui voit remonter à la surface des difficultés parfois enfouies bien profondément, qu'elles relèvent d'un passé scolaire douloureux, de situations rencontrées dans les parcours migratoires, dans la vie professionnelle, dans la vie sociale ou dans la vie privée...

Très souvent, il aura fallu que ces personnes s'arment de courage pour lever leurs inhibitions, dépasser la tentation de se maintenir dans des situations rarement confortables, mais avec lesquelles elles ont appris à vivre.

Face à ces réalités, notre tâche à nous, les travailleuses et travailleurs de l'alpha, consiste à prendre le temps de l'écoute, de l'accompagnement, de la reconnaissance de leur expérience de vie, et plus largement de leur altérité, afin de leur permettre, patiemment, de reconstruire leurs identités blessées, de renforcer leur estime de soi pour pouvoir s'engager en confiance dans un parcours de formation et espérer voir s'ouvrir de nouveaux horizons.

Cela, nous le disons depuis longtemps. Pour amener la question de l'alphabétisation dans l'espace public, pour interroger notre responsabilité collective, pour insister sur certaines dimensions du travail réalisé en alphabétisation, pour tenter de changer les choses,...

Et elles changent, mais pas dans le sens souhaité ! À l'œuvre depuis une décennie, les dispositifs développés par l'État social actif se sont 'étoffés' au cours des dernières années. Dans un contexte de crise et de marché de l'emploi bouché (surtout pour les personnes relativement peu qualifiées), les décisions politiques ont contribué à renforcer le contrôle et l'activation des travailleurs sans emploi, sommés de se maintenir sans cesse en mouvement sous peine de sanction ou d'exclusion.

Comment, dans ces conditions de plus en plus sévères et contraignantes, d'une part envisager l'alphabétisation comme un choix positif et d'autre part accompagner au mieux les personnes dans leurs parcours de formation ?

## Le parcours qui a mené Michel à entrer et à rester en formation

Michel a une petite trentaine d'années. Séparé de sa compagne, il est papa d'une fillette de six ans dont il a la garde alternée.

Fils de forains, il passe une partie de son enfance sur les routes. Il perd sa maman à l'âge de quatre ans. Enfant du voyage, il connaît un parcours scolaire assez chaotique. En primaire, il change souvent d'école, puis suit l'enseignement par correspondance. En secondaire, il est orienté vers l'enseignement spécialisé, section carrosserie. Il arrête l'école à quatre mois de la fin de sa dernière année, sans diplôme ni maîtrise des savoirs dits de base. Lorsqu'il se souvient de cette période, il dit : *« C'était la guindaille. On était jeunes, on ne foutait rien. Au lieu de lire, on était au fond de la classe. Dans la classe, si je lisais tout haut et qu'il y en avait un qui rigolait, c'était dispute. »* À sa sortie de l'école, il ne trouve pas de boulot et se retrouve au chômage.

Il y a trois ans, jugé trop peu actif dans ses recherches d'emploi, il est exclu du chômage et s'adresse au CPAS. Il obtient un revenu d'intégration mais doit, en contrepartie, poursuivre sa recherche de travail et s'inscrire en formation. Le sachant intéressé par les métiers de la route, l'assistant social qui s'occupe de sa situation au CPAS l'oriente vers un opérateur qui propose une formation de chauffeur-livreur.

Là, lors de l'entretien d'accueil, il ne parvient pas à remplir un questionnaire et évoque ses difficultés en français. L'assistante sociale du service lui renvoie l'importance de l'écrit dans ce type de métier et l'invite à s'adresser à Lire et Ecrire pour améliorer sa maîtrise du français avant d'envisager la possibilité d'intégrer cette formation. De retour au CPAS, 'son' assistant social s'étonne de cette difficulté qu'il n'a jamais remarquée. À son tour, évoquant l'utilité de la maîtrise du français pour sa recherche de travail comme pour la gestion de ses papiers, il stimule Michel à suivre une formation à Lire et Ecrire.

Mais Michel ne fait pas le pas. Pour lui, aller en formation pour apprendre le français, c'est retourner sur les bancs de l'école et il n'en garde pas que de bons souvenirs. C'est aussi risquer de se frotter à la moquerie des autres, ce

qu'il appréhende fortement. Il connaît ses réactions dans ce genre de situation : *« Je suis fort impulsif et alors, si j'aurais lu, comme je suis nouveau, si j'aurais su qu'ils allaient se moquer, ça n'aurait pas été ! »*

Cela dure plusieurs mois. Un jour, visiblement par provocation (c'est comme cela que Michel voit la chose), son assistant social lui dit : *« Réveille-toi ! Vas-y pour ta fille ! Tu vas pas devenir con ! »*

Pris au vif, Michel se décide à prendre rendez-vous à Lire et Ecrire. Pourtant, lorsqu'il arrive devant le bâtiment, il jette un rapide regard par la fenêtre et repart immédiatement.

Un peu plus tard, il reprend rendez-vous et est invité à rencontrer le groupe en formation, pour un premier contact. Il se présente, rentre dans le local et au moment où *« ils commencent à parler tous », il dit « ben j'arrive, je vais aux toilettes... »*. Et la suite c'est *« ... et ils ne m'ont plus jamais revu »*. Pour expliquer son geste, il parle de blocage, de stress.

La troisième tentative, sept mois après le premier rendez-vous manqué, est la bonne : il entre et reste en formation.<sup>2</sup>

Cette fois, il voit qu'il n'est pas seul à faire le pas. D'autres nouveaux sont dans la même situation que lui. Il reconnaît parmi eux d'anciennes connaissances de l'école. Ça le rassure. Visiblement aussi, ses premières tentatives avortées l'ont fait réfléchir et avancer : *« Je me suis dit que je devais surmonter mes peurs et me contrôler aussi un peu là, le regard des gens et tout ça. »* Après quelques jours de formation, il découvre aussi la solidarité dans le groupe : *« Je vois qu'ici, même s'il y en a un plus fort dans la classe, ben il aide l'autre. »* Et il se voit progresser : *« Avant, quand je lisais une feuille, je ne comprenais pas ce qu'il y avait dedans. Je me concentrais tellement sur les mots que le dessus, même si je l'avais lu tout haut, je savais plus rien, ça voulait rien dire. Maintenant, quand je lis, je comprends les mots. »*

---

<sup>2</sup> S'il est singulier, le parcours de Michel est néanmoins assez représentatif des situations vécues par les publics en situation d'illettrisme ayant été scolarisés en Belgique. Ces personnes évoquent régulièrement un sentiment de honte qui rend leur démarche d'entrée en formation en alpha particulièrement difficile. En outre, elles ont souvent mis en place des stratégies d'évitement ou de contournement qui leur permettent de se débrouiller au quotidien et de ne pas placer la formation en alpha au rang des priorités.

Depuis qu'il est en formation, quand sa fille est chez lui, il fait ses devoirs avec elle quand elle rentre de l'école... Pour faire des économies, il prend le temps de regarder les promotions, il compare les produits et les prix. Au niveau administratif, il s'est mis à gérer ses factures et n'est plus gêné de demander de l'aide à son assistant social... Il accepte aussi plus facilement de parler de son histoire, de ses difficultés.

## Et la contrainte dans tout ça ?

Dans ce récit, même si elle est présente d'emblée, la contrainte (aller en formation en contrepartie du revenu d'intégration) n'apparaît pas explicitement comme un poids. Michel la présente comme un élément parmi d'autres qui ont contribué à son entrée en formation en alpha. On peut la voir comme l'étincelle qui a mis Michel en chemin.

Pour le poète, la contrainte de la rime est le moteur même de la créativité. Pour le sportif, la contrainte de l'entraînement trouve son sens dans la perspective du défi à accomplir. Pour l'un comme pour l'autre, la contrainte fait intrinsèquement partie du jeu. Elle est directement porteuse de sens. Elle est même source – sans doute pas uniquement – de plaisir.

Il n'en va pas de même pour Michel qui ne voit tout d'abord pas la formation en alpha comme un (en)jeu et qu'il associe à des images négatives. Son entrée, il la voit comme le résultat d'une conjonction de plusieurs facteurs : la séparation de son couple qui le met face à des obligations nouvelles, la scolarité de sa fille qui le renvoie à son rôle de père et à ses espoirs pour elle, la formation qualifiante qui l'intéresse et lui permettrait de soutenir sa recherche d'emploi, la phrase à la fois provocante et encourageante de l'assistant social, la présence d'autres nouveaux à Lire et Ecrire, parmi lesquels des têtes connues... Son engagement, son maintien en formation, il l'attribue à ses progrès visibles, à ses rencontres, au non-jugement et à la solidarité du groupe.

Dans le récit de sa démarche, Michel se positionne en acteur : il relativise (peut-être à juste titre) le poids de la contrainte, il l'inscrit dans un contexte plus large dans lequel il occupe une place active, effectue des choix, reprend

du pouvoir sur sa vie, conserve de la liberté (de ne pas entrer dans le bâtiment, de quitter la formation sans se justifier...). Il souligne aussi la bienveillance des personnes rencontrées sur sa route : de l'assistant social du CPAS – qui, plutôt que d'agiter la contrainte comme une menace, met l'accent sur l'utilité d'apprendre à lire et à écrire pour son rôle de papa ou son parcours professionnel – aux apprenants de Lire et Ecrire qui se montrent solidaires, respectueux, à l'écoute.

Externe, détachée de réels enjeux pour la personne, la contrainte est souvent source de paralysie, rarement moteur de changement en profondeur. Elle place la personne dans une position de dépendance, d'objet, voire de rejet. C'est lorsqu'elle s'inscrit dans des logiques de sens – l'histoire singulière de Michel tend du moins à le montrer – qu'elle laisse des latitudes, qu'elle intègre le facteur temps et permet aux acteurs de construire leur propre histoire, qu'elle peut devenir un élément soutenant. À notre niveau, il me semble dès lors essentiel d'entendre le besoin des apprenants d'être auteurs de leur histoire en les accompagnant, tout au long de leur parcours à nos côtés, dans la (re)conquête de leur liberté.

**Benoît LEMAIRE**  
Lire et Ecrire Luxembourg

5<sup>e</sup> arrêt sur image — Liberté ? Contrainte ? Une réalité aux multiples visages..

Photo : Gustave Deghilaie (licence CC BY-NC-ND 2.0)



# Des personnes sanctionnées pour leur analphabétisme

## Où est passée la liberté de se former ?



Plus ou moins 60% des apprenants du Collectif Alpha sont des personnes bénéficiant d'allocations de chômage. Ce sont des personnes fragilisées dans leur recherche d'emploi par leur méconnaissance du français tant oral qu'écrit. Dans le cadre de la politique de contrôle actif des chômeurs, de nombreux apprenants n'ayant pas de 'contrat Bruxelles Formation'<sup>1</sup> ont été convoqués par l'ONEM pour justifier de leurs efforts à chercher activement un travail, et ce malgré qu'ils suivent une formation remplissant les conditions requises. C'est le cas notamment d'un apprenant âgé de 54 ans...

Par Sandrine FRANCOTTE

---

<sup>1</sup> Au Collectif Alpha, comme dans d'autres associations bruxelloises liées par une convention de partenariat avec Bruxelles Formation (organisme public chargé de la formation professionnelle à Bruxelles), les participants peuvent bénéficier d'un 'contrat Bruxelles Formation' pour valoriser leur formation dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle. À ce titre, ils bénéficient d'une prime d'un euro brut par heure de formation et du remboursement de leurs frais de déplacement. À Bruxelles, en 2010, les apprenants n'étaient cependant que 10% à avoir signé un tel contrat, alors qu'ils étaient minimum 33% à être dans les conditions pour l'obtenir (voir : Catherine BASTYNS, *Statut socioprofessionnel des apprenants selon la source de leurs revenus*, in *Journal de l'alpha*, n°190, septembre-octobre 2013, pp. 129-135).

**B**EAUCOUP D'APPRENANTS SE SENTENT DÉMUNIS lors de ces convocations, d'une part car ils ne savent pas comment expliquer oralement leur parcours de formation ou leur recherche d'emploi auprès des 'facilitateurs' de l'ONEM, d'autre part car ils savent qu'ils risquent le cas échéant de perdre leurs allocations de chômage. Cela entraîne une multiplicité de démarches extérieures (recherches d'emploi, rendez-vous dans des services d'accompagnement à la recherche d'emploi...) qui parasitent leur parcours de formation et peuvent même être génératrices d'angoisses. C'est pour cette raison que l'accueil du Collectif Alpha de Molenbeek les accompagne lorsqu'ils sont convoqués par l'ONEM. Notre volonté est de favoriser le dialogue et la compréhension entre les apprenants et les facilitateurs en termes de temps d'apprentissage, de maîtrise du français et de difficulté dans la recherche d'emploi.

Au Collectif Alpha, dans le cadre de leur formation, les apprenants ont la possibilité d'introduire une demande de dispense à l'ONEM. Malheureusement, certaines de ces dispenses – relatives à un temps de formation de minimum 20 heures par semaine<sup>2</sup> – ont été refusées. Ces refus entraînent des conséquences administratives pour les participants au chômage car ils doivent entamer une recherche d'emploi, trouver un service d'accompagnement d'aide à l'emploi agréé, en attendant leur future convocation à l'ONEM... Cela a un impact sur la formation car ces personnes doivent s'absenter pour entreprendre des démarches...

C'est le cas d'un apprenant, appelons-le Mouloud, âgé de 54 ans. Sa première inscription au Collectif Alpha remonte à 2002 dans un groupe d'oral débutant et il a, depuis lors, bénéficié de 14 'contrats Bruxelles Formation' (ce qui équivaut à 7 ans de formation). En raison de ses 14 contrats de 6 mois, sa demande de dispense a été refusée<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Une disposition de l'ONEM du 5 juin 2008 exige que les apprenants suivent un minimum de 20 heures de cours par semaine pour pouvoir obtenir la dispense de recherche d'emploi.

<sup>3</sup> En principe, l'ONEM n'accorde la dispense que pour maximum 2.100 heures de formation, ce qui correspond à environ 3 ans de formation à raison de 20 heures de cours par semaine pendant 38 semaines par an (nombre annuel de semaines, hors congés scolaires).

Comment en est-il arrivé là ?

Mouloud est arrivé en Belgique en 1988. Il n'a jamais été à l'école. Il a travaillé durant quelques années en tant qu'ouvrier boucher en Région flamande. Il a toujours habité Molenbeek dans un quartier assez monoculturel. Il pratique très peu le français au quotidien et son réseau social et familial ne parle pas ou peu le français. Malgré plusieurs années de formation en oral, son français 'cassé' s'est cristallisé<sup>4</sup>, même s'il continue à évoluer en lecture et écriture.

En juin 2013, Mouloud a été convoqué par l'ONEM pour évaluer sa recherche d'emploi. Nous l'avons accompagné mais malheureusement il n'a pas su justifier une recherche d'emploi active puisqu'il était en formation 21 heures par semaine et qu'il n'a pas gardé les preuves des démarches de recherche d'emploi qu'il avait faites.

L'ONEM l'a donc sanctionné en lui faisant signer un contrat d'activation. Ce qui l'engage à répondre aux différentes clauses prévues dans ce contrat, au risque d'une suspension de ses allocations de chômage. Il doit notamment se faire accompagner obligatoirement par Actiris au départ, puis par le service emploi de son choix (ARAE<sup>5</sup>, Mission locale). Mais aucun de ces services n'a accepté de le suivre en raison de son oral trop faible et il a reçu les attestations confirmant un refus d'accompagnement de ces structures.

---

4 Cette cristallisation sur une langue mal maîtrisée correspond à ce que certains appellent un 'français fossilisé' : « Toute personne qui apprend une langue étrangère passe par une étape d'interlangue qui évolue au fur et à mesure de l'augmentation de la connaissance de la langue cible (langue à apprendre). La langue d'origine y joue un rôle variable, de facilitateur, de transfert, d'interférence, voire de rupture dans l'acquisition de l'autre langue. (...) Lorsque des erreurs d'ordres phonétique, syntaxique et sémantique continuent à se manifester de manière récurrente dans le discours, on parle de 'fossilisation'. Il est alors beaucoup plus difficile d'intervenir dans leur correction. » (Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement, Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du système éducatif, 2014, [www.enseignement.be/download.php?do\\_id=10631&do\\_check](http://www.enseignement.be/download.php?do_id=10631&do_check), p. 8).

5 Les Ateliers de Recherche Active d'Emploi (ARAE) ont été mis en place par des opérateurs conventionnés avec Actiris, dans le cadre des parcours d'insertion professionnelle. Ils pratiquent chacun une méthodologie qui leur est propre, mais néanmoins approuvée par Actiris.

Cela nous a posé un sérieux dilemme à l'accueil car Mouloud se retrouvait sans aide pour respecter son contrat d'activation et craignait une suspension temporaire de ses allocations. C'est pourquoi nous avons organisé un accompagnement spécifique avec la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, une recherche d'adresses, l'envoi de courriers..., qui nous a pris plus de temps que celui que nous pouvons habituellement consacrer à chaque apprenant. En effet, nous constatons, ces dernières années, que les services emploi tels qu'Actiris ou les Missions locales ne s'occupent plus d'établir les CV avec le public analphabète ou de les guider dans leurs recherches en raison de leur niveau d'oral trop faible... Établir un CV avec une personne analphabète peut prendre beaucoup de temps et ces services n'ont, semble-t-il, plus les moyens de leur consacrer le temps nécessaire. Ils les renvoient systématiquement vers les centres de formation alpha qui, n'ayant pas non plus de moyens supplémentaires, se retrouvent toujours davantage débordés.

Lors de son deuxième entretien avec l'ONEM et malgré le suivi que nous avons mis en place, Mouloud aurait été sanctionné sans notre présence à ses côtés pour le défendre. Le facilitateur n'a pas pris en compte l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de bénéficier d'un accompagnement ISP par les structures vers lesquelles il avait été orienté. Il a surtout pointé son français oral 'cassé' malgré un temps de formation qu'il a estimé trop long. Qu'une personne soit en formation dans une filière 'alpha' (personne non scolarisée) ou 'FLE' (personne scolarisée dans son pays d'origine), l'acquisition et la maîtrise de la langue orale et écrite doit se faire, selon ce facilitateur de l'ONEM, dans un délai de formation beaucoup plus court (3 ans environ), sinon la trop faible maîtrise constatée n'est pour lui que le reflet d'un manque évident de motivation à s'insérer dans la société !

Nous avons dû batailler avec ce facilitateur pour lui faire comprendre que ce n'était pas une question de motivation mais que le profil 'alpha' était totalement différent du profil 'FLE'. Le temps d'apprentissage est plus long pour les personnes analphabètes car elles n'ont pas les prérequis scolaires de base, ce qui peut les freiner dans l'apprentissage de la langue.

Au Collectif Alpha de Molenbeek, nous rencontrons beaucoup de personnes ayant ce profil. Cela nous amène à nous poser certaines questions en termes de reconnaissance de leurs droits au niveau du temps d'apprentissage car, en 3 ans, une personne analphabète a peu de chance d'avoir acquis une maîtrise du français satisfaisant aux exigences de l'ONEM...

Cette pression qui pèse de plus en plus sur les apprenants ne peut que se ressentir à l'accueil. Une multiplicité de démarches administratives (recherche d'employeurs, rédaction de CV, lettres de motivation...) viennent en effet alourdir le travail d'accompagnement que nous réalisons.

Pour l'année 2014-2015, cinq apprenants n'ont plus bénéficié d'un contrat Bruxelles Formation avec les conséquences que cela implique pour eux... et pour l'accueil si nous devons nous substituer aux services emploi... Parmi ces cinq personnes, trois personnes ont le même profil que Mouloud et n'ont donc pas la possibilité d'avoir accès à un accompagnement extérieur. Même l'ARAE de Lire et Ecrire Bruxelles, pourtant service spécifique d'accompagnement pour le public alpha, n'a pu accueillir deux personnes du Collectif Alpha en raison de leur faible niveau à l'oral<sup>6</sup>.

**Sandrine FRANCOTTE**  
Collectif Alpha de Molenbeek

---

<sup>6</sup> Vu qu'il s'agit d'un accompagnement collectif, l'ARAE de Lire et Ecrire Bruxelles ([www.lire-et-ecrire.be/Accompagnement-collectif](http://www.lire-et-ecrire.be/Accompagnement-collectif)) a fixé des conditions au niveau de la maîtrise de l'oral, soit avoir au minimum atteint un niveau 2 tel que défini dans le référentiel de compétences de la régionale ([www.lire-et-ecrire.be/Obtenir-le-Referentiel-de](http://www.lire-et-ecrire.be/Obtenir-le-Referentiel-de)) : compréhension de messages/histoires/dialogues simples, expression simple de choses qui concernent la vie quotidienne (famille, travail,...), participation à des conversations simples, etc. La syntaxe des phrases peut néanmoins ne pas être toujours correcte et l'expression altérée par un accent ou des intonations étranges.

6<sup>e</sup> arrêt sur image — Liberté ? Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

Photo : MKFautoyère (licence CC BY-NC-ND 2.0)



# Contrainte et liberté, des antonymes ?

## En tout cas pas autant que le sont noir et blanc



Suite à l'appel à contribution lancé par la rédaction du *Journal de l'alpha* sur la question de la contrainte et de la liberté de se former, nous avons proposé de réaliser une animation-débat dans un groupe en formation dans notre régionale (Hainaut occidental). Outre l'intérêt de relayer auprès des lecteurs du journal ce que vivent et pensent les apprenants, cette activité nous semblait intéressante pour amener la réflexion dans le groupe. La discussion lors de cette séance de formation nous permettra par la suite de réfléchir ensemble aux apprentissages que l'on peut mener en formation, à la manière de fonctionner et aux perspectives que les apprenants se fixent afin de donner toute sa pertinence au dispositif de formation.

Par Adèle FOURNEAU et Pierre MERCIER

**P**OUR TRAVAILLER SUR LE THÈME de la contrainte et de la liberté de se former, nous avons décidé de mener une animation de prise de parole sous forme de jeu de rôles avec les apprenants du groupe. Celle-ci avait pour but, au départ de situations fictives, de les amener à s'exprimer le plus librement possible sur leurs propres situations, leurs propres ressentis par rapport à leur participation à la formation.

L'activité proposée consistait à confronter le profil d'une personne fictive susceptible d'entrer en formation à Lire et Ecrire (profil défini par sa situation socioéconomique et familiale, ainsi que par son expérience professionnelle) à la proposition de formation d'alphabétisation émanant d'un organisme officiel (CPAS, FOREM, ONEM) ou d'une tierce personne (un employeur, un ami ou un formateur).

Les profils de personnes utilisés pour l'activité ont été totalement inventés mais correspondent à des statuts socioéconomiques, des situations familiales, des expériences professionnelles que l'on peut rencontrer chez le public en formation à Lire et Ecrire. Les propositions d'entrée en formation, quant à elles, ont été argumentées de différentes manières selon l'organisme censé les avoir formulées.

Exemples de profils et d'argumentations de la part des organismes :

### Profil n°1

Gilbert, 47 ans, belge, perçoit des allocations de chômage sur base de sa carrière. Il a travaillé comme maçon pendant 25 ans. L'entreprise pour laquelle il travaillait a fait faillite et il est sans emploi depuis 4 ans. Il est marié et a 3 enfants. Son épouse travaille à temps plein. Gilbert perçoit donc des allocations en tant que cohabitant.

Propositions du FOREM :

- « *Suivre une formation chez Lire et Ecrire pourrait vous aider à mettre à jour votre CV et votre lettre de motivation. De plus, cela pourrait vous aider dans la gestion de vos recherches d'emploi.* »
- « *Suivre une formation chez Lire et Ecrire pourrait être une manière de retrouver un rythme quotidien ainsi que d'avancer dans votre parcours.* »

– « Pour une éventuelle reconversion professionnelle, Lire et Ecrire serait une première étape dans un parcours formatif adéquat. Cela pourrait être le point de départ pour vous préparer à suivre une formation plus spécialisée par la suite. »

### Profil n°2

Steven, 23 ans, français, 2 enfants, a été exclu du bénéfice des allocations de chômage car il n'a pas respecté le contrat signé avec l'ONEM dans lequel on lui demandait de trouver une formation. Ses enfants et sa compagne sont à sa charge. Il émarge au CPAS en tant que chef de famille.

Propositions du CPAS :

– « Vu les difficultés dont vous parlez, on vous demande d'aller vous renseigner auprès de l'asbl Lire et Ecrire et de nous recontacter ensuite pour nous dire comment cela s'est passé. »

– « En formation, vous gagnerez 1€/heure, ce qui n'est pas négligeable dans votre situation. »

– « Je vous rappelle que si vous ne suivez pas les recommandations faites par les assistants sociaux du CPAS, des sanctions pourraient en découler. »

Lors de l'animation, les apprenants ont été répartis en binômes, l'un jouant le rôle de la personne susceptible d'entrer en formation et l'autre celui de la personne proposant l'inscription dans le dispositif d'alphabétisation. En fonction du profil défini pour la personne à orienter, l'assistant social (CPAS), le conseiller (FOREM) ou l'accompagnateur (ONEM) choisit l'argument qui pourrait la convaincre d'entrer en formation à Lire et Ecrire (il y a toujours le choix entre trois arguments). Le but de ce jeu de rôle est bien sûr de déclencher une discussion dans le binôme quant aux arguments avancés pour susciter l'entrée en formation.

Après quelques minutes de travail en sous-groupes, nous avons repris l'animation en groupe complet. Là, chaque binôme a pu décrire la situation sur laquelle il a échangé et expliquer les arguments qui lui paraissaient convaincants pour motiver une personne à s'inscrire dans un dispositif d'alphabétisation.

Les autres participants étaient aussi invités à donner leurs avis et ressentis par rapport à ces différentes situations. Naturellement, les apprenants ont commencé à faire des rapprochements avec leur propre vécu ou avec des situations réelles qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler.

L'activité a donc pris une tournure de discussion dans laquelle nous distribuions la parole et interpelions les apprenants en questionnant, en relançant le débat ou en demandant des éclaircissements. Le but était d'aller le plus loin possible dans le ressenti et le vécu formatif des apprenants. Nous avons porté une attention particulière à ce que les échanges ne portent pas sur des aspects de leur vie privée dont nous ne devons pas forcément avoir connaissance.

D'après les réactions et commentaires sortis lors de la discussion en groupe, un premier constat qui peut être fait est que la plupart des apprenants déclarent ne pas être venus en formation de leur propre volonté mais bien conseillés, voire obligés, par un organisme comme le FOREM, l'ONEM ou le CPAS.

Un seul apprenant dit avoir fait lui-même la demande au FOREM pour qu'on lui conseille une formation sur les savoirs de base après son licenciement. Son but était de profiter du temps dont il dispose pour s'améliorer en lecture et en écriture. Il dit aussi avoir été choqué d'entendre que beaucoup viennent au départ par obligation. Lui-même considère la formation comme une chance de pouvoir avancer dans ses apprentissages avant de retrouver un travail.

Une apprenante, évoquant l'obligation à l'origine de son inscription, dit qu'elle a été forcée de prendre contact avec Lire et Ecrire suite à un entretien avec un facilitateur de l'ONEM. Pour elle, cette contrainte s'est vite transformée en motivation car elle a rapidement fait le lien entre la formation et ses besoins, notamment celui de pouvoir aider sa fille qui entrait alors à l'école primaire. C'est cette motivation qui revient le plus souvent chez les personnes inscrites dans le groupe : pouvoir suivre la scolarité des enfants. Ce qui n'implique pas que le simple fait de pouvoir aider aux devoirs, cela va plus loin que ça. Il s'agit de pouvoir avoir un véritable rôle dans la scolarité des enfants : comprendre les courriers de l'école et y répondre, pouvoir communiquer oralement ou par écrit avec l'équipe éducative, etc.

Comme cette apprenante, plusieurs dans le groupe disent avoir vite compris l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à venir en formation malgré la contrainte de départ. Certains pour la recherche d'emploi, d'autres pour la scolarité des enfants (comme expliqué ci-dessus), ou bien encore pour pouvoir se préparer à une autre formation qu'ils auraient pleinement choisie.

Nous avons ensuite demandé aux apprenants s'ils pouvaient expliquer les facteurs qui font que certaines motivations arrivent petit à petit après l'entrée en formation. Ils nous ont répondu que les conditions de formation chez Lire et Ecrire créent un climat de confiance, qu'ils se rendent très vite compte que les apprentissages se font au rythme de chacun et que cela permet de retrouver une certaine estime de soi. Ils évoquent également que le fait de rencontrer d'autres personnes qui, comme eux, éprouvent certaines difficultés (dans les apprentissages ou ailleurs) leur permet de tisser des liens qu'ils n'auraient peut-être pas pu tisser en dehors.

Un autre apprenant évoque un test d'entrée en formation raté (formation FOREM pour obtenir le permis poids lourds), suite auquel il s'est vu proposer de prendre contact avec Lire et Ecrire. Sa motivation de départ était de pouvoir se préparer de la meilleure manière possible à repasser ce test, mais il déclare avoir développé d'autres motivations depuis le début de sa formation à Lire et Ecrire. Il rejoint en cela les autres quand ils évoquent leurs motivations.

À entendre ces témoignages, nous pouvions facilement en déduire que, bien que liée à la contrainte pour un bon nombre de participants, la venue en formation s'apparente, après quelque temps, à une source de motivation. Cependant, nous ne pouvions pas en rester à cette déduction simpliste car d'autres témoignages sont venus la mettre à mal. Un apprenant a dit en effet que, même s'il se sent bien en formation, il y vient surtout pour satisfaire à l'exigence de l'ONEM avec qui il a dû signer un contrat.

En embrayant sur cette intervention, nous avons posé la question aux autres membres du groupe. Certains nous ont répondu qu'eux aussi étaient en formation suite à une pression d'un organisme officiel. Cette pression est-elle

réelle ou fantasmée ? Toujours est-il que, dans leur idée, il y a une certaine sécurité à être inscrit en formation par rapport aux contrôles de ces organismes.

Bien qu'ils ne puissent expliquer exactement les conditions qui leur permettraient d'obtenir une dispense de contrôle ou de recherche d'emploi, il est ancré dans leur imaginaire collectif que la formation est un gage de sécurité par rapport à des sanctions éventuelles émanant de l'ONEM ou du CPAS, principaux dispensateurs de leurs revenus. Cette représentation des apprenants n'est pas sans fondement. En effet, ceux qui ont été convoqués par l'ONEM pour un contrôle de leurs démarches de recherche d'emploi reviennent sans avoir eu d'entretien du fait qu'ils sont inscrits en formation (plusieurs témoignages attestent ce fait).

Une question nous vient alors : le sentiment de sécurité en formation vécu par les apprenants est-il moteur de la formation ou est-il un frein ? Plusieurs apprenants évoquent cette sécurité, mais ce sentiment n'est-il pas un danger pour leur parcours formatif, en ce sens qu'il ne les pousse pas à se projeter dans un avenir possible ?

Ce sentiment de sécurité est toutefois entravé par la contrainte du nombre maximum d'heures de formation (2.100 heures) autorisées par le décret CISP<sup>1</sup>. Au moment de l'animation, plusieurs personnes arrivaient en effet à cette limite (elles ont d'ailleurs dû quitter le dispositif de formation depuis). Il est évident que limiter la formation dans le temps n'est pas une volonté de l'association qui milite, elle, pour le respect du rythme de chacun dans les apprentissages. En effet, en accueillant dans le dispositif des personnes ayant un niveau de compétences, des objectifs et un rythme d'apprentissage différents, il est difficile d'imaginer qu'elles puissent toutes maîtriser les compétences de base ou atteindre leurs objectifs particuliers en un laps de temps prédéfini et le même pour tous.

Cette limitation est très mal vécue par les apprenants qui la considèrent comme injuste car cela met à mal leur sentiment de sécurité. Certains ont

---

<sup>1</sup> Décret wallon du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

exprimé des craintes par rapport à leur avenir avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Cela les oblige à se projeter au-delà de la formation, ce qu'ils ne font pas spontanément. La fin éventuelle de la formation est alors perçue comme une injustice plutôt qu'envisagée comme une possibilité de sortie positive, comme un retour à la case départ plutôt que comme une ouverture possible vers un nouvel avenir. Mais cette contrainte doit pouvoir être discutée en formation. Premièrement, pour expliquer qu'il ne s'agit pas d'une volonté de l'association mais bien d'une limite inscrite dans le nouveau décret relatif au secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle tout entier. Deuxièmement, pour que chacun ait toutes les informations afin de pouvoir s'inscrire dans une dynamique formative en définissant, à moyen terme, les visées de celle-ci.

Il est cependant compliqué de respecter le rythme de chacun si le temps de formation est compté. En effet, qui peut estimer le nombre d'heures, de jours, de mois ou d'années dont chacun aura besoin pour maîtriser les savoirs de base, pour atteindre des objectifs d'insertion sociale ou professionnelle ? Nous voilà donc, apprenants et travailleurs de Lire et Ecrire, pris en tenaille entre nos valeurs, nos revendications et une décision politique. Laquelle nous amène à mettre en place, avec les apprenants, une progression réaliste dans les différents objectifs à atteindre, tout en préparant ensemble une suite de parcours en accord avec les attentes de chacun. Et ceci, en sachant que le temps qui nous est imparti ne sera peut-être pas suffisant pour une partie des apprenants.

Aux sentiments évoqués, très répandus chez les apprenants depuis quelques temps, s'ajoutent encore pour certains les nouvelles conditions liées au bénéfice des allocations d'insertion<sup>2</sup>. En effet, certaines personnes du groupe bénéficient d'allocations du simple fait qu'elles ont signé une prolongation de contrat de formation. Pour elles, leur revenu est donc directement lié au fait de venir en formation. Une apprenante nous a d'ailleurs dit que, si elle avait

---

<sup>2</sup> Le bénéfice des allocations d'insertion est désormais limité dans le temps (3 ans) suite à une disposition prise en 2011 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Certaines personnes bénéficient d'un maintien du droit aux allocations pour autant que leur contrat de formation soit prolongé.

eu véritablement le choix, elle aurait hésité à résigner un contrat de formation avec Lire et Ecrire mais que, dans les conditions actuelles, elle avait été obligée de le faire. Un constat qui nous renvoie pleinement à la contrainte de se former. Elle ajoute qu'elle ne le vit pas mal mais qu'elle ne sait pas ce qu'elle fera si son contrat prend fin prochainement. Ce n'est pas la seule dans le cas et ces préoccupations légitimes se ressentent au sein même de la formation.

L'obligation telle qu'elle est vécue par les apprenants n'est donc pas simplement une possibilité de pouvoir développer des objectifs et motivations une fois en formation, elle est également une réelle contrainte à respecter. Un sentiment donc balancé entre une venue en formation pour soi et le fait de satisfaire aux conditions d'octroi d'un revenu.

On le voit, les contraintes à se former mais aussi les contraintes à rester en formation sont bien réelles. Il est alors légitime de se demander quels impacts elles peuvent avoir sur l'apprentissage.

Si l'obligation de se former peut avoir un impact positif chez beaucoup d'apprenants qui sont, au final, contents d'être arrivés dans un dispositif qu'ils ne connaissaient pas et où ils peuvent s'exprimer et travailler sur des apprentissages qui les intéressent, au contraire, pour d'autres, cette contrainte est contreproductive et on remarque chez ces personnes un absentéisme grandissant allant parfois jusqu'à l'abandon. Tout arrêt de la formation ou fin de contrat devant être signalé à l'ONEM, les personnes sont alors susceptibles d'être convoquées pour se justifier. Ce qui pourrait entraîner une sanction ou une exclusion du bénéfice des allocations. Il nous semble dès lors primordial, à l'entrée du stagiaire en formation, de commencer directement à travailler avec lui sur ses attentes et ses représentations. Comprendre ensemble pourquoi il est arrivé en formation et ce qu'il voudrait y investir et en retirer. Transformer ce sentiment de contrainte en réelle opportunité. Bien sûr, cela ne se fait pas en quelques séances de formation !

**Adèle FOURNEAU et Pierre MERCIER**  
Lire et Ecrire Hainaut occidental



7<sup>e</sup> arrêt sur image — Liberté — Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

Photo : Lire et Ecrire Communauté française

# De quelle liberté, de quelle contrainte parle-t-on ?

## Regards croisés sur les trajectoires de trois stagiaires en alpha-ISP



Liberté ou contrainte de se former ? Il est vrai que la question est souvent posée au sein des associations et parmi les formateurs. La contrainte est-elle un facteur bloquant dans le processus d'apprentissage des apprenants ? On est évidemment en droit de se demander si une personne qui se retrouve dans une classe d'alphabétisation parce qu'elle y est contrainte (que ce soit par un CPAS ou, à Bruxelles, par Actiris), avec un minimum de 20 heures pour être dispensée de recherche d'emploi<sup>1</sup>, sera dans les mêmes dispositions qu'une personne qui se trouverait en formation par choix personnel. La question de la liberté et de la contrainte peut cependant être envisagée sous un autre angle...

Par **Émilie BRÉBANT** et **Mathieu DANERO**

---

<sup>1</sup> Une disposition de l'ONEM du 5 juin 2008 exige que l'apprenant suive un minimum de 20 heures de cours par semaine pour pouvoir obtenir la dispense de recherche d'emploi.

**L**A CONTRAINTE NE SERAIT-ELLE que l'injonction de se former faite par les principaux dispositifs de mise à l'emploi aux personnes ne maîtrisant suffisamment ni la langue ni l'écrit ? Quant à la liberté de se former, de quelle liberté parle-t-on au juste quand on se réfère au public que nous accueillons dans nos associations ? Quelles sont les réelles possibilités d'action de ces personnes sur leur itinéraire de formation ? C'est ce que nous allons tenter d'approcher au travers de trois portraits de stagiaires.

Comment mieux comprendre les possibilités d'action que les individus ont sur leur propre parcours (et notamment sur leur 'parcours d'insertion') si ce n'est par le biais d'une approche biographique qui prêterait une attention particulière aux circonstances de leur socialisation<sup>2</sup> ? Ce n'est qu'en mettant au jour les 'cadres socialisateurs' qui ont façonné et continuent de façonner les acteurs (école, famille, religion, contexte politique et social du pays d'origine ou du pays d'accueil...) que l'on pourra évaluer finement le degré de liberté... ou de contrainte qui préside aux choix posés par ceux-ci au cours de leur trajectoire de vie. Afin d'entamer une réflexion exploratoire en ce sens et, partant du principe que « *si singularité des individus il y a, c'est d'une singularité socialement construite qu'il s'agit* »<sup>3</sup>, nous avons interviewé trois stagiaires en alpha-ISP à la Chôm'Hier<sup>4</sup>.

2 Nous avons privilégié l'idée d'une 'méthode biographique' au sens de Giraud, Raynaud et Saunier, pour qui celle-ci vise « *la compréhension des mécanismes de fabrication sociale des acteurs sociaux* », afin de rendre compte « *des processus biographiques particuliers qui font qu'un individu fait ce qu'il fait, dit ce qu'il dit et pense ce qu'il pense.* » (GIRAUD Frédérique, RAYNAUD Aurélien et SAUNIER Émilie, *Principes, enjeux et usages de la méthode biographique en sociologie*, in *Interrogations ?*, n°17, L'approche biographique, janvier 2014, [www.revue-interrogations.org/Principes-enjeux-et-usages-de-la](http://www.revue-interrogations.org/Principes-enjeux-et-usages-de-la)). Dans cet article, les auteurs font une synthèse critique des principaux travaux sociologiques sur l'approche biographique (dont ceux de P. Bourdieu et J.-C. Passeron).

3 Ibid.

4 Trois entretiens semi-dirigés ont été menés avec des stagiaires de la Chôm'Hier AID dans le courant du mois de janvier 2015. Les trois personnes interviewées témoignent d'un niveau de français déjà élevé, mais dans un souci de lisibilité, les extraits d'entretiens ont fait l'objet de corrections mineures au niveau de la forme. Les prénoms sont des prénoms d'emprunt.

## Samira, une invisible qui prend des libertés

Jupe et manches longues, voile serré, stagiaire en nos murs depuis 2012, Samira a 26 ans. Toujours affable, impliquée, conciliante, elle est l'apprenante que tout le monde apprécie, les formateurs comme les autres stagiaires. Son évident souci des autres s'allie à une détermination individuelle sans faille, détermination qui plonge ses racines dans les premières années de sa scolarité et continue d'animer ses journées de formation.

Née dans un milieu rural marocain, Samira intègre l'école primaire à six ans. La petite fille aime l'école : elle a de bons résultats et nourrit mille projets. Mais ceux-ci sont brutalement remis en question lorsque Samira comprend que sa mère n'acceptera pas de la laisser poursuivre des études secondaires. Le seul établissement susceptible de l'accueillir se trouve trop éloigné de la maison familiale pour que des trajets quotidiens soient envisageables. Et les parents de Samira ne sont pas prêts à laisser leur fille loger seule en ville durant la semaine.

*«J'ai beaucoup pleuré, mais elle n'a pas changé d'avis. Même maintenant, quand j'y pense, ça m'énerve.»*

S'accumulent alors, durant les années qui suivent, plusieurs évènements qui contribueront à construire un sentiment de frustration, souvent exprimé lorsque la situation de sa jeune sœur est évoquée. Celle-ci a pu en effet bénéficier d'un enseignement secondaire. Entretemps, une demi-sœur aînée s'est mariée et établie avec sa famille dans la ville voisine. C'est chez elle que la petite sœur de Samira logera pendant toute la durée de ses études secondaires, une situation que la famille juge rassurante. La différence de situation avec sa jeune sœur se creusera encore au moment de l'émigration de ses parents vers la Belgique, où sont déjà établis plusieurs de ses frères. Essentiellement pour des raisons médicales, les parents et leur plus jeune fille bénéficient d'une mesure de regroupement familial... à laquelle Samira ne peut prétendre, puisqu'elle vient de fêter ses 18 ans. Ce n'est que quelques semaines plus tard, et par des voies moins officielles, qu'elle sera en mesure de les rejoindre.

Alors que sa sœur termine ses études secondaires en Belgique et étudie désormais en haute école dans l'espoir de devenir enseignante, Samira est sans papiers depuis près de huit ans, et n'a jamais fait de demande d'asile. Sa seule option semble dès lors résider dans le mariage, mais la jeune femme refuse tous les prétendants que lui présentent ses parents. Elle dit ne pas les connaître suffisamment que pour s'assurer du fait qu'ils la laisseront aller et venir à sa guise, comme elle estime être en mesure de le faire depuis son arrivée en Belgique. Cette liberté est cependant toute relative : Samira ne peut en aucun cas envisager de vivre indépendamment de ses parents à Bruxelles, et au cas où un retour au Maroc s'avèrerait inévitable, seule une réinstallation dans son village d'origine et à proximité d'une parentèle demeurée sur place permettrait de sauvegarder l'équilibre relationnel avec ses parents et ses frères et sœurs établis en Belgique – une solution que Samira rejette fermement, tant « *la vie est difficile là-bas pour les femmes* ».

Car Samira n'a pas abandonné ses rêves, dont le principal : celui d'ouvrir un jour un restaurant. Mais toutes ses démarches sont compliquées par sa situation administrative. Récemment, l'un de ses frères a tenté de l'inscrire à une formation en cuisine, sans succès. Dans cette situation de quasi-impasse, les cours de français représentent l'une des seules voies lui offrant une perspective d'évolution individuelle. Dès son arrivée en Belgique, après avoir tenté de s'inscrire dans l'enseignement secondaire à l'instar de sa sœur et avoir essuyé un refus en raison de son âge relativement avancé, Samira a cherché un centre de formation. Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, elle a été en formation de façon permanente<sup>5</sup>, de centre en centre, faisant état d'une progression continue de son niveau de langue qui l'a amenée à afficher le meilleur niveau de son groupe de stagiaires en 2014-2015.

« *J'aimerais bien faire quelque chose, pas juste rester comme ça. Il y a des gens qui me disent : 'Tu as 26 ans, tu vas pas y arriver.' Mais je vais essayer.* »

---

<sup>5</sup> À l'exception d'une seule année, durant laquelle il lui a été impossible de trouver une place malgré ses efforts.

Analysant le cas de jeunes femmes d'origine latino-américaine sans papiers en Suisse, Myrian Carbajal et Nathalie Ljuslin évoquent un « *sentiment d'urgence* » qui semble imprégner leurs actions en Europe, sentiment lié au fait que « *le retour peut devenir effectif à tout moment par une arrestation ou un renvoi* »<sup>6</sup>. Pour Samira, la migration, qui l'a pourtant placée à long terme dans une situation de vie clandestine, a constitué une possibilité d'échapper à un destin tout tracé : le mariage au sein de la communauté rurale où elle avait grandi, accompagné d'une vie domestique qui, seule, offrait les conditions de la respectabilité sociale. Bloquée dans ses perspectives d'évolution scolaire et professionnelle, mais aussi dans l'évolution attendue de son passage à l'âge adulte, la jeune femme a entamé et poursuivi des cours d'alphabétisation et de français qui ont pris les contours d'une véritable 'pseudo-carrière'. C'est en effet par le biais de son parcours de formation que Samira a pu développer de nouvelles compétences, mais aussi se constituer un réseau de relations qui l'ont ancrées dans un pays où aucun document administratif officiel ne vient confirmer son existence<sup>7</sup>.

## Ahmed et Fatima : marges de manœuvre entre cercueil et prison

Fatima et Ahmed ont en commun le fait d'avoir connu une période de clandestinité plus ou moins longue (sept ans sans papiers dans le cas de Fatima, phase durant laquelle elle dit avoir vécu « *comme dans un cercueil* ») qui s'est soldée par une régularisation de leur situation. Là où leurs parcours divergent fortement, c'est en matière d'expérience professionnelle : à 43 ans, Fatima n'a jamais travaillé, alors qu'Ahmed, la petite quarantaine également, a connu quelques années de relative stabilité dans la restauration, avant de

6 CARBAJAL Myrian et LJUSLIN Nathalie, *Jeunes sans-papiers en Suisse ou devenir adulte sur fond de recomposition des rôles*, in *Lien social et Politiques*, n°64, 2010, p. 129, en ligne : [www.erudit.org/revue/lsp/2010/v/n64/1001404ar.pdf](http://www.erudit.org/revue/lsp/2010/v/n64/1001404ar.pdf)

7 Pierre Bourdieu a bien démontré l'importance, pour le sentiment d'identité individuelle et d'existence sociale, du « *modèle officiel de la présentation officielle de soi* » : carte d'identité, fiche d'état civil, etc., autorisant notamment l'établissement d'un contrat, démarche capitale en ISP (BOURDIEU Pierre, *L'illusion biographique*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n°62-63, 1986, p. 71, en ligne : [www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss\\_0335-5322\\_1986\\_num\\_62\\_1\\_2317](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1986_num_62_1_2317)).

perdre son emploi en 2011 et de se recycler dans le nettoyage via des contrats d'intérim. Tous deux manifestent l'envie d'approfondir les connaissances construites au cours d'un parcours scolaire avorté, mais ces derniers se distinguent toutefois : alors que Fatima a abandonné ses études peu de temps avant le niveau Bac, suite à la maladie puis à la mort de sa mère, Ahmed n'a pas terminé la deuxième année du secondaire. Sa mère, veuve à 23 ans avec plusieurs enfants en bas âge, n'était plus en mesure de payer les déplacements, les uniformes, le matériel..., une situation relativement commune dans les milieux modestes marocains des années 80.

*« Donc, quand je vois des gens qui se traînent en Europe, qui ne vont pas à l'école, je ne comprends pas ça ! »*

C'est le décès du frère de Fatima en Espagne, suite à une violente agression, qui va décider celle-ci à quitter le Maroc où elle vit avec son père veuf. Dans la trentaine, Fatima va entamer un long parcours qui la mènera depuis l'Espagne, où elle demeurera quelques temps avec sa belle-sœur et ses neveux, jusqu'à Bruxelles, en passant par Paris où elle sera hébergée par une demi-sœur.

*« Mon premier objectif, c'était de remplacer le rôle de mon frère, d'envoyer des sous à mon père. Sinon... le rêve de chaque Marocain : trouver du travail, être indépendant, avoir une voiture... »*

Fatima pense à se marier *« pour les papiers »*. Elle rencontre un homme à Paris, le fréquente quelques temps, puis renonce à son projet (*« Avec le Coran, ça ne passe pas ! Je voulais me marier par amour »*). Elle finit par réaliser ce vœu en épousant un Tunisien établi de longue date à Bruxelles, et qui avait été marié durant une trentaine d'années avec une Belge. De son côté, Ahmed épouse une jeune femme originaire du même village que lui, mais qui avait migré avec sa famille dans l'enfance et effectué une large partie de sa scolarité en Belgique. Leurs situations administratives respectives se régularisent alors définitivement, leur permettant enfin d'ancrer leurs existences sur le territoire belge, à mesure que les enfants naissent puis entament leur scolarité à Bruxelles. C'est au travers du regard de ces enfants que le besoin de formation se fait cruellement sentir, à mesure que les questions interpellantes

surgissent (« *Ma fille montrait des choses et me disait : 'C'est quoi, ça ?' Je ne pouvais pas répondre*»). Pour Ahmed, d'autres évènements déclencheurs s'accumulent :

*« J'étais un peu énervé, parce que ça m'inquiétait... Pour le courrier, je ne voulais pas toujours demander à mon épouse. Un jour, j'ai eu un accident de voiture et je ne pouvais même pas faire le constat. Là, je me suis dit qu'il fallait changer les choses. Je voulais aussi apprendre le permis C ou D, avec Bruxelles Formation. Ils m'ont dit qu'il fallait d'abord améliorer le français. J'ai dit : 'Merci Madame !' »*

Son épouse le pousse à s'inscrire en formation, lui-même affirme qu'il « *pensait toujours à l'école* ». Mais des contrats d'intérimaires continuent de se présenter et Ahmed n'a pas l'impression qu'il est en droit de les refuser. Jusqu'à ce qu'il décide de se consacrer complètement pendant au moins deux ans à la formation, le temps d'améliorer son français oral et écrit. Quant à Fatima, son premier réflexe après la régularisation de sa situation administrative a été de s'inscrire dans un centre de formation :

*« J'ai voulu étudier ici, mais je devais m'occuper de ma tante [une tante âgée qui l'hébergeait]. Et je ne savais pas qu'il y avait des centres qui acceptaient les sans-papiers. Mes cousins m'avaient dit que je trouverais jamais d'école. Donc je n'ai jamais essayé. J'ai regretté les années perdues, c'était un rêve pour moi de venir ici ! Pour moi, c'était une bonne occasion de revenir à l'école... je déteste le nettoyage ! »*

Jean-Claude Passeron cite le modèle de la croissance biologique comme l'un des plus prégnants des modèles de développement qui structurent les discours dès lors que ceux-ci touchent à des éléments biographiques<sup>8</sup>. Selon ce modèle, de même que la plante germe, fleurit puis fane, un individu est supposé se former dans sa jeunesse, acquérir ses caractéristiques propres, s'épanouir à l'âge adulte, puis vieillir. La réussite relative de chacune de ces étapes est évaluée selon des critères historiquement et socialement déterminés. Si

---

<sup>8</sup> PASSERON Jean-Claude, *Biographies, flux, itinéraires, trajectoires*, in *Revue française de sociologie*, vol. 31, n°31-1, 1989, p. 11, en ligne : [www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1990\\_num\\_31\\_1\\_1077](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1990_num_31_1_1077)

la formation peut apparaître, dans des circonstances où la progression professionnelle semble bloquée, comme une voie d'épanouissement et d'évolution individuelle, ainsi que comme une possibilité de prendre une revanche sur un parcours scolaire avorté, elle est cependant vécue pour ce qu'elle est censée être : un passage éventuellement nécessaire mais momentané. Quant à la place que chacun espère prendre au sein de la société, c'est bien au travers d'un emploi en bonne et due forme qu'il s'agit de la conquérir. Cet aspect transparait notamment dans le discours d'Ahmed, lorsqu'il évoque le chômage de longue durée auquel il doit faire face :

*« Moi, j'ai pas envie de rester à la maison, de trainer avec des copains... Parfois, quand on est comme ça, c'est comme être prisonnier. Parfois, je dis à ma femme : 'Je ne peux pas vivre comme ça, sinon je retourne chez ma mère !' Même pour les enfants, c'est pas bien de voir le père sans travail. Un jour, ma fille elle m'a dit : 'La prof elle a demandé ce que tu fais comme travail.' Je réponds quoi ? Que je suis en formation ? »*

## En guise de conclusion provisoire... et pour en revenir à la question initiale

Les trajectoires de ces trois stagiaires ont été orientées et structurées en profondeur par des éléments présents dans la longue durée : la scolarité, le milieu socioéconomique familial, la culture religieuse, le parcours migratoire. Mais d'autres épisodes sont de l'ordre de l'évènement, de l'arbitraire : la mort du frère de Fatima qui entraîne son départ pour l'Europe, le mariage de la sœur aînée de Samira qui permet à sa jeune sœur d'entamer des études secondaires, contribuant à aggraver la frustration de Samira quant à ses études abandonnées, l'accident de la route à l'issue duquel Ahmed décide de s'inscrire en formation.

Qu'est-ce qui permet de se percevoir en tant qu'individu adulte et accompli ? Qu'est-ce qui nourrit les représentations d'une vie 'digne', et quelle est la place de la formation dans ce processus ? Au travers de ces trois entretiens, que nous espérons l'amorce d'une réflexion plus approfondie, certains éléments semblent indiquer que la formation s'inscrit bel et bien dans le

processus de socialisation de l'individu, et que l'importance que celle-ci revêt ne peut se concevoir clairement que dans les liens qu'elle entretient avec le parcours biographique des acteurs : ses deuils, ses contingences économiques, ses rêves, ses expériences de rôles sociaux divers...

Les pratiques se font transnationales au gré des multiples allées et venues entre différentes villes européennes et le pays d'origine, à la recherche d'opportunités (réseau familial, cadre légal, possibilités d'emploi, d'aide sociale...) qui offriront les meilleures chances d'enracinement<sup>9</sup>. Les rôles familiaux et de genre subissent des mutations diverses : Samira jouit d'une liberté inédite de circulation, Ahmed est dépendant de son épouse scolarisée en Belgique, Fatima ambitionne de se réappropriier le rôle de 'soutien de famille' autrefois occupé par son frère. Comme le soulignent Carbajal et Ljuslin, en situation de migration « *les enfants sont appelés à aider leurs parents et, en jouant ce rôle d'intermédiaire, ils sont également amenés à découvrir les enjeux concernant leur avenir professionnel, rôle incombant ordinairement aux parents* »<sup>10</sup>. Ces deux auteures, qui examinent les différentes manières dont des jeunes sans papiers se définissent en tant qu'adultes, nous offrent également des pistes pour penser la définition de l'individu 'accompli'. Pour elles, devenir adulte « *se manifeste par l'acquisition du sens des responsabilités et de l'autonomie* », mais aussi par le fait « *de savoir qui l'on est et ce que l'on veut* ». Pour finir, « *plus qu'une indépendance matérielle, c'est le fait de se définir comme un être autonome et responsable qui prévaut* ».<sup>11</sup>

Savoir ce que l'on veut (ouvrir un restaurant, obtenir le permis C...) et ce que l'on ne veut pas (se marier pour obtenir ses papiers, trainer avec des copains faute de travail...). Reconstituer, dans le cadre de l'entretien, des événements douloureux qui ont rendu le parcours ardu, et mettre en lumière des choix assumés, couteux, comme celui qui consiste à refuser des contrats (précaires,

<sup>9</sup> Pour une approche de ces pratiques transnationales qui redéfinissent les identités individuelles en modifiant le rapport entre la perception de soi et un territoire donné, voir : MARTINIELLO Marco et BOUSETTA Hassan, *Les pratiques transnationales des immigrés chinois et marocains de Belgique*, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24-2, 2008, en ligne : <http://remi.revues.org/4512>. Ces pratiques transnationales redéfinissent les identités individuelles en modifiant le rapport entre la perception de soi et un territoire donné.

<sup>10</sup> CARBAJAL Myrian et LJUSLIN Nathalie, op. cit., p. 130.

<sup>11</sup> Ibid., p. 132.

certes, mais toujours opportuns) pour privilégier un investissement de soi dans la formation. Souligner sa pleine responsabilité à l'égard de ses obligations parentales ou filiales. La situation d'impasse existentielle est évoquée via des euphémismes, des expressions pudiques : « être comme ça », « vivre comme ça », « rester comme ça »...

À la suite de ces trois interviews, on ne peut s'empêcher de penser que la contrainte est susceptible d'agir sur l'individu à plusieurs niveaux. Les parcours de ces trois personnes ne semblent pas indiquer qu'elles se sont retrouvées en formation suite à l'une ou l'autre injonction coercitive et institutionnelle qui les aurait contraintes à se former. Par contre, par un effet cumulatif, les étapes essentielles de leurs trajectoires ont déterminé, après un événement déclencheur, leur entrée en formation. Ces personnes venues d'ailleurs, ne maîtrisant ni la langue ni l'écrit de l'endroit où elles vivent désormais, n'ayant que peu de ressources pour trouver un emploi qu'on estimerait convenable, et occupant certaines responsabilités dans leur cadre familial, se retrouvent comme bloquées, impuissantes, face à leurs aspirations à une vie digne et à une reconnaissance comme citoyens à part entière. C'est donc ici leur contexte de vie et leur situation même qui les contraignent à se former, la formation (pour peu qu'elles trouvent une place) étant à ce moment-là l'unique possibilité d'ouvrir une petite porte vers un avenir meilleur.

Des personnes comme Samira, Fatima et Ahmed, si vous leur posez la question, vous affirmeront qu'elles ont délibérément décidé d'apprendre le français. Même s'il est vrai qu'elles sont arrivées en formation de façon volontaire, il est néanmoins évident que leur désir d'apprendre relève plutôt de la nécessité, du besoin vital. On ne peut donc pas parler ici d'une réelle liberté de se former, comme on pourrait l'entendre si l'on ne prêtait pas un minimum d'attention au récit de leur parcours et si l'on n'observait pas de près les réalités socioéconomiques dans lesquelles elles sont prises.

Ainsi, dès lors qu'on avance la liberté comme condition d'un réel apprentissage, de quelle liberté parle-t-on ? Au vu de ces trois récits, de quelle liberté concrète jouissent Samira, Fatima et Ahmed aujourd'hui ? D'ailleurs, entend-on souvent des stagiaires ou des apprenants revendiquer cette liberté de se former en s'insurgeant contre l'une ou l'autre contrainte ? Cette liberté

leur est-elle accessible comme nous le voudrions, nous, travailleurs et formateurs dans le champ de l'alphabétisation ou du FLE, scolarisés, lettrés, logés, salariés, francophones, nés ici (ou pas loin), disposant d'un large réseau social ?

Ces trois entretiens nous montrent que la liberté de se former relève pour ces stagiaires surtout d'une volonté personnelle de réagir aux privations, une volonté d'être reconnus comme des citoyens adultes parmi nous, ici et maintenant, par l'appropriation de la langue et de l'écrit, d'une volonté de trouver un emploi afin d'acquérir enfin la place espérée au sein de la société d'accueil. Autrement dit, ne devrait-on pas parler, en lieu et place de la liberté de se former, de la **nécessité de se former** pour pouvoir tendre vers... la liberté ? Ne devrait-on pas considérer que le **choix délibéré de s'en sortir** ne signifie pas forcément la même chose que la liberté de se former, qu'il peut d'ailleurs se faire dans un contexte extrêmement contraignant ?

Pour terminer, interpréter de cette manière la décision de certaines personnes de venir en formation d'alphabétisation (ou d'apprentissage du français) cela ne pourrait-il pas nous donner une image plus ajustée de qui sont les apprenants avec qui nous travaillons et de ce qu'ils vivent ? Et par conséquent... nous autoriser à envisager notre travail de formateur sous un angle différent ?

**Émilie BRÉBANT et Mathieu DANERO**  
La Chôm'Hier AID



Photo : Tina Mailhot-Roberge (licence CC BY-NC-ND 2.0)

8<sup>e</sup> arrêt sur image — Liberté — Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

# Politiques d'activation

## Impacts sur la demande de formation et dérives



Lorsqu'on analyse les données statistiques dont disposent les régionales de Lire et Ecrire en Wallonie, on observe une évolution du public fréquentant les formations en alphabétisation. Ainsi, au début des années 2000, les personnes au foyer ou demandeuses d'asile – principalement des femmes – constituaient le public majoritaire de ces formations. Or, depuis le début des années 2010, les hommes de nationalité belge, bénéficiaires d'allocations de chômage ou du revenu d'intégration sociale, sont devenus significativement plus nombreux à s'inscrire en formation. On observe également depuis quelques années que certaines personnes sont amenées à suivre ces formations sous la pression, voire la menace de perdre leurs allocations. Nous relierons ces évolutions à celle des politiques d'emploi, désormais qualifiées de 'politiques d'activation', mises en place, dans notre pays, à partir des années 2000.

Par Pauline GILLARD et Anne GODENIR

**CET ARTICLE COMMENCE** par une synthèse des politiques d'activation et un bref rappel du paradigme de l'État social actif dans lequel elles s'inscrivent. Il met ensuite en relation ces politiques d'activation avec la demande de formation, à travers des données chiffrées et des témoignages d'apprenants. Dénonçant enfin les dérives du modèle, il pose la question du respect des motifs d'entrée et d'engagement en formation.

## L'État social actif

Les politiques d'activation s'inscrivent dans le paradigme économique de l'État social actif : mais que sous-tend ce concept ? Il est l'un des trois paradigmes successivement utilisés pour caractériser les relations entre l'État et les citoyens postérieurement à la première guerre mondiale.<sup>1</sup>

Tout d'abord, suite à la crise économique des années 1930, s'établit le paradigme de l'État-Providence fondé sur le compromis keynésien qui mise sur l'augmentation des dépenses publiques pour favoriser la croissance économique. Caractéristique de la période des 'Trente Glorieuses' (1945-1975), ce paradigme repose sur un essor de la sécurité sociale et une redistribution des richesses qui visent à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Ensuite, dans le contexte de la crise économique qui résulte des chocs pétroliers de 1973 et 1979, s'élabore le paradigme néolibéral lorsque Margaret Thatcher et Ronald Reagan arrivent au pouvoir, respectivement au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ces représentants néolibéraux ont œuvré ensemble à l'établissement d'un État minimal en tentant de réduire drastiquement les politiques interventionnistes et en privilégiant la régulation de l'économie selon les lois du marché.

Enfin, au sortir des années 1990 a vu le jour le paradigme de l'État social actif qui, lui, a été développé par les sociaux-démocrates, Hillary Clinton et Tony Blair, dans les mêmes pays. Il s'agit d'un paradigme à la croisée des deux

---

<sup>1</sup> Magali JOSEPH et Lise VALCKENAERS, *Contexte sociopolitique de l'État social actif (ESA)*, in *Journal de l'alpha*, n°189, mai-juin 2013, pp. 13-24 (en ligne : [www.lire-et-ecrire.be/ja189](http://www.lire-et-ecrire.be/ja189)).

précédents (certains ont parlé de ‘troisième voie’) qui s’inscrit dans une logique de droits et devoirs et qui implique l’adhésion aux valeurs de la participation et de la responsabilisation individuelle, prenant la forme d’un contrat établi entre les individus et l’État. Parce que sa priorité consiste à augmenter le taux d’emploi de la population, ce paradigme se caractérise concrètement par des investissements dans l’activation du comportement des chômeurs ainsi que dans la formation tout au long de la vie. Il a progressivement transformé la politique de l’emploi et d’aide sociale dans notre pays, notamment à travers ce qu’on appelle désormais ‘les politiques d’activation’.

## Les politiques d’activation

En Belgique, c’est dans le cadre du paradigme de l’État social actif qu’est conclu en 2004 un *Accord de coopération entre l’État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l’accompagnement et au suivi actifs des chômeurs qui vise à améliorer leur employabilité*<sup>2</sup>. Cet accord de coopération redéfinit le rôle des services régionaux de l’emploi (FOREM en Wallonie, Actiris à Bruxelles, VDAB en Flandre, Arbeitsamt en Communauté germanophone) et de l’ONEM (Office national de l’emploi) et renforce leur collaboration. Un nouveau service consacré exclusivement au suivi des chômeurs est d’ailleurs créé au sein de l’ONEM. Pratiquement, cet accord de coopération se traduit par une intensification du contrôle (par l’ONEM) et de l’accompagnement (par le FOREM et ACTIRIS) des chômeurs dans la mesure où les convocations sont plus fréquentes, plus approfondies, qu’elles s’opèrent après une période de chômage plus courte qu’auparavant, etc. À partir de l’entrée en vigueur de cet accord de coopération, l’ONEM est habilité à convoquer les chômeurs à une série d’entretiens d’évaluation de leurs démarches de recherche d’emploi et, le cas échéant, à établir un contrat d’activation qu’ils doivent s’engager à respecter sous peine de sanctions (réduction du montant de leurs allocations de chômage, suspension de leur paiement, voire exclusion du bénéfice de ces allocations).

---

<sup>2</sup> Catherine BASTYNS, *Le passif de l’État actif, vu à travers la politique d’activation des chômeurs*, in *Journal de l’alpha*, n°189, op. cit., pp. 44-75.

En Wallonie, cet accord fait ensuite place au *Décret relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération pour l'insertion* (décret du 12 janvier 2012) qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2012<sup>3</sup>. Désormais, les demandeurs d'emploi inscrits au FOREM se voient en outre attribuer un conseiller-référent pour élaborer ensemble un plan d'actions visant l'intégration sur le marché du travail. Cette procédure de l'accompagnement individualisé s'impose donc aux chômeurs inscrits au FOREM qui sont par conséquent obligés de respecter les termes de leur plan d'actions. Dans le cadre de ce décret, une commission est également créée au sein du FOREM pour veiller à la bonne coopération entre ses services et ceux des opérateurs de formation et d'insertion professionnelle.

Il est intéressant de noter qu'en Belgique, les politiques d'activation sont également d'application dans les CPAS vis-à-vis des personnes qui bénéficient du revenu d'intégration sociale (RIS)<sup>4</sup>. Lorsque les allocataires sont jugés aptes à s'intégrer sur le marché du travail, les CPAS n'octroient désormais le RIS qu'à condition que les personnes prouvent leur disposition au travail. En outre, les CPAS recourent à l'élaboration d'un projet individualisé d'intégration sociale à destination des allocataires dont l'insertion socioprofessionnelle n'est pas jugée envisageable à court terme.

## Impacts des politiques d'activation sur la demande : évolution du public en formation

Les politiques d'activation ont-elles modifié le profil des personnes en formation ? Pour répondre à cette question, nous avons mené une analyse de l'évolution des statuts socioprofessionnels des personnes.

En dix années, le public en formation dans les régions wallonnes de Lire et Ecrire s'est considérablement modifié. En 2002, la majorité des personnes en formation étaient sans revenus propres (en général des personnes

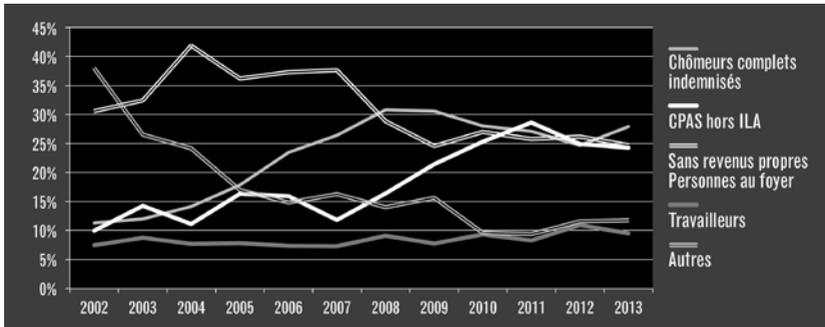
---

<sup>3</sup> Texte du décret à la page : <https://wallex.wallonie.be/index.php?mod=voirdoc&script=wallex2&PAGEDYN=indexBelgiqueLex.html&MBID=2012200314>

<sup>4</sup> Catherine BASTYNS, *L'activation au sein des CPAS. Un bref aperçu replacé dans son contexte historique*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 110-115.

au foyer) ou demandeuses d'asile (statut principal de la catégorie 'autres'), avec environ 10% de personnes bénéficiant d'allocations de chômage, 10% de personnes bénéficiant d'allocations du CPAS et 8% de travailleurs. En 2013, les proportions de personnes bénéficiaires d'allocations de chômage ou du CPAS ont considérablement augmenté, atteignant entre 25 et 30% du public, tandis que les proportions de personnes au foyer diminuaient légèrement et celles des demandeurs d'asile chutaient considérablement.<sup>5</sup>

Figure 1 : Évolution du statut socioprofessionnel<sup>6</sup> de personnes en formation, en proportions, 2002-2013



Source : Lire et Ecrire en Wallonie

L'augmentation de la proportion de personnes bénéficiant d'allocations de chômage a principalement eu lieu entre 2002 et 2008, tandis que celle de personnes allocataires de CPAS est plus tardive, démarrant en 2007 pour croître dès lors très rapidement. Impossible de ne pas mettre en relation ces modifications des publics en formation avec les politiques d'activation, qui ont dans un premier temps été menées par l'ONEM et le FOREM, et dans un second temps par les CPAS.

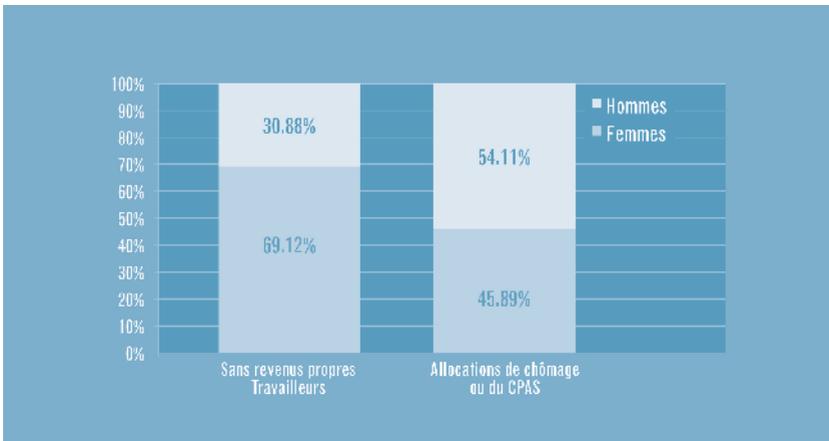
Une autre source d'information quant à l'impact des politiques d'activation sur la demande de formation est l'analyse des caractéristiques des personnes

<sup>5</sup> Il convient ici de noter que les régionales wallonnes de Lire et Ecrire sont agréées en tant qu'organismes d'insertion socioprofessionnelle (désormais appelés CISP – centres d'insertion socioprofessionnelle). Les impacts des politiques d'activation sur l'entrée en formation des demandeurs d'emploi sont certainement plus importants dans ce type de structure que dans des associations reconnues dans le cadre d'autres décrets.

<sup>6</sup> Le statut socioprofessionnel est établi en fonction de la source principale de revenu de la personne.

(en termes de genre, d'âge, de nationalité). Nous avons comparé deux groupes de personnes fréquentant des formations organisées par les régionales wallonnes de Lire et Ecrire en 2013 : d'une part les personnes sans revenus et les travailleurs, et d'autre part les personnes bénéficiant d'allocations de chômage ou du CPAS. Cette comparaison montre un impact des politiques d'activation sur le genre : la proportion d'hommes est nettement plus importante dans le second groupe. Pour rappel, les femmes dans le secteur de l'alphabétisation ont toujours été majoritaires.

Figure 2 : Comparaison des proportions d'hommes et de femmes selon que les personnes bénéficient ou non d'allocations de chômage ou du CPAS, 2013

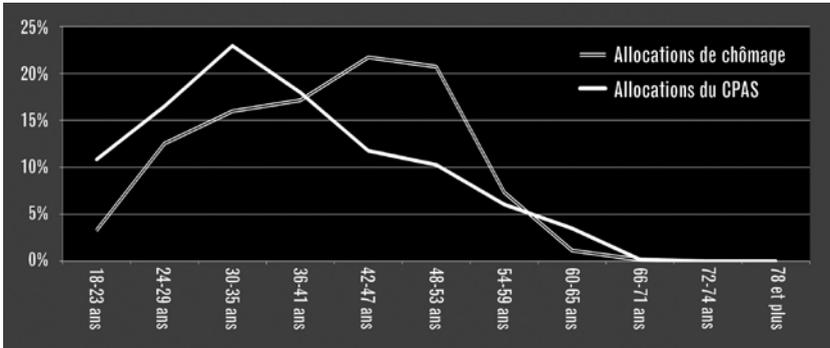


Source : Lire et Ecrire en Wallonie

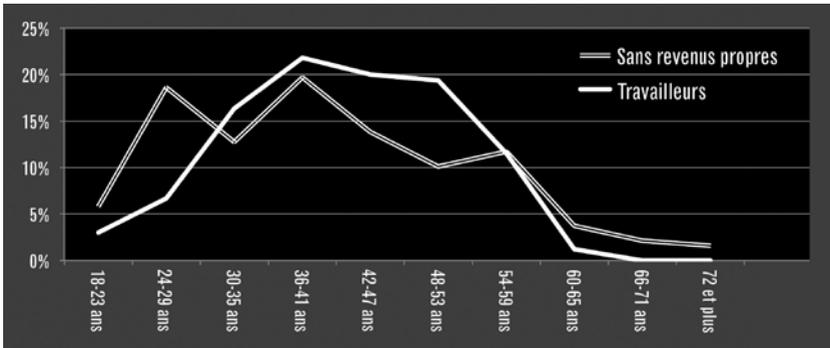
La comparaison des âges ne permet pas de conclure à une différence significative entre les deux groupes, mais à l'intérieur du second groupe (celui des personnes bénéficiant d'un revenu octroyé par les pouvoirs publics), on observe des différences entre les bénéficiaires d'allocations du CPAS (avec un pic de la catégorie des 30-35 ans) et les bénéficiaires d'allocations du chômage (avec un pic de la catégorie des 42-47 ans). La même analyse conduite sur le premier groupe montre des courbes nettement moins différenciées.

Figures 3 : Comparaison des courbes d'âge selon que les personnes bénéficient ou non d'allocations de chômage ou du CPAS, 2013

3.1. Personnes bénéficiant d'allocations de chômage ou du CPAS



3.2. Personnes ne bénéficiant pas d'allocations de chômage ou du CPAS



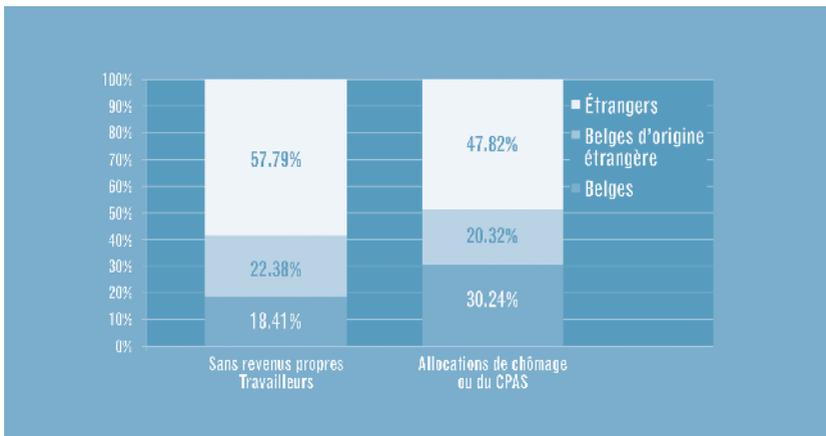
Source : Lire et Ecrire en Wallonie

Qu'en conclure, sinon que les politiques d'activation amènent davantage de jeunes lorsqu'elles sont menées par les CPAS et davantage de quarante-cinquantenaires lorsqu'elles sont menées via le FOREM (ou l'ONEM) ? Nous savons que de plus en plus de personnes sont dans un processus de perte d'allocations de chômage au profit d'allocations du CPAS. Si ce processus

a un impact sur le profil des personnes en alphabétisation, nous devrions assister, dans les prochaines années, à une augmentation du nombre de personnes plus âgées, bénéficiaires d'allocations du CPAS.

Enfin, nous avons comparé les deux groupes du point de vue de la nationalité. Les données montrent que les personnes de nationalité belge sont plus présentes dans le groupe des allocataires : elles passent de 18% à 30%. Les politiques d'activation auraient donc un impact sur l'entrée en formation des Belges. Notons que ce public était jusqu'à présent fort minoritaire dans le secteur de l'alphabétisation.

Figure 4 : Comparaison des proportions d'hommes et de femmes selon que les personnes bénéficient ou non d'allocations de chômage ou du CPAS, et selon la nationalité, 2013



Source : Lire et Ecrire en Wallonie

La difficile émergence d'une demande de formation dans la population belge semble donc trouver ici une 'solution'. Mais peut-on dire que leur entrée en formation se fait dans les meilleures conditions possibles ?

## Impacts des politiques d'activation sur l'entrée en formation : l'épreuve des preuves

Depuis la mise en place des politiques d'activation, les personnes qui bénéficient de revenus de remplacement (allocations de chômage ou revenu d'intégration sociale) doivent fournir davantage d'attestations d'inscription et de fréquentation de formation ou de preuves de leur recherche d'emploi à l'ONEM, au FOREM, à Actiris ou à leur CPAS<sup>7</sup>. Ces documents permettent à ces organismes publics de contrôler leur niveau d'activation. Certains apprenants en formation d'alphabétisation ont exprimé leur désarroi d'être contraints à s'engager davantage dans une 'recherche de preuves' que dans une réelle recherche d'emploi, cette recherche s'accompagnant souvent d'une peur aigüe de se voir supprimer leurs allocations<sup>8</sup>. D'autres apprenants reprochent aux dispositifs d'activation de leur imposer des exigences qu'ils sont tout simplement incapables de rencontrer dans la mesure où ils éprouvent de grandes difficultés avec la lecture, l'écriture ou la langue française. Ne prenant pas en compte ces facteurs, l'ONEM, le FOREM et Actiris imposent en effet à tout un chacun, peu importe son niveau de scolarisation, de fournir de nombreuses preuves écrites de sa recherche d'emploi, de tenir un journal de bord rendant compte de ses démarches, de s'inscrire en formation et, le cas échéant, de signer et respecter les termes du plan ou du contrat établi, sous peine de perdre temporairement ou définitivement son droit aux allocations de chômage. Ceci explique que certains demandeurs d'emploi s'inscrivent dans un centre de formation tel que Lire et Ecrire, 'envoyés' par leur conseiller pour apprendre à rédiger leur curriculum vitae.

S'il s'avère que certains apprenants sont heureux d'avoir connu, à travers les politiques d'activation, des possibilités de formation dont ils ignoraient l'existence, il n'en reste pas moins que les contrats, conclus avec l'ONEM

---

7 Magali JOSEPH, *Impact des politiques d'activation sur le secteur de l'alphabétisation. La problématique des attestations d'inscription et de fréquentation exigées par les CPAS, l'ONEM et Actiris*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 116-128.

8 Anne GODENIR et Aurélie STORME, *ESA : de la théorie à l'expérience de vie*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 25-43.

sous la pression ou la menace de perdre les allocations, conduisent bien des personnes à fréquenter un centre de formation sans pour autant être en mesure de s'investir à la hauteur de ce que requiert l'apprentissage d'une langue.

## Quand cela dérape... les dérives de l'État social actif

Dans le cadre du paradigme de l'État social actif, l'État tente d'établir un équilibre entre les droits et les devoirs des individus, en poussant ces derniers à se conformer aux normes de la participation et de la responsabilisation. On peut toutefois observer un glissement de la logique théorique d'un équilibre entre droits et devoirs vers celle du conditionnement des droits à une série de devoirs, dont certains n'ont plus de sens pour personne.

Nous pouvons illustrer ce phénomène à partir du témoignage de Philippe Heinen, coordinateur du service Alpha Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles, quant aux exigences aberrantes que développe l'ONEM à l'égard des personnes en difficulté avec la lecture et/ou l'écriture<sup>9</sup>. Il y explique que leur service accompagne des personnes analphabètes dans leur recherche d'emploi. Les personnes ont alors l'occasion de constituer une farde dans laquelle elles sont invitées à conserver toutes les preuves de leurs démarches d'insertion professionnelle. Pendant un certain nombre d'années, cette farde, bien qu'elle n'ait pas été créée à cet effet, suffisait à documenter les preuves des démarches effectuées lorsque ces demandeurs d'emploi étaient convoqués à l'ONEM pour procéder à l'évaluation de leur comportement de recherche d'emploi. Désormais, les travailleurs du service Alpha Emploi constatent que ces preuves ne suffisent plus : plusieurs des personnes qu'ils accompagnent ont fait l'objet, de la part de l'ONEM, d'une évaluation négative ou d'un avertissement allant dans le même sens.

---

<sup>9</sup> Philippe HEINEN, *Impact des politiques d'activation sur l'accompagnement à la recherche d'emploi. Des exigences aberrantes*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 102-109.

Nous pouvons également rendre compte des dérives de l'État social actif en nous penchant sur les pratiques du CPAS de Verviers qu'ont dénoncées au cours de l'année 2013 de nombreux acteurs associatifs de cet arrondissement, parmi lesquels la régionale de Lire et Ecrire Verviers<sup>10</sup>. Bien que les pratiques en matière d'activation des allocataires varient d'un CPAS à l'autre, cet exemple semble confirmer qu'un glissement d'une logique des droits et devoirs louant la participation et la responsabilisation peut s'opérer vers une logique du conditionnement des droits aux devoirs, qui s'accompagne de pratiques de contrôle et de sanction.

Plus généralement, les membres du personnel de plusieurs CPAS (notamment ceux de Liège et de Bruxelles) dénoncent les nouvelles réglementations auxquelles ils sont soumis dans la mesure où elles génèrent un climat de suspicion généralisé, les amenant à considérer le demandeur comme un fraudeur potentiel, et où elles imposent de contrôler les allocataires plutôt que de les accompagner dans le cadre d'un travail social de qualité<sup>11</sup>.

## Conclusions

Si les politiques d'activation ont amené en formation davantage d'hommes de nationalité belge – ce qui en première analyse peut être considéré comme une évolution plutôt positive –, elles ont aussi montré qu'elles n'étaient pas à l'abri de dérives importantes.

Plutôt que d'accompagner individuellement les chômeurs et les bénéficiaires du RIS dans leur recherche d'emploi et dans un choix de formation, elles en arrivent à stigmatiser, traquer et sanctionner un public précarisé qui doit dès lors 'mériter' ses allocations.

---

<sup>10</sup> Voir : *Un front associatif contre la traque aux 'fraudeurs' et la formation contrainte*, pp. 25-36 de ce numéro.

<sup>11</sup> Yves MARTENS, *Vadémécum : un outil d'intégration ou de désintégration*, in *Ensemble !*, n°84, septembre 2014, pp. 23-25 ; Pierre DE PROOST, *De l'instrumentalisation galopante des CPAS*, in *Ensemble !*, op. cit., pp. 38-39 (en ligne : [www.asbl-csce.be/journal/JourColl84.pdf](http://www.asbl-csce.be/journal/JourColl84.pdf)).

Face à ces constats, le mouvement Lire et Ecrire dénonce ces dérives anti-sociales du paradigme de l'État social actif, d'autant plus que le droit au travail n'est pas accordé à tous dans un contexte économique où les emplois (de qualité) sont de plus en plus rares. Au-delà de sa dimension pédagogique, l'action de Lire et Ecrire se doit d'être aussi politique afin de rappeler que :

- le droit à l'aide sociale et le droit au chômage ne peuvent être conditionnés au suivi d'une formation ;
- le pouvoir politique n'a pas à s'immiscer dans le travail du secteur associatif, ni à l'impliquer dans le contrôle de l'activation ;
- non seulement l'obligation de se former est contraire aux libertés individuelles, mais elle peut se révéler aussi largement inefficace.

Ce sont là trois lignes de front d'un combat qui risque bien de devenir permanent, l'austérité budgétaire ouvrant la porte à toutes les dérives.

**Pauline GILLARD et Anne GODENIR**  
Lire et Ecrire en Wallonie

Photo : Lire et Ecrire Communauté française



9<sup>e</sup> arrêt sur image — Liberté ? Contrainte ? Une réalité aux multiples visages...

# Lire et Ecrire en campagne contre l'État social actif



Pour la troisième année consécutive, Lire et Ecrire a décidé de consacrer sa campagne de sensibilisation du 8 septembre à dénoncer les exclusions de plus en plus fortes que vivent les personnes en difficulté avec l'écrit dans de nombreuses sphères de la société, et principalement celles de la formation et de l'emploi. Un choix qui s'inscrit dans notre volonté d'informer et de faire prendre conscience au grand public en quoi les politiques d'activation actuelles sont souvent incohérentes, et particulièrement surréalistes pour les personnes peu qualifiées ou en situation d'analphabétisme.

Par Cécilia LOCMANT

**C**HAQUE 8 SEPTEMBRE, Journée internationale de l’alphabétisation, Lire et Ecrire lance une grande campagne médiatique pour rappeler la persistance de l’analphabétisme et l’urgence d’en combattre les causes et d’y apporter des solutions. Habituellement centrées sur un message proche de notre mission – le droit à l’alpha pour tous, la prise en compte de l’analphabétisme au sein des services publics, la nécessité de changer de regard envers les personnes analphabètes, etc. –, ces campagnes ont élargi leur propos à d’autres réalités socioéconomiques (le marché de l’emploi, les politiques de l’État social actif,...). L’objectif étant d’expliquer en quoi les doubles identités qui peuvent être aliénantes – être activé et analphabète, être en recherche d’emploi et analphabète, être en formation et analphabète – complexifient la donne et multiplient les injustices.

## Double exclusion sur le marché de l’emploi

Le premier virage amorcé dans cette direction remonte à 2013 et à notre campagne qui prenait comme angle d’attaque la double exclusion sur le marché de l’emploi des personnes analphabètes. Si nous ne mettions pas spécifiquement le doigt sur les contraintes qui poussent les gens à entrer en formation, même si elles étaient déjà à l’œuvre..., nous dénoncions déjà la logique hypocrite de l’État social actif. Trois slogans provocateurs servaient de levier à notre communication : « *Du boulot ? Qui cherche trouve !* », « *Si tu veux bosser, y’a qu’à...* » et « *L’avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !* »<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Voir : [www.lire-et-ecrire.be/Journee-internationale-de-l-1275](http://www.lire-et-ecrire.be/Journee-internationale-de-l-1275)

Ce que nous voulions mettre en évidence, c'est le fait que pour les personnes en difficulté de lecture et d'écriture qui recherchent un emploi (mais sans doute aussi pour d'autres), il est faux d'affirmer que seule la volonté compte pour dénicher un travail, ou qu'il suffit de se lever tôt pour mettre toutes les chances de son côté, ou encore que chercher de l'emploi c'est en trouver. Car, simplement, le plein emploi c'est fini.

Nous dénonçons les politiques de mise à l'emploi qui ignorent cette réalité et font peser la responsabilité du chômage sur bon nombre de personnes sans emploi. Une dénonciation des conséquences de l'activation des demandeurs d'emploi analphabètes... qui, par contre en amont, sont envoyés en formation par Actiris ou le FOREM... pour augmenter leurs chances de trouver ensuite cet hypothétique emploi. Lire et Ecrire le constate depuis longtemps, l'accès à l'emploi est encore plus difficile pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture. Même si ces personnes ont de nombreuses compétences pour exercer un travail, celles-ci ne sont en général pas reconnues, ni validées. La société actuelle est une société où l'écrit est de plus en plus incontournable et, au travail comme ailleurs, les exigences en matière de lecture et d'écriture sont à la hausse. Mais, aujourd'hui, le problème n'est plus là. Ce qui a changé, c'est que les exigences de qualification à l'embauche augmentent de manière souvent infondée, sans lien véritable avec le travail demandé, si bien que les processus d'exclusion envers les personnes en difficulté de lecture et d'écriture se renforcent. C'est cette injustice que nous dénonçons avec force à travers notre campagne.

## Accès à la formation de plus en plus difficile pour certains publics

En 2014, au lendemain des élections du 25 mai, la campagne suivante allait travailler sur le même terreau, les dérives de l'État social actif, en estimant capital de rendre visible notre détermination à défendre les enjeux de l'alpha, et en réitérant l'une des revendications phares que nous pointions dans notre

cahier de revendications<sup>2</sup> : la possibilité d'accueillir tous les publics en demande de formation, quels que soient leur statut, leur origine ou leur projet.

Que constatons-nous à ce moment ? Qu'une partie de notre public arrivait en formation sous la contrainte alors qu'une autre partie ne parvenait pas ou plus à s'y inscrire. C'est sur cette question que nous interpellons le grand public via le slogan « *L'Alpha a les boules !* », et invitons l'ensemble du secteur à nous rejoindre pour un grand rassemblement public le 8 septembre autour de la dénonciation des nouvelles politiques d'activation<sup>3</sup>.

8 SEPTEMBRE. JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

# L'ALPHA A LES BOULES !

**NOUS DÉNONÇONS**  
l'exclusion de plus  
en plus forte que  
subissent certaines  
**CATÉGORIES**  
d'adultes qui  
veulent apprendre  
à lire et à écrire.

- ❖ parce qu'ils ne sont pas demandeurs d'emploi,
- ❖ parce qu'ils ne sont pas primo-arrivants,
- ❖ parce qu'ils ont plus de 50 ans,
- ❖ parce qu'ils n'ont pas de moyen de transport,
- ❖ parce qu'ils n'ont pas de crèche pour leur enfant.

Ils ne pourront bientôt **PLUS** entrer en formation !

Suivre une formation d'alphabétisation est un droit.

Chaque personne qui le souhaite doit pouvoir exercer ce droit quel que soit son statut, son origine ou son projet.

**NOUS DÉFENDONS**  
une société  
solidaire et une  
alphabétisation  
de qualité  
pour **TOUS**.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

POUR NOS CONTACTS : [www.lire-et-ecrire.be/lesboules](http://www.lire-et-ecrire.be/lesboules)

[WWW.LIRE-ET-ECRIRE.BE](http://WWW.LIRE-ET-ECRIRE.BE)

© 2014 - 4, Prochard, 10700 Nivelles (N° 1201942)

2 Cahier de revendications de Lire et Ecrire en vue des élections fédérales de mai 2014, téléchargeable : [www.lire-et-ecrire.be/Cahier2014](http://www.lire-et-ecrire.be/Cahier2014)

3 Voir : [www.lire-et-ecrire.be/Journee-internationale-de-l-1141](http://www.lire-et-ecrire.be/Journee-internationale-de-l-1141)

Ce fut un succès puisque plus de 1.000 personnes (travailleurs, apprenants, sympathisants) de Lire et Ecrire et des associations du secteur de l'alphabétisation (Collectif Alpha de Bruxelles, Funoc de Charleroi, Déclic Emploi de Tournai, L'Envol d'Andenne, etc.) ont répondu à notre appel pour partager publiquement une inquiétude commune face au danger de la 'catégorisation' de notre public<sup>4</sup>.

### Une demande qui augmente, alors que l'offre est déjà saturée

Lors de cette campagne, nous mettions en garde tout particulièrement contre les impacts des politiques d'activation (en matière de chômage et de revenu d'intégration sociale) sur le secteur déjà saturé de l'alphabétisation. C'est ce qu'expliquait, chiffres à l'appui, la directrice de Lire et Ecrire Communauté française, Sylvie Pinchart, à la presse<sup>5</sup> : « *Globalement sur quatre personnes qui demandent spontanément d'entrer en formation, une personne n'y trouvera pas de place*<sup>6</sup>. On constate qu'il y a un emballement au niveau des politiques publiques qui cherchent toujours à rendre obligatoire la formation alors qu'il n'y a pas de place. » Ce qui sur le terrain conduit à des situations absurdes telles celles de certaines personnes qui se trouvent contraintes de suivre une formation qu'elles n'ont pas demandée, alors que d'autres, pourtant volontaires, n'entrent plus dans les catégories prioritaires définies par les politiques publiques et ne peuvent donc en bénéficier.

Lors de cette campagne, nous mettions également en exergue les aberrations liées aux modifications du code de la nationalité et aux nouveaux décrets régionaux de parcours d'accueil pour les primoarrivants, bientôt en application. Depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 du nouveau code de la nationalité, les personnes qui demandent la nationalité belge doivent en effet prouver leur connaissance du français ou du néerlandais, par exemple

---

<sup>4</sup> Nous entendons par là que les personnes ne sont plus admises en formation sur base de leurs difficultés en français oral ou écrit, mais sur base d'un statut particulier : chômeur, bénéficiaire du revenu d'intégration sociale, primoarrivant, etc.

<sup>5</sup> Journée mondiale de l'alphabétisation : les formations sont saturées en Belgique, 8 septembre 2014, <http://info.catho.be/?p=58092>

<sup>6</sup> L'enquête 2010 de Lire et Ecrire dénombrait 16.551 personnes en formation auprès d'opérateurs du secteur de l'alpha et 5.000 refusées (soit près d'1 demandeur sur 4).

via des tests de lecture et d'écriture<sup>7</sup>, tandis que les décrets concernant les primoarrivants ont notamment comme volonté de permettre aux étrangers récemment arrivés en Belgique de suivre des cours de français<sup>8</sup>. Ce qui va inévitablement amener de nouveaux publics vers l'alphabétisation et les cours de français langue étrangère.

### Conséquence : une lutte des places dont certains feront les frais

Parmi les conséquences prévisibles de ces politiques, le risque est grand que des associations comme la nôtre soient obligées d'abandonner des actions de formation en cours, et donc des personnes qui se sont déjà investies dans un processus de formation, pour 'faire place' à ces nouveaux publics. Et cela, le plus souvent, au détriment de personnes plus éloignées de la formation en raison de leur exclusion sociale, économique ou culturelle. Aujourd'hui, l'interrogation reste grande quant aux moyens financiers qui seront disponibles pour ouvrir de nouvelles places dans le contexte actuel de restrictions budgétaires. L'offre n'augmentant pas, le risque est donc important qu'un public chasse l'autre...

Dans l'interview déjà citée<sup>9</sup>, Sylvie Pinchart poursuivait : « *On manque d'éléments d'évaluation de l'impact des politiques d'activation sur les publics faiblement scolarisés. On sait qu'il va y avoir un certain nombre de chômeurs qui vont être exclus du chômage mais nous n'avons pas les statistiques sur la ventilation de ces populations suivant leur niveau de diplôme. On ne sait pas combien de personnes n'ont pas obtenu leur CEB.* » Ces personnes se retrouveront donc, sous contrainte administrative, à suivre des formations qui ne seront pas nécessairement adaptées à leurs besoins. « *Il y a un gâchis au niveau des moyens publics* », constatait-elle. Et elle concluait : « *Essayons*

---

<sup>7</sup> Voir : Sylvie-Anne GOFFINET, *Le Code de la nationalité de 2012 : une politique qui rend l'accès à la nationalité impossible pour les personnes analphabètes*, [www.lire-et-ecrire.be/code2012-1](http://www.lire-et-ecrire.be/code2012-1)

<sup>8</sup> Voir : Anne GODENIR et Aurélie STORME, *Intégration et maîtrise de la langue dans la perspective du nouveau décret de la Région wallonne*, téléchargeable à la page : [www.lire-et-ecrire.be/ja196](http://www.lire-et-ecrire.be/ja196)

<sup>9</sup> Voir note 5.

*de réfléchir à la façon d'utiliser ces moyens publics autrement pour accompagner correctement les nombreuses personnes que l'on côtoie quotidiennement sur le terrain et qui sont en recherche de solutions.*» En 2015, nos craintes semblent se confirmer puisque, comme le rapportait *La Libre Belgique* du 5 mars dernier<sup>10</sup>, « au 1<sup>er</sup> janvier, 16.368 demandeurs d'emploi ont été exclus ; pour l'ensemble du mois de janvier, ils sont 18.432 ; et leur nombre va continuer à croître mois après mois ». Parmi eux : 66,5% de Wallons et 17,9% de Bruxellois ; 41,4% de 30-40 ans, 24,6% de 25-30 ans et 19,5% de moins de 25 ans ; une majorité de femmes (63,3%), et une majorité de cohabitants (56,2%) mais aussi 29% de chefs de ménage<sup>11</sup>. L'impact pour une grande part (évaluée par l'ONEM à 97%) de la limitation des allocations d'insertion à 3 ans, mesure prise par le gouvernement Di Rupo en 2011 et dont les effets ont commencé à se faire sentir au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

## Des parcours surréalistes

Avec notre campagne 2015, pour la troisième année consécutive, nous poursuivons dans la même optique en mettant en scène, sous forme d'un film d'animation, le parcours particulièrement 'surréaliste' d'une apprenante. Obligée de jouer le rôle de 'bonne demandeuse d'emploi' sur un marché du travail quasi désertique, elle doit se battre à armes inégales ou se soumettre à des consignes absurdes entraînant des va-et-vient et des incohérences dans son parcours de formation.

Le scénario a été construit à partir de témoignages d'apprenants que nous avons recueillis et dans lesquels nous avons prélevé des séquences qui démontrent de quelle façon ils se retrouvent coincés par des mesures absurdes.

---

<sup>10</sup> Laurent GÉRARD, *Chômage : 18.000 exclus en janvier, dont 2/3 de femmes*, in *La Libre Belgique*, 5 mars 2015, p. 7.

<sup>11</sup> Les données ventilées par niveaux d'études des chômeurs sanctionnés dans le cadre de l'activation ne sont quant à elles plus disponibles actuellement. Le rapport annuel 2007 de l'ONEM était en effet le dernier à mentionner ce type de données. Elles avaient permis de mettre en évidence le caractère discriminatoire de ces sanctions. À partir du rapport 2008, et jusqu'au dernier paru (2013), les statistiques diffusées par l'ONEM n'ont plus comporté un tel indicateur.

**Rosa**

Voici  Elle a 31 ans.  
Rosa a des difficultés de lecture et d'écriture.

Elle vient de perdre son emploi.  
Elle est conseillée et accompagnée pour rechercher du travail ...  
Ou bien une formation ?  
Ou l'un puis l'autre !  
Ou l'inverse ...

**Regardez le film de Rosa sur notre site et proposez une idée, votre idée, pour changer le destin de Rosa.**

[www.lire-et-ecrire.be/rosa](http://www.lire-et-ecrire.be/rosa)  
#alphabétisation

(L'histoire de Rosa est inspirée de faits réels racontés par des personnes en formation en alphabétisation)



**8 septembre, Journée internationale de l'alphabétisation**

© 2018 Lire et Écrire - www.lire-et-ecrire.be  
Le logo Lire et Écrire est une marque déposée de Lire et Écrire - www.lire-et-ecrire.be  
Le logo Lire et Écrire est une marque déposée de Lire et Écrire - www.lire-et-ecrire.be

Nous montrons d'une part que la direction dans laquelle cette apprenante aimerait s'engager n'aboutit pas, et d'autre part que la direction dans laquelle les différents organismes publics chargés 'd'aider' les chômeurs la poussent la fait tourner en rond. Ce parcours pensé pour et sans elle est rendu plus complexe encore du fait de ses difficultés de lecture et d'écriture.

Ce qui arrive à cette apprenante a été volontairement non situé (on ne sait pas où elle habite) car ce type de scénario se passe aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles. Nous avons choisi de montrer le parcours d'une apprenante et nous lui avons donné un nom à consonance francophone, mais nous aurions pu tout aussi bien retracer le parcours d'un homme et choisir un nom d'origine étrangère.

Le générique précise que l'histoire racontée s'inspire de faits réels, d'expériences vécues par de nombreux apprenants, jeunes, vieux, belges ou pas, hommes et femmes. Une voix off (c'est l'acteur Eric de Staercke qui nous a prêté sa voix) raconte étape par étape ce parcours stylisé par les techniques du film d'animation.

La projection du film, réalisé par l'atelier Graphoui, servira de fil rouge ou de support à des matinées débats organisées dans chaque régionale de Lire et Ecrire ce 8 septembre 2015. La campagne y sera présentée au large public en présence de représentants du monde journalistique (notamment les télévisions communautaires), des associations d'alpha, des acteurs de formation, des syndicats et des institutions régionales de l'emploi. Comme chaque année, un set de table reprenant des images du film sera largement diffusé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il invitera chacun à visionner ce court-métrage sur notre page de campagne (page Facebook et site<sup>12</sup>) et à proposer une solution, 'sa' solution, très pragmatique ou rêvée, pour changer le destin de cette apprenante.

**Cécilia LOCMANT**

Lire et Ecrire Communauté française

---

<sup>12</sup> [www.lire-et-ecrire.be/Campagnes](http://www.lire-et-ecrire.be/Campagnes)

10<sup>e</sup> arrêt sur image – Liberté ? Contrainte ? Une réarité aux multiples visages...

Photo : Stéphane Pouyllau (licence CC BY-NC-SA 2.0)



# Sélection bibliographique

Liberté ou contrainte d'apprendre ? Qu'est-ce que cela implique pour l'apprentissage, les personnes concernées ? Sujet qui a toute l'apparence d'être d'une complexité inextricable : de quelle liberté et de quelles contraintes s'agit-il ? dans quel contexte se situent-elles ? avec quels objectifs à la clé ?



Si toute démarche pédagogique amène à définir une stratégie de contraintes<sup>1</sup>, il est évident que les contraintes qui posent question aujourd'hui à nos mouvements dans le cadre de leurs actions éducatives sont celles générées par des politiques institutionnelles et, tout particulièrement, celles justifiées par la doctrine de l'État social actif et sa mise en œuvre au travers des politiques d'activation des chômeurs et des allocataires sociaux. Il y a donc différentes formes de contraintes, celles qui sont définies dans des choix pédagogiques conscients et celles qui sont imposées par la sphère sociopolitique. Nous pouvons d'emblée concevoir qu'elles n'ont pas les mêmes effets sur l'apprentissage.

Peu d'études traitent de l'impact des plans d'activation sur la formation des chômeurs. Seule l'insertion professionnelle est légitimée comme indicateur de ces politiques et, reconnaissons-le, les impacts plus qualitatifs sont difficiles à évaluer. Les recherches qui sont néanmoins menées suggèrent que la menace de sanction est contreproductive car elle externalise la motivation à rechercher un emploi et affecte l'estime de soi, surtout si le contexte de pénurie d'emploi accentue le caractère inaccessible du monde du travail. En somme, il apparaît que les plans d'activation, au lieu d'améliorer la condition des chômeurs, accentue encore plus les effets délétères du chômage (anxiété, baisse de l'estime de soi, mal-être, troubles du sommeil, addictions,

---

<sup>1</sup> « Toute situation pédagogique (...) pose le problème de définir une stratégie des contraintes. Dans le carcan scolastique, la contrainte est forte et rigide. Les contraintes de tous ordres ne pensent pas la question d'un espace de liberté (...) » (**Contraintes et liberté**, in *CréAtions*, n°51, mars-avril-mai 1991, p. 14, [www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/creations\\_51\\_07\\_contraintes\\_et\\_liberte.pdf](http://www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/creations_51_07_contraintes_et_liberte.pdf)).

etc.)<sup>2</sup>. Alors que « *le maintien d'une motivation autonome, en dépit d'échecs avérés, aide les chômeurs à se considérer comme volontaires pour entreprendre une formation* », inversement, « *plus les individus ressentent de pressions [motivation contrôlée], plus ils manifestent de la résistance à prendre part à des activités liées à la recherche d'un emploi et plus, d'une manière générale, ils expriment un retrait, tant psychologique que comportemental, du marché de l'emploi* ». Ainsi, ceux qui auront vécu un échec supplémentaire dans leur recherche d'emploi verront leur santé mentale encore davantage détériorée<sup>3</sup>.

Dans le contexte économique actuel, pour le patronat (et les gouvernements qui soutiennent leurs intérêts), les politiques d'activation permettent d'externaliser la formation de la main-d'œuvre. En effet, pourquoi investir dans la formation au sein de l'entreprise alors que les besoins de celle-ci en main-d'œuvre et en compétences changent sans cesse et de plus en plus rapidement ? En outre, les politiques d'activation conduisent la formation des adultes à se muer *de facto* en outil de gestion active du marché de l'emploi. Elle contribue très efficacement à accroître la sélectivité et la flexibilité de ce dernier par la mise en œuvre des préceptes de compétences, de responsabilités et d'efforts individuels<sup>4</sup>.

Dans ce même contexte, les associations d'éducation permanente doivent faire face « *au plus urgent, tout en poursuivant leur projet éducatif et en surfant sur les nouvelles politiques d'activation des chômeurs de l'État social actif* »<sup>5</sup>. Pour ne pas perdre leur âme, dans ce rapport de forces difficile, à elles de faire preuve d'ingéniosité, de lutter contre leur instrumentalisation par les politiques d'activation et de s'ancrer fermement dans les valeurs des mouvements populaires.

## Eduardo CARNEVALE

---

2 David BOURGUIGNON, Ginette HERMAN, Georges LIÉNARD, Aurore LEKOEUCHE, **Insertion professionnelle et santé mentale**, in *La Revue nouvelle*, n°1, janvier 2009, pp. 50-64.

3 Ginette HERMAN (dir.), **Travail, chômage et stigmatisation. Une analyse psychosociale**, De Boeck / IWEPS, 2007, pp. 369-370.

4 **Apprendre tout au long de la vie. Formation des adultes : contrainte ou émancipation ?** [dossier], *Politique, asbl Politique*, n°51, octobre 2007.

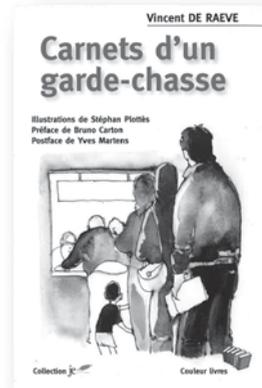
5 *Ibid.*, p. 9.

DE RAEVE Vincent, *Carnets d'un garde-chasse*, Couleur Livres, Collection Je, 2007, 96 p.

Ce livre nous convie à une singulière rencontre : celle d'un travailleur employé par un grand syndicat et accompagnateur de chômeurs activés par l'ONEM...

Vivant, dans son travail quotidien, au cœur des événements et des fracas, Vincent De Raeve a observé avec minutie et circonspection les relations qui se nouent entre les 'accompagnateurs' et les demandeurs d'emploi. Il montre à quel point les rapports entre le monde du travail et celui des sans-emplois deviennent de plus en plus autistes et schizo-phrènes. Par des phrases courtes et incisives, il met à nu la réalité d'une société qui sous prétexte de 'travail social' traite les gens comme s'ils étaient des choses, des marchandises. Soit l'armée de réserve de main-d'œuvre 'chargée' de faire pression sur l'armée de travailleurs en service pour qu'elle accepte les conditions de l'économie néolibérale.

Il montre aussi combien le fait de ne pas pouvoir mettre ses compétences en œuvre pour soi ou pour d'autres, prive les chômeurs de leurs libertés, de leur humanité : *« J'ai accompagné un type qui vit dans une vieille camionnette. Il avait passé la matinée dans son moteur et ses avant-bras étaient couverts de cambouis. Le genre de traces qui ne partent pas avec un petit coup de savon. Souvent aussi des gens qui font leur jardin, scient et fendent leur bois. Cela se voit à leurs mains. Et je sais que ça pose problème à l'ONEM. (...) Quand on regarde les choses sous cet angle, on se rend compte qu'être au chômage, ce n'est pas uniquement être privé d'emploi. C'est plus large, plus profond, plus insidieux. C'est être privé de nombreuses libertés. Entre autres, d'être actif dans la société, inscrit, participant, concerné. C'est aussi être privé d'innocence. Se sentir jugé, jaugé, surveillé. Suspecté de triche, d'incapacité à fonctionner 'normalement'. »* (pp. 57-58).





## Sur le précaire. En hommage à Robert Castel [dossier], *Les Cahiers du Fil Rouge*, Collectif Formation Société, n°16-17, octobre 2012, 76 p.

Ce numéro des *Cahiers du Fil Rouge* est le fruit d'une rencontre, d'un mandat et d'une volonté de rendre hommage à Robert Castel.

Une rencontre tout d'abord, celle de Robert Castel, invité à l'Université populaire de Bruxelles en février 2011. Philosophe et sociologue, Robert Castel a cherché à comprendre comment le salariat, qui fut d'abord une position méprisée, puis petit à petit imposé comme modèle de référence, a finalement été mis à mal par les transformations sociales d'après la crise de années 70. Voyant la précarité devenir un registre propre de l'organisation du travail, il a appelé 'précaire' cette dégradation de la condition salariale.

Un mandat ensuite... Robert Castel, reconnaissant qu'il n'a pas réponse à tout, a invité l'assemblée à approfondir le travail. Le précaire est en effet un concept 'globalisant' qui recouvre des milliers de situations, toutes différentes...

Un hommage enfin puisque ce numéro, fruit d'une analyse et d'une réflexion faisant résonner le concept de précaire avec plusieurs centaines d'itinéraires de vie a permis de passer de l'abstraction aux réalités sociales vécues, des savoirs académiques aux savoirs populaires. Et, se dégageant de cette analyse, un constat s'est imposé : le concept de précaire est utile, fondateur et fédérateur... Il redonne une existence collective aux centaines de milliers de chômeurs individualisés par les politiques d'activation, il réhabilite tous ces demandeurs d'emploi qui sinon se sentent personnellement en échec. Il permet aussi de raccrocher les précaires aux combats du monde du travail et des organisations syndicales...

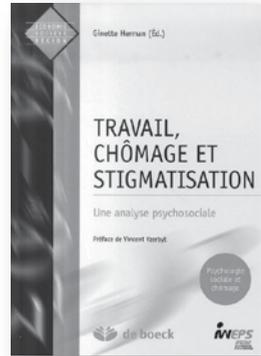
Cahier téléchargeable :

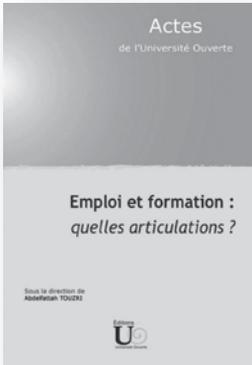
[http://ep.cfsasbl.be/sites/cfsasbl.be/ep/site/IMG/pdf/filrouge\\_16\\_17\\_web.pdf](http://ep.cfsasbl.be/sites/cfsasbl.be/ep/site/IMG/pdf/filrouge_16_17_web.pdf)

HERMAN Ginette (éd.), **Travail, chômage et stigmatisation. Une analyse psychosociale**, De Boeck / IWEPS, 2007, 403 p.

Est-ce la faute d'un chômeur s'il est sans emploi ? Que l'on analyse les déclarations faites par de nombreux acteurs politiques et patronaux, ou encore les mesures publiques destinées à l'insertion socioprofessionnelle, la réponse à cette question est le plus souvent affirmative. De surcroît, cette opinion se trouve répandue parmi les travailleurs actifs, même lorsqu'ils ont été eux-mêmes récemment privés d'emploi. En d'autres mots, malgré les taux élevés du chômage partout en Europe, les chômeurs sont souvent considérés comme responsables non seulement du problème qu'ils vivent mais aussi de la solution à y apporter. Cette opinion en fait un groupe social victime de formes multiples de stigmatisation.

Cet ouvrage a pour objectif d'étudier les conséquences de la stigmatisation sur les processus cognitifs, motivationnels et sociaux des personnes privées d'emploi. Il analyse en particulier son impact sur l'accès à l'emploi et la santé mentale. Il examine également les stratégies que mettent en place les chômeurs pour restaurer une image positive d'eux-mêmes et le rôle que jouent à ce propos les organismes d'insertion socioprofessionnelle.





TOUZRI Abdelfattah (sous la dir. de),  
**Emploi et formation : quelles articulations ?** [actes],  
 Éditions de l'Université Ouverte, 2015, 211 p.

En associant acteurs de terrain et experts universitaires, cet ouvrage collectif qui résulte d'un débat organisé en novembre 2012, vise à questionner les articulations entre les politiques de l'emploi et de la formation.

Dans un contexte de dégradation socioéconomique, les actions de formation sont de plus en plus considérées comme un outil de mise à l'emploi et comme une réponse aux besoins du marché du travail. En effet, cette logique 'adéquationniste' (formation-emploi) s'impose en s'appuyant notamment sur un discours basé sur les métiers en pénurie et décrivant l'inadaptation des profils des demandeurs d'emploi. Or, certains acteurs refusent cette réduction de la formation à une simple variable dépendante du marché du travail. Ils critiquent cette logique conduisant à méconnaître le caractère émancipateur de la formation. *« Aux antipodes des discours adéquationnistes, la question de l'émancipation façonne également les structurations cognitives des acteurs sur la formation. L'apprenant y est perçu non pas seulement dans sa dimension économique mais aussi dans sa dimension personnelle et citoyenne, il est considéré comme le 'sujet' de sa vie : l'objectif des formations qui se réclament de ce principe d'émancipation est de permettre à l'apprenant de contribuer à la production de lui-même, des groupes auxquels il se rattache et de la société toute entière. (...) Aujourd'hui, cette idée s'incarne notamment dans la notion de capacité d'Amartya Sen (1999). Celle-ci ne renvoie pas simplement à un individu responsable comme le font (...) certaines notions de gestion des ressources humaines qui se réfèrent surtout aux capacités d'adaptation de l'individu à la sphère productive. Elle resitue la capacité à se constituer comme sujet dans un contexte de libertés réellement accessibles aux personnes. »* (Céline Mahieu, p. 90).

Sommaire et article de C. Mahieu accessibles en ligne :  
<https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/133906/1/Mahieu2014AdequationEmancipation.pdf>

**BONVIN Jean-Michel et FARVAQUE Nicolas, L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques** [article], in *Formation emploi*, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, n°98, avril-juin 2007, pp. 9-22

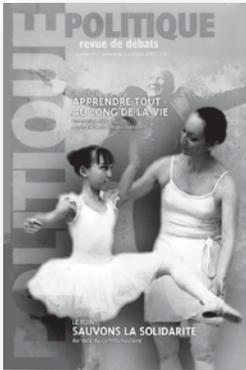
De quelle liberté réelle disposent les demandeurs d'emploi pour obtenir un travail qui convient à leurs attentes ?

Le cadre théorique de l'approche par les capacités (AC) présenté dans la première partie de l'article introduit une réflexion sur les contraintes pesant sur les personnes et sur les opportunités dont elles disposent, qui va au-delà des réflexions traditionnelles sur la recherche d'emploi et sur la responsabilité individuelle habituellement privilégiées. L'approche a l'avantage d'offrir un cadre conceptuel riche pour analyser les processus d'individualisation actuellement centraux dans les politiques sociales et d'emploi. Dans un contexte où la responsabilité individuelle est fortement mise en avant et où les mesures prises par les pouvoirs publics marquent un rétrécissement notable des options disponibles en se centrant sur les seuls dispositifs d'activation, l'AC veut offrir les outils d'une réflexion critique et distanciée. L'individualisation des politiques et l'injonction de responsabilité ne valent en effet que pour autant que les individus peuvent obtenir des réalisations de valeur réellement accessibles, qui augmentent leur état de bien-être. Cela implique que les facteurs de conversion, permettant de convertir la possession de ressources matérielles et de droits formels en liberté réelle de choix et d'action, soient effectivement présents.

La suite de l'article évoque les défis méthodologiques posés par l'AC, notamment en ce qui concerne la manière de mesurer le degré de liberté réelle des personnes, et les diverses solutions avancées pour relever ces défis.

La conclusion fait le bilan de l'apport théorique et méthodologique de l'AC par contraste avec les approches standards.

Accès en ligne : <http://formationemploi.revues.org/1550>



**Apprendre tout au long de la vie. Formation des adultes : contrainte ou émancipation ? [dossier],** *Politique*, asbl Politique, n°51, octobre 2007, 66 p.

Ce dossier questionne le projet fondamental de l'éducation des adultes : est-il toujours un moyen d'émancipation sociale, de progrès individuel et collectif ou devient-il un outil permettant de 'manager' le marché du travail selon les intérêts du capital, autrement dit, un outil d'exploitation et de création d'inégalités?

Cette question traverse aujourd'hui l'ensemble du secteur de l'éducation permanente et de l'insertion socioprofessionnelle. Tenter d'y répondre permet de mieux se positionner par rapport à la problématique de la contrainte au sein des formations d'adultes.

Le dossier pose clairement le cadre dans lequel émerge la contradiction entre le projet émancipateur et la contrainte imposée par un nouveau rapport de force autour de la gestion de la formation et du marché de l'emploi. Il balise le débat en trois étapes. La première, grâce aux apports de Jean-Pierre Nossent et Pierre Georis, interpelle les fondamentaux de l'éducation populaire comme la notion de démocratie culturelle. La deuxième partie aborde le travail des acteurs de l'éducation permanente qui, ces dernières décennies, ont tenté d'apporter une réponse collective aux inégalités et aux exclusions sociales croissantes générées par la crise du système économique. Gabriel Maissin, Ana Teixeira et Dan Wendorf décrivent comment des initiatives associatives travaillent en insertion socioprofessionnelle avec la volonté de maintenir leurs principes pédagogiques, tout en gérant les politiques d'activation des chômeurs. Enfin, dans la troisième partie, Marc Thommes analyse la modernisation du système éducatif et de formation dans une perspective de régulation publique du marché de l'emploi. Marcelle Stroobants montre quant à elle pourquoi ces politiques de formation basées sur l'évaluation des compétences risquent de déconstruire les rapports collectifs du travail. Le dossier se conclut par une confrontation de points de vue entre Matteo Alaluf, Anne-Françoise Theunissen et Olivier Jusniaux.

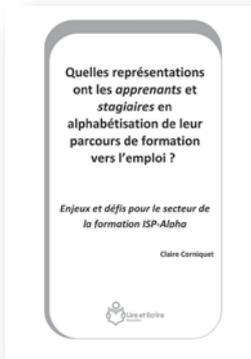
**KINET Véronique, La problématisation par les travailleurs de l'ISP du contrôle des sans-emplois dans la logique d'État social actif. Analyse par les Économies de la grandeur [mémoire de fin d'études], UCL, janvier 2012, 161 p.**

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 du décret s'appliquant aux EFT et aux OISP, associée à d'autres mesures comme le Plan d'accompagnement des chômeurs, a notamment eu pour conséquence de recentrer l'action de ces organismes sur un public précarisé et éloigné de l'emploi. Il leur était parallèlement dévolu de jouer un rôle de contrôle et de sanction en lien avec les politiques d'activation des chômeurs. Les travailleurs œuvrant dans le secteur de l'ISP (personnel administratif comme formateurs) ont ressenti un malaise par rapport à ces mutations et se sont sentis interpellés quant à leur identité de travailleurs sociaux et à leurs pratiques professionnelles.

Dans ce mémoire, Véronique Kinet émet l'hypothèse que les réponses apportées par l'organisme aux nouveaux impératifs imposés par les pouvoirs publics, issus du référentiel normatif de l'État social actif, entrent en conflit avec le référentiel des travailleurs. À partir de là, elle formule sa question de recherche de la manière suivante : *« L'État social actif met en place un référentiel, c'est-à-dire des principes structurants. Le travailleur approuve-t-il ces principes ou les conteste-t-il ? Si oui, au nom de quoi ? (...) Les travailleurs se conforment-ils à ces principes structurants ? Les infléchit-il ? Et si oui, dans quel sens ? Les contourne-t-il ? Si oui, comment ? »*

Téléchargeable sur notre catalogue en ligne à la page :

[www.cdac-alpha.be/Record.htm?idlist=2&record=19113852124919310349](http://www.cdac-alpha.be/Record.htm?idlist=2&record=19113852124919310349)



**CORNIQUET Claire, Quelles représentations ont les apprenants et stagiaires en alphabétisation de leur parcours de formation vers l'emploi ? Enjeux et défis pour le secteur de la formation ISP-Alpha [recherche], Lire et Ecrire Bruxelles, mars 2015, 91 p. + annexes**

Les biographies des apprenants et stagiaires en alphabétisation ne sont pas des fils tendus partant d'un point A jusqu'à un point B. Il n'existe pas de linéarité.

Pourquoi ? Parce que cette dernière n'est pas adaptée au réel. Pour ce public, la formation se fait au gré des aléas de la vie, des choix personnels plus ou moins urgents, ainsi que de facteurs propres au 'marché' de la formation. Ainsi, si les parcours ne sont pas prédictibles, une série de freins n'y sont pas étrangers : manque de places en formation, mauvaise orientation due notamment à une méconnaissance des difficultés et des besoins du public (exemple : orientation vers l'alpha alors que le besoin est l'emploi), dictats des services d'aide, intervention d'une multiplicité d'acteurs, etc.

Au cours des entretiens menés dans le cadre de cette recherche, il est également apparu que même si la majorité des travailleurs (et des apprenants) prennent position en défaveur de l'État social actif (ESA) et sont conscients du jeu dans lequel ils jouent, le discours de certains s'apparente à celui de l'ESA : activation, responsabilisation, individualisation et contractualisation. Certains outils de l'ESA sont également récupérés par le secteur de l'ISP : contrat et projet professionnel, par exemple.

La recherche a également permis de mettre en évidence deux déterminismes sociaux touchant les publics analphabètes : pénurie d'emplois et déqualification en cascade menant à des postes de travail au rabais (pénibles, précaires, que l'on peut souvent qualifier de 'sales boulots'), et moindre représentation en formation (tout au moins en ISP) lorsque le niveau de français est faible.

La question de la liberté et de la contrainte est présente en filigrane tout au long de cette recherche...

Document en ligne : [www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/recherche\\_isp\\_alpha.pdf](http://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/recherche_isp_alpha.pdf)

**Quelles revendications pour l'alpha ? [dossier],**  
*Journal de l'alpha*, Lire et Ecrire Communauté  
française, n°170, septembre 2009, 98 p.

Dans ce numéro du *Journal de l'alpha*, deux articles sont plus particulièrement en lien avec la question de la liberté et de la contrainte de se former :

– DEMORTIER Isabelle, **Obligation ou droit de se former ?**, pp. 54-60

Dans la foulée de différentes prises de position et constats (du Collectif Alpha, de la FEBISP...), Lire et Ecrire Verviers a organisé en mai 2009 une rencontre des organismes concernés par les retombées de l'application du PAC (Plan d'accompagnement des chômeurs) dans la région de Verviers (ONEM, FOREM, OISP, syndicats, CPAS, régies de quartier et apprenants en alphabétisation) afin de leur permettre de partager expériences et avis sur la question. L'article débouche sur une série de revendications formulées par les participants.

– DEMETS Marilyn avec la participation d'apprenants de Lire et Ecrire Hainaut occidental, **Chômeur 'exemplaire' recherche emploi**, pp. 61-66

L'arrivée d'un nouvel apprenant, en janvier 2009, a été le déclencheur qui a amené la formatrice à travailler l'accompagnement et la disponibilité des chômeurs dans ses groupes de formation. Certains apprenants avaient signé des contrats mais ne savaient pas forcément avec qui, FOREM ou ONEM. Si certains étaient au clair avec les exigences du contrat, d'autres ne l'avaient pas lu ou pas compris... ou avaient tout simplement oublié ce à quoi ils s'étaient engagés. Plus inquiétant encore, certains, en répondant aux exigences du contrat, perdaient un peu le 'sens' de la recherche d'emploi. C'est au moment où les groupes ont commencé à lire les contrats et à les comparer que des discussions ont commencé (informations, prise de conscience..., mais aussi débats de fond sur la réalité économique, le monde du travail, la crise actuelle...).

Numéro téléchargeable : [www.lire-et-ecrire.be/ja170](http://www.lire-et-ecrire.be/ja170)





**L'État social actif. Où conduit l'activation et quels enjeux pour l'alpha ?** [dossier], *Journal de l'alpha*, Lire et Ecrire Communauté française, n°189, mai-juin 2013, 146 p.

À partir du 1er novembre 2012, moment où était mis en chantier ce numéro du *Journal de l'alpha*, la dégressivité renforcée des allocations de chômage se mettait en place, tandis que le contrôle de disponibilité était étendu aux chômeurs plus âgés et que la notion d'emploi convenable était vidée de sa substance. Depuis, les mesures d'activation deviennent toujours davantage dramatiques, en particulier pour les travailleurs les plus fragiles qui en sont les premières victimes et subissent de plein fouet culpabilisation et exclusion, avec toutes les retombées personnelles et collectives que cela entraîne.

Le propos de ce numéro est le suivant :

- d'une part, la situation économique et les réductions du budget des services de l'emploi laissent perplexes sur les effets de ces mesures quant à la remise à l'emploi ;
- d'autre part, ces mesures, couplées à d'autres, s'inscrivent dans un projet d'État caractérisé par la diminution du coût salarial via une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale et une pression à la baisse sur les salaires, l'exclusion du monde du travail des travailleurs difficiles à placer, la création d'une économie de seconde zone, l'activation du secteur de la formation, etc.

Par ce numéro, Lire et Ecrire entendait se placer au côté des travailleurs sans emploi qui subissent de plein fouet les effets des mesures d'activation. En tant que mouvement d'éducation populaire, il lui revient non seulement de dénoncer les effets désastreux de ces politiques sur son public et de l'aider à y faire face, mais surtout de refuser d'être instrumentalisé par l'État social actif et de s'atteler à construire une réponse collective.

En fin de numéro, une sélection bibliographique et une webographie viennent compléter les articles d'analyse et de témoignage sur la question de l'État social actif, de l'activation des chômeurs et des allocataires sociaux.

Numéro complet et webographie téléchargeables sur le site de Lire et Ecrire :  
[www.lire-et-ecrire.be/ja189](http://www.lire-et-ecrire.be/ja189)

### Eduardo CARNEVALE

Centre de documentation du Collectif Alpha

Ces ouvrages sont disponibles en prêt au  
Centre de documentation du Collectif Alpha :  
Rue d'Anderlecht 148 – 1000 Bruxelles  
Tél : 02 540.23.48  
Courriel : [cdoc@collectif-alpha.be](mailto:cdoc@collectif-alpha.be)  
Les revues sont à consulter sur place.  
Catalogue en ligne : [www.cdoc-alpha.be](http://www.cdoc-alpha.be)

**LIRE ET ECRIRE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

rue Charles VI, 12 - 1210 Bruxelles

tél : 02 502 72 01

lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

www.lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE BRUXELLES**

rue de la Borne, 14 (3e étage) - 1080 Bruxelles

tél : 02 412 56 10 - fax : 02 412 56 11

info.bruxelles@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE EN WALLONIE**

rue Artoisenet, 7 - 5000 Namur

tél : 081 24 25 00 - fax : 081 24 25 08

coordination.wallonnie@lire-et-ecrire.be

**LES RÉGIONALES WALLONNES****LIRE ET ECRIRE BRABANT WALLON**

boulevard des Archers, 21 - 1400 Nivelles

tél : 067 84 09 46 - fax : 067 84 42 52

brabant.wallon@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE CENTRE-MONS-BORINAGE**

place communale, 2a - 7100 La Louvière

tél : 064 31 18 80 - fax : 064 31 18 99

centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE CHARLEROI-SUD HAINAUT**

rue de Marcinelle, 42 - 6000 Charleroi

tél : 071 30 36 19 - fax : 071 31 28 11

charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE HAINAUT OCCIDENTAL**

quai Sakharov, 31 - 7500 Tournai

tél : 069 22 30 09 - fax : 069 64 69 29

hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE LIÈGE-HUY-WAREMME**

rue Wiertz, 37b - 4000 Liège

tél : 04 226 91 86 - fax : 04 226 67 27

liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE LUXEMBOURG**

rue du Village, 1 - 6800 Libramont

él : 061 41 44 92 - fax : 061 41 41 47

luxembourg@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE NAMUR**

rue Relis Namurwès, 1 - 5000 Namur

tél : 081 74 10 04 - fax : 081 74 67 49

namur@lire-et-ecrire.be

**LIRE ET ECRIRE VERVIERS**

bd de Gérardchamps, 4 - 4800 Verviers

tél : 087 35 05 85 - fax : 087 31 08 80

verviers@lire-et-ecrire.be

Le Journal de l'alpha est publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Fonds social européen et du Fonds européen d'intégration.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

culture.be







Les diverses contributions publiées dans ce *Journal de l'alpha* ont en commun de poser des constats sur les effets des politiques d'activation et de contrôle – accompagnement des chômeurs, aide sociale, accueil des primoarrivants... – sur les publics en difficulté de lecture-écriture. Elles pointent des impasses, des inquiétudes, des incompréhensions... et parfois de la souffrance. Elles montrent les difficultés que ces politiques posent au niveau des pratiques pédagogiques, du rapport des apprenants à la formation et à l'apprentissage, des valeurs, des chemins de la militance, du fonctionnement des associations et des institutions. Mais elles montrent également que la contrainte d'entrée en formation peut devenir motivation des personnes qui, jusque-là, n'osaient pas franchir le pas vers l'alphabétisation, le tentent et y trouvent un espace de construction d'un projet d'avenir, professionnel ou autre, une opportunité de se réappropriier du pouvoir d'agir, individuellement ou collectivement. Un petit gout de liberté ?



[WWW.LIRE-ET-ECRIRE.BE](http://WWW.LIRE-ET-ECRIRE.BE)

